

PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2025
CELLULE MIGRATEURS CHARENTE SEUDRE

POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DES POISSONS
MIGRATEURS AMPHIHALINS SUR LES BASSINS CHARENTE ET SEUDRE

Rapport Technique 2025

Réalisé en septembre 2026

Cellule Migrateurs Charente Seudre



Référence à citer :

CELLULE MIGRATEURS CHARENTE SEUDRE, Rapport des actions 2025. EPTB Charente, MIGADO, CAPENA. Programme d'actions 2021-2025 pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs amphihalins sur les bassins Charente et Seudre. 124 pages. Septembre 2026.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
ETAT D'AVANCEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION PISCICOLE SUR LES BASSINS CHARENTE ET SEUDRE	6
1. Bilan du Rétablissement de la Continuité Ecologique (RCE)	6
2. Avis techniques et conseils de gestion de la CMCS pour la restauration de la continuité écologique	7
3. Linéaires accessibles par les poissons migrateurs au 31 décembre 2025.....	8
3.1 Linéaire accessible pour l'Anguille européenne.....	8
3.2 Linéaire accessible pour les aloses	9
3.3 Linéaire accessible pour la Lamproie marine	10
4. Suites de l'étude pour l'amélioration de la transparence des ouvrages de l'axe Charente	11
LES SUIVIS BIOLOGIQUES	12
1. Les conditions environnementales en 2025.....	12
1.1 Les débits.....	12
1.2 Le suivi des états des écoulements	15
1.3 La température de l'eau sur l'axe Charente	17
1.4 Suivi de l'oxygène et de la température de l'estuaire de la Charente	18
2. Les migrations à la station de comptage de Crouin	21
3. Les suivis halieutiques professionnels et amateurs	27
3.1 Suivi de la pêche professionnelle maritime de civelles : Hiver 2024/2025.....	27
3.2 Repeuplement de civelles	33
3.3 Suivi des débarquements de poissons migrateurs en criées	35
3.4 Les captures des pêcheurs professionnels fluviaux	37
3.5 Pêche de loisir	40
4. Les suivis des anguilles	43
4.1 Réseau de suivi des anguilles en phase de colonisation sur les bassins Charente et Seudre – résultats de la campagne 2025.....	43
4.2 Suivi de la dévalaison des anguilles argentées des marais salés de la Seudre.....	52
4.3 Informations sur le suivi des migrations d'anguilles à la passe-piège de Saujon sur la Seudre par la FDAAPPMA17	66
4.4 Informations sur le suivi des migrations d'anguilles à la passe-piège de Saint-Savinien sur la Charente par la FDAAPPMA17.....	68
5. Bilan des suivis Aloses de 2025	71

5.1	Suivi du front de migration.....	71
5.2	Estimation du nombre de géniteurs à Taillebourg.....	78
5.3	Efficacité de la reproduction	84
5.4	Régime alimentaire des alosons.....	85
5.5	Suivi du parcours de migration des aloses par radio télémétrie sur la Charente – synthèse des résultats 2025	89
6.	Suivi des lamproies.....	96
6.1	Les lamproies marines	96
6.2	Les lamproies fluviatiles	97
7.	Suivi des pressions par les prédateurs	97
7.1.	Suites de l'expérimentation d'effarouchement du Silure glane sur des sites de regroupement d'aloses	97
7.2.	Mise en place d'une gestion coordonnée du Silure en faveur des poissons migrateurs dans le bassin Adour-Garonne	101
LA COMMUNICATION.....		104
1.	Les outils de communication.....	104
2.	Les autres moyens de communication.....	108
3.	Les réunions de la CMCS et du COGEPOMI	109
LES TABLEAUX DE BORD		111
1.	Choix des états et tendance des populations pour 2025	111
2.	Les indicateurs.....	112
4.	Le site internet des tableaux de bord.....	114
CONCLUSION		115
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		117
BIBLIOGRAPHIE.....		123

INTRODUCTION

Créée en 2009, la Cellule Migrateurs Charente Seudre (CMCS) est formée par le rapprochement de 3 structures autour d'un programme unique pour la préservation et la restauration des populations de poissons migrateurs. Les structures sont l'Etablissement Public Territorial du Bassin Charente (EPTB Charente), l'Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO) et le Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA).

La CMCS mène une politique multi-partenariale à partir d'un programme commun d'actions pour la gestion des poissons migrateurs à l'échelle des bassins Charente et Seudre y compris dans leurs parties maritimes et l'île d'Oléron. La CMCS pilote et réalise le programme d'actions pluriannuel basé sur la concertation des acteurs locaux et régionaux, techniques et financiers, assumant ainsi pleinement son rôle d'animation sur le territoire (Figure 1).

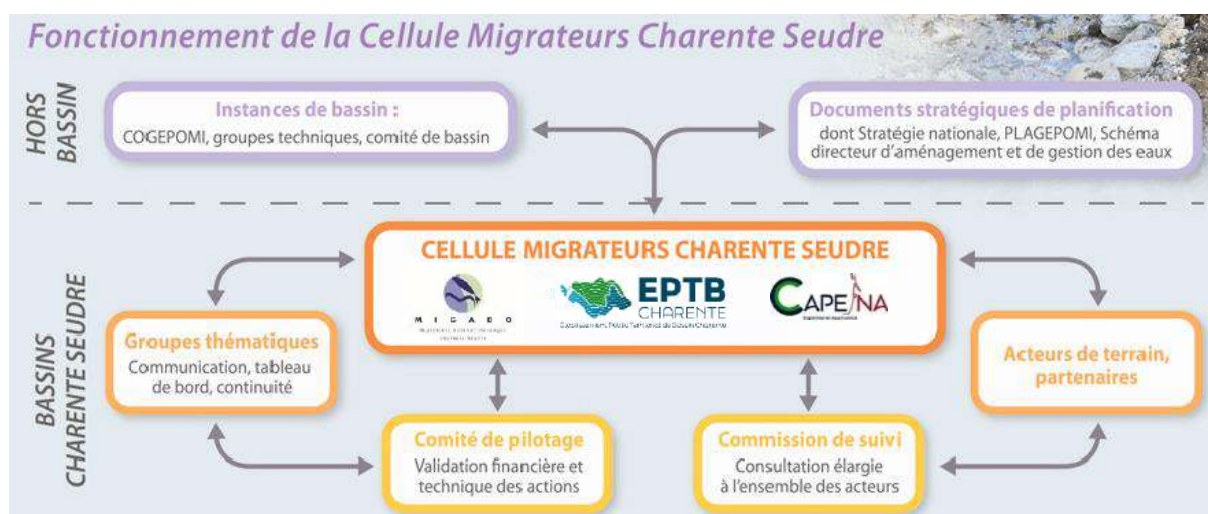


Figure 1 : Schéma du fonctionnement de la Cellule Migrateurs Charente Seudre

Cinq orientations cadrent la mise en œuvre des actions du programme 2021-2025 intitulé « Migrations et fonctionnalités hydro-écologiques » :

- 1/ Suivi des migrations,
- 2/ Suivi des espèces,
- 3/ Les tableaux de bord,
- 4/ Les livrables,
- 5/ Gérer le programme : un pilotage et une animation quotidienne

Le comité de pilotage s'est réuni le 12/09/2025 afin d'assurer la cohérence technique et financière de la réalisation du programme.

Le présent rapport technique expose les résultats des actions menées sur l'année 2025.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION PISCICOLE SUR LES BASSINS CHARENTE ET SEUDRE

1. Bilan du Rétablissement de la Continuité Ecologique (RCE)

Rédaction par Yann DAVITOGLU – EPTB Charente

La continuité écologique d'un cours d'eau est caractérisée par la libre circulation des organismes vivants et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Elle comporte une dimension longitudinale et une dimension latérale par le maintien du lien entre le cours d'eau et ses annexes hydrauliques (zones humides, bras morts...), ses berges et sa ripisylve. La continuité écologique est essentielle au bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Elle contribue au maintien de la biodiversité, de la dynamique et des fonctionnalités des rivières et de leurs annexes hydrauliques. Sa restauration contribue à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau qui doit garantir l'équilibre entre les enjeux environnementaux et le développement des activités humaines.

En France, le bassin de la Charente compte parmi les bassins où la densité d'obstacles à l'écoulement est la plus importante. On y recense 1 obstacle à l'écoulement tous les 2,2 km.l. de cours d'eau.

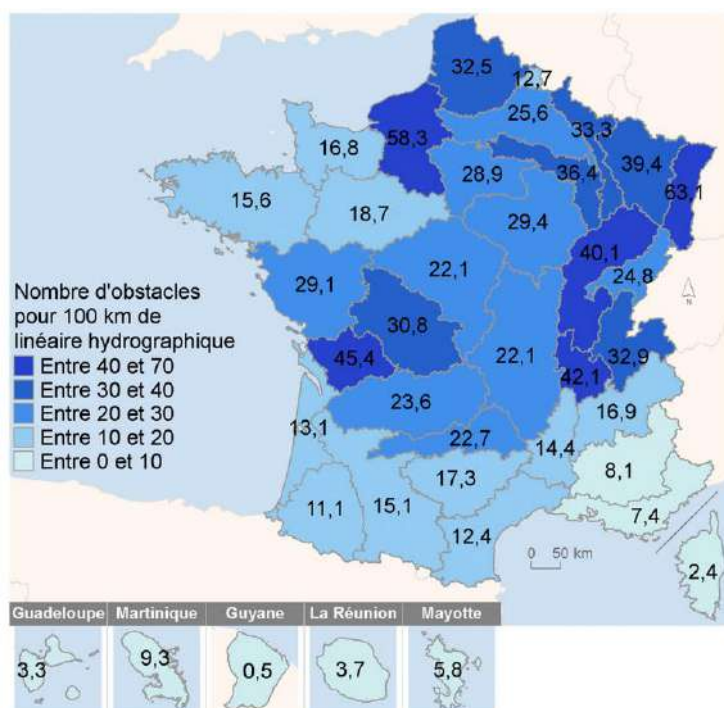


Figure 2 : Densité d'obstacles à l'écoulement par sous-unité de la DCE en 2020 © ONB

La CMCS dresse un bilan de l'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre, tous les 2 ans. Le dernier bilan ayant été réalisé en 2024, la prochaine mise à jour aura lieu en 2026.

2. Avis techniques et conseils de gestion de la CMCS pour la restauration de la continuité écologique

Rédaction par **Éric BUARD – CAPENA**

Au cours de l'année 2025, de nombreux avis techniques ont été apportés sur différents projets de rétablissement de la continuité écologique sur les bassins versants de la Charente et de la Seudre.

Ci-dessous sont listés, sans ordre particulier, la plupart des avis et participations de la CMCS à des travaux sur la continuité écologique.

- Etude modalité de gestion St Savinien
- Avis démonstrateur Charente
- Avis moulin du Pontour
- Natura 2000
- Chantier Passe à poissons de Malvy
- Cahier des charge étude RCE Carillon
- Avis travaux siphon Charente (UNIMA)
- Avis rapport RCE St Simeux
- Avis rapport RCE Javrezac
- Cahier des charge étude RCE Voissay
- CPT Brouage
- Terrain SYMBA
- Terrain SIBV Né
- Avis CD17 sur Beaugeay et Biard
- Relecture Cahier des charges étude Brouage (SMCA)
- Etude Débit Minimum Biologique + comité scientifique
- Comité de suivi dévasement de la Charente
- Avis RCE Javrezac et La Groie
- Avis cahier des charges pour RCE Beaugeay (UNIMA)
- Cahier des charge étude RCE Bernouet
- Avis sur clapet de Chauvières
- Projet décret SIL pour ANEB
- Avis CMCS St Simeux pour CD16
- Visio INRAe sur BDD internationale + remplissage

Aussi, la CMCS a participé à de nombreuses réunions dont certaines sont listées ci-dessous.

- 06/03/2025 : échange avec le CD 16 sur état d'avancement des travaux RCE de l'axe Charente
- 07/07/2025 : Groupe de Travail RCE Life Biodiversité (établissement des listes d'ouvrages prioritaires du BAG – ouvrage de Bagnolet intégré à la liste)
- 04/09/2025 : COTECH étude RCE Arnoult (SMCA)
- 16/09/2025 : échange avec le SMBS sur un avis CMCS sur les actions RCE du PPG Seudre
- 29/09/2025 : réunion de lancement étude RCE des moulins en liste 2 sur le Romède (SBV Né)
- 04/11/2025 : réunion RCE DPF 16
- 18/11/2025 : COTECH étude RCE complémentaire Seudre continentale (SMBS)

- 27/11/2025 : réunion annuelle des propriétaires d'ouvrages et associations d'utilisateurs de la Tardoire charentaise
- 12/12/2025 : réunion bilan phase 1 étude RCE moulins liste 1 du Né (SBV Né)
- Rencontre BE SERAMA pour PPG marais N Rochefort
- Réunion gestion niveaux d'eau Brouage + CR

3. Linéaires accessibles par les poissons migrateurs au 31 décembre 2025

Rédaction par Yann DAVITOGLU – EPTB Charente

Ce paramètre représente la distance accessible depuis l'océan jusqu'au premier ouvrage de classe 3 ou plus, non considéré réglementairement comme traité vis-à-vis de la continuité écologique, rencontré au cours de la migration de montaison de chaque espèce. Ce linéaire représente donc les zones potentiellement colonisables par les poissons sans aucune difficulté apparente. Toutefois, il ne tient pas compte de l'efficacité des dispositifs de franchissement équipant les ouvrages et pouvant retarder ou bloquer les migrations dans certaines conditions. L'objectif à atteindre est le front de migration historique pour chaque espèce. Les classes de franchissabilité prises en compte sont celles établies par l'OFB et les calculs sont réalisés uniquement sur les axes principaux (Charente et Seudre).

3.1 Linéaire accessible pour l'Anguille européenne

Pour l'Anguille, l'intégralité des axes Charente et Seudre sont considérés car ils sont intégralement en zone active pour l'espèce (zone colonisable par des individus < 30 cm).

Tableau 1 : Linéaire accessible pour l'Anguille européenne sur les axes Charente et Seudre

Année	Paramètre	Charente	Seudre
Référence	Front de migration historique	382,4 km (source)	68,2 km (source)
Fin 2019	Linéaire colonisable sans difficulté	133,4 km	26,8 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	35 %	39 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Vibrac	Trois-Doux
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Malvy	Charloteau
Fin 2021	Linéaire colonisable sans difficulté	133,4 km	26,8 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	35 %	39 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Vibrac	Trois-Doux
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Malvy	Charloteau
Fin 2023	Linéaire colonisable sans difficulté	141,2 km	26,8 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	37 %	39 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Malvy	Trois-Doux
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Saint-Simeux	Charloteau
Fin 2025	Linéaire colonisable sans difficulté	147,4 km	26,8 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	39 %	39 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Sireuil	Trois-Doux
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Trois Palis	Charloteau
Bilan	Augmentation du linéaire accessible entre 2023 et 2025	+ 2%	+ 0 %
	% de linéaire colonisable si le 1 ^{er} site bloquant était traité	40 %	44 %

39 % du linéaire total de l'axe Charente peut être directement colonisable par les anguilles sans aucune difficulté. L'évolution constatée par rapport au dernier bilan résulte de l'aménagement, par le Département de la Charente, des barrages de Malvy, en 2024, et de Sireuil, en 2025, à l'aide de passes en enrochements régulièrement répartis. Pour la Seudre, 39 % du linéaire est accessible aux anguilles sans difficulté apparente. Depuis l'aménagement en 2009 de l'ouvrage de Ribérou à Saujon par une passe spécifique à anguilles, 2 effacements de clapets ont eu lieu à l'amont du bassin en 2017 (Chadeniers) et 2019 (Chez Viguiard), mais n'ont pas eu d'influence sur le linéaire accessible. Le premier ouvrage non aménagé entraînant une difficulté de franchissement est celui de Trois Doux. Une étude pour la restauration de la continuité écologique de la Seudre continentale classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement a été portée par le SMBS entre 2015 et 2021 et devrait donner lieu à la mise en conformité de ce site dans les années à venir. Une étude complémentaire sur ce même linéaire a été lancée en 2025. Trois-Doux devrait être le premier ouvrage aménagé lorsque ce vaste programme sera mis en œuvre.

3.2 Linéaire accessible pour les aloses

Pour les aloses, seul l'axe Charente est traité puisqu'il n'est pas observé de remontée de géniteurs sur le bassin de la Seudre. Par ailleurs, la Grande alose migrant plus en amont sur les bassins versants que l'Alose feinte, c'est elle qui est prise comme référence.

Tableau 2 : Linéaire accessible pour les aloses sur l'axe Charente

Année	Paramètre	Charente
Référence	Front de migration historique de la Grande alose	264,4 km (Ruffec)
Fin 2019	Linéaire colonisable sans difficulté	133,4 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	50 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Vibrac
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Malvy
Fin 2021	Linéaire colonisable sans difficulté	133,4 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	50 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Vibrac
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Malvy
Fin 2023	Linéaire colonisable sans difficulté	141,2 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	53 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Malvy
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Saint-Simeux
Fin 2025	Linéaire colonisable sans difficulté	147,4 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	56 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Sireuil
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Trois Palis
Bilan	Augmentation du linéaire accessible entre 2023 et 2025	+ 3 %
	% de linéaire colonisable si le 1 ^{er} site bloquant était traité	58 %

56 % du linéaire total historiquement colonisé par la Grande alose est accessible, soit 147,4 km (sur 264,4 km). L'augmentation constatée par rapport au dernier bilan résulte de l'aménagement, par le Département de la Charente, des barrages de Malvy, en 2024, et de Sireuil, en 2025, à l'aide de passes en enrochements régulièrement répartis. Lorsque l'ouvrage suivant, le barrage de Sireuil, sera traité, un linéaire de 153,1 km jusqu'au barrage de Trois Palis, sera accessible.

3.3 Linéaire accessible pour la Lamproie marine

Pour la Lamproie marine, seul l'axe Charente est traité puisqu'il n'est pas observé de remontée de géniteurs sur le bassin de la Seudre.

Tableau 3 : Linéaire accessible pour les lamproies marines sur l'axe Charente

Année	Paramètre	Charente
Référence	Front de migration historique	280,5 km (Voulême)
Fin 2019	Linéaire colonisable sans difficulté	133,4 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	48 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Vibrac
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Malvy
Fin 2021	Linéaire colonisable sans difficulté	133,4 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	48 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Vibrac
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Malvy
Fin 2023	Linéaire colonisable sans difficulté	141,2 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	50 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Malvy
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Saint-Simeux
Fin 2025	Linéaire colonisable sans difficulté	147,4 km
	% de linéaire colonisable sans difficulté	53 %
	1 ^{er} ouvrage posant un problème de franchissement	Sireuil
	Ouvrage suivant posant un problème de franchissement	Trois Palis
Bilan	Augmentation du linéaire accessible entre 2023 et 2025	+ 3 %
	% de linéaire colonisable si le 1 ^{er} site bloquant était traité	55 %

53 % du linéaire historiquement colonisé par la Lamproie marine est désormais accessible sans difficulté apparente, soit 147,2 km (sur 280,5 km). L'augmentation constatée par rapport au dernier bilan résulte de l'aménagement, par le Département de la Charente, des barrages de Malvy, en 2024, et de Sireuil, en 2025, à l'aide de passes en enrochements régulièrement répartis. Lorsque l'ouvrage suivant, le barrage de Sireuil, sera traité, un linéaire de 153,1 km jusqu'au barrage de Trois Palis, sera accessible.

4. Suites de l'étude pour l'amélioration de la transparence des ouvrages de l'axe Charente

Rédaction par Yann DAVITOGLU – EPTB Charente

De 2021 à 2022, une expertise technique et scientifique pour l'amélioration de la transparence des ouvrages de l'axe Charente en faveur des migrateurs amphihalins a été conduite par le groupement Scimabio Interface x Oteis (Berge J. *et al*, 2022). Dans le cadre de cette étude, des problèmes de fiabilité des données de télégestion des barrages avaient été identifiés et un suivi par caméra timelapse avait été proposé. Les objectifs de ce suivi consistaient à croiser les informations bancarisées par les automates assurant la gestion des barrages avec des images prises à intervalle régulier (toutes les 30 minutes de jour) et de vérifier la bonne application des nouvelles règles de gestion proposées dans le cadre de l'étude.

Suite au report lié aux conditions hydrologiques particulières du premier semestre 2024 (succession de crues) ayant empêché la pose de la caméra timelapse sur le site de Bagnolet (Solençon), le matériel a été installé cette année entre le 10 mars et le 17 octobre. Paramétrée pour enregistrer un cliché panoramique toutes les 30 minutes entre 7 et 23 heures, la gestion du stockage d'images a nécessité un passage mensuel sur site pour formater la carte mémoire de l'appareil. Suite à un incident technique vraisemblablement lié à l'installation d'une fourmilière à l'intérieur du dispositif, la caméra s'est arrêtée le 08 septembre à 13h30.

Au total 5 977 images panoramiques ont été récoltées et feront l'objet d'une analyse en 2026. Contrairement au suivi réalisé sur le site de Crouin en 2023, l'orientation de l'appareil sur le site de Bagnolet devrait permettre une caractérisation plus fine des jets issus des différents organes du barrage afin d'évaluer l'attractivité de la passe en fonction des différentes modalités de gestion.



Figure 3 : Image panoramique captée par la caméra timelapse sur le site de Bagnolet © EPTB Charente

LES SUIVIS BIOLOGIQUES

1. Les conditions environnementales en 2025

Rédaction par Éric BUARD - CAPENA

1.1 Les débits

1.1.1 Débits sur l'axe Charente

Le régime d'un cours d'eau, ou débit, est la résultante des conditions climatiques (précipitations...) et des caractéristiques physiques du bassin versant (altitude, pente, géologie...), auxquelles s'ajoutent les activités humaines (occupation des sols, retenues, prélèvements, usages...). Le débit d'un cours d'eau est le volume d'eau, souvent exprimé en mètres cubes, écoulé par seconde en un point donné de son parcours (noté m^3/s).

L'objectif est de suivre le débit chaque année pour aider à la compréhension des variations des migrations et des reproductions des poissons migrateurs. Par exemple, le front de migration des aloses est directement lié aux débits du fleuve au printemps et celui de l'anguille jaune sur le printemps et l'été.

La station de mesure utilisée dans le Tableau de Bord est située sur la commune de Chaniers (station « Beillant »), à 80 km de l'océan. Cette station a été choisie car elle était la plus représentative des écoulements arrivant sur la partie aval du bassin, là où les poissons migrateurs sont bien représentés. La Figure 4 présente les débits de l'année 2025 avec les minimums, maximums et la moyenne des débits (2004-2024). On peut aussi retrouver ces données et un graphique similaire sur le site de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine (ARB-NA) (<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/debit/station/R423001001/>) d'après les données du Service de Prévisions des Crues Littoral Atlantique (www.vigicrues.gouv.fr).

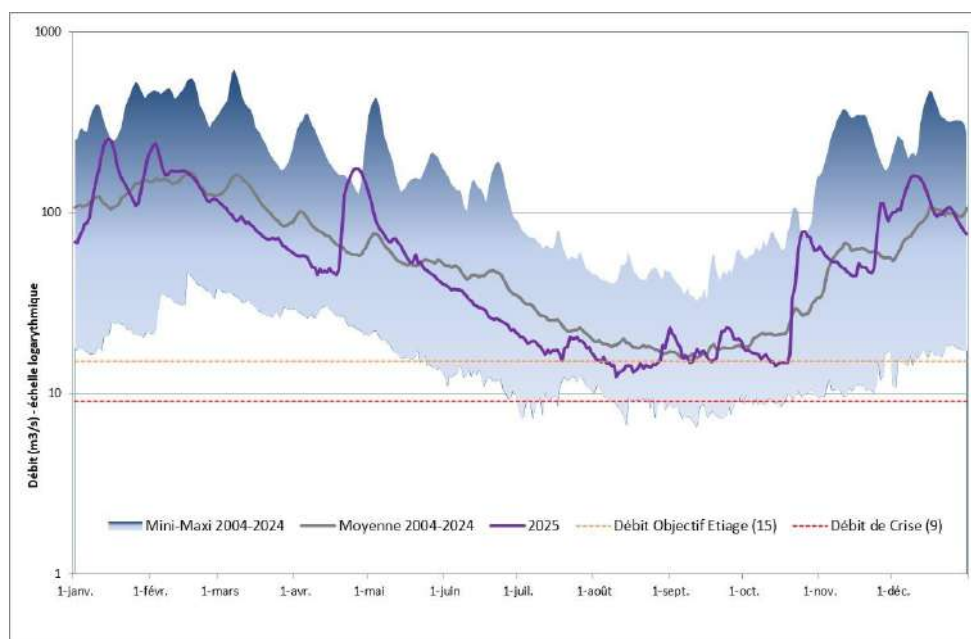


Figure 4 : Les débits à Chaniers (Beillant) sur la Charente (échelle logarithmique)

L'analyse des débits des 20 dernières années montre que la Charente connaît un régime d'étiage souvent sévère du printemps au début de l'automne. En effet, bien que la moyenne des débits reste au-dessus du débit d'objectif d'étiage (DOE), les débits minimums peuvent descendre en dessous du DOE voire du débit de crise (DCR).

Le débit a été, la plupart du temps, au-dessous de la moyenne 2004-2024. Les pics de crue se sont déroulés en janvier, de la mi-avril à début mai puis du 15 octobre à début décembre.

Le bilan des dépassements des débits d'objectif d'étiage a été réalisé, seuils choisis pour informer à partir de quel moment le débit est considéré « bon » ou « mauvais » (Tableau 4) : **DOE (15 m³/s) et le DCR à (9 m³/s) à Chaniers (Beillant).**

Tableau 4: Seuils choisis pour l'indicateur « Débits »

Débit	Etat
débit > DOE	BON
DOE > débit > DCR	MOYEN
débit < DCR	MAUVAIS

En 2025, il y a eu 34 jours sous le DOE mais aucun sous le DCR (Figure 5). L'état de l'indicateur débit pour la Charente à Beillant est donc considéré comme **bon** pour 2024. Les crues de mars à mai ont été très importantes et ont impacté les déplacements des poissons et les suivis scientifiques.

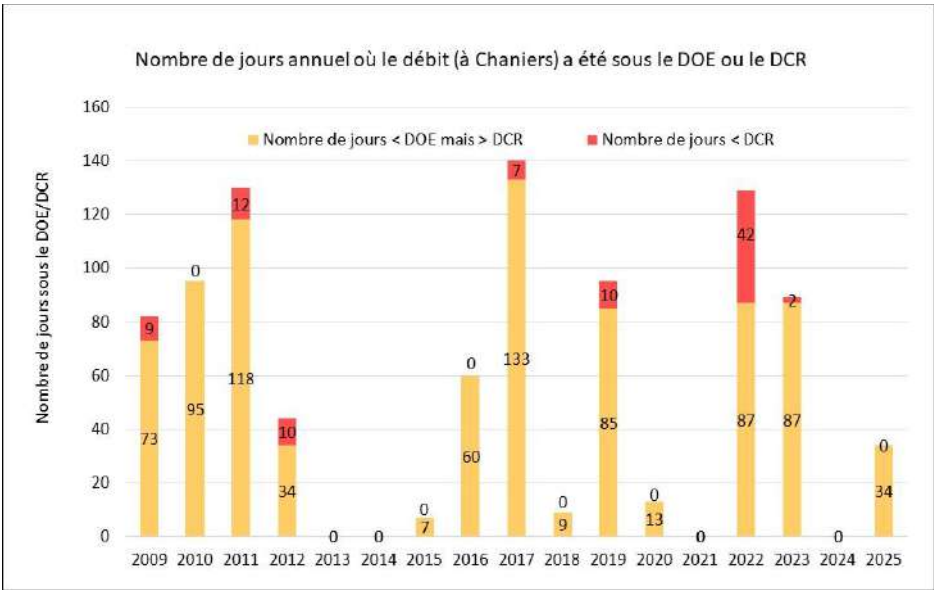


Figure 5 : Nombre de jours sous le DOE et le DCR à Beillant (Chaniers)

Le bilan des débits moyens par saison est présenté dans le Tableau 5.

Tableau 5: Débits moyens par saison et comparaison avec la moyenne des 5 dernières années

Années	2025	Moyenne des 5 dernières années 2020-2024	Comparaison 2025 et moyenne 5 ans
Hiver	131 m³/s	135 m³/s	→
Printemps	65,3 m³/s	71 m³/s	→
Été	17,5 m³/s	25 m³/s	↘
Automne	62,3 m³/s	59 m³/s	→

1.1.2 Les débits sur l'axe Seudre

La station de mesure de Saint-André-de-Lidon est située sur la partie amont de la Seudre à plus de 40 km de l'océan. Cette station n'est donc pas forcément représentative des débits de l'ensemble du bassin. **Les seuils ont changé en 2022. Le DOE est passé de 1 à 0,09 m³/s et le DCR de 0,025 à 0,050 m³/s.**

Cette année 2025, comme pour la Charente, les débits sur la Seudre ont inférieurs à la moyenne 2004-2024 la plupart du temps sauf lors d'une crue fin avril et en novembre et décembre. En août le débit est descendu très bas, en-dessous de débit de crise (Figure 6).

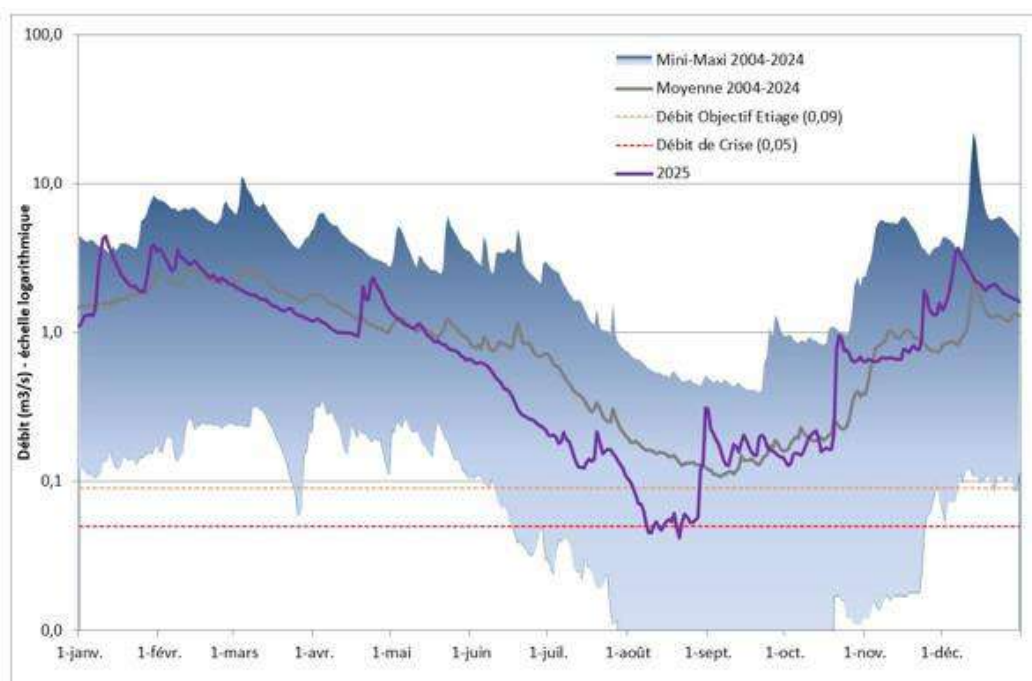


Figure 6 : Les débits à Saint-André-de-Lidon sur la Seudre

En 2025, les débits sont descendus 26 jours sous le DOE et 6 jours sous le DCR (Figure 7).

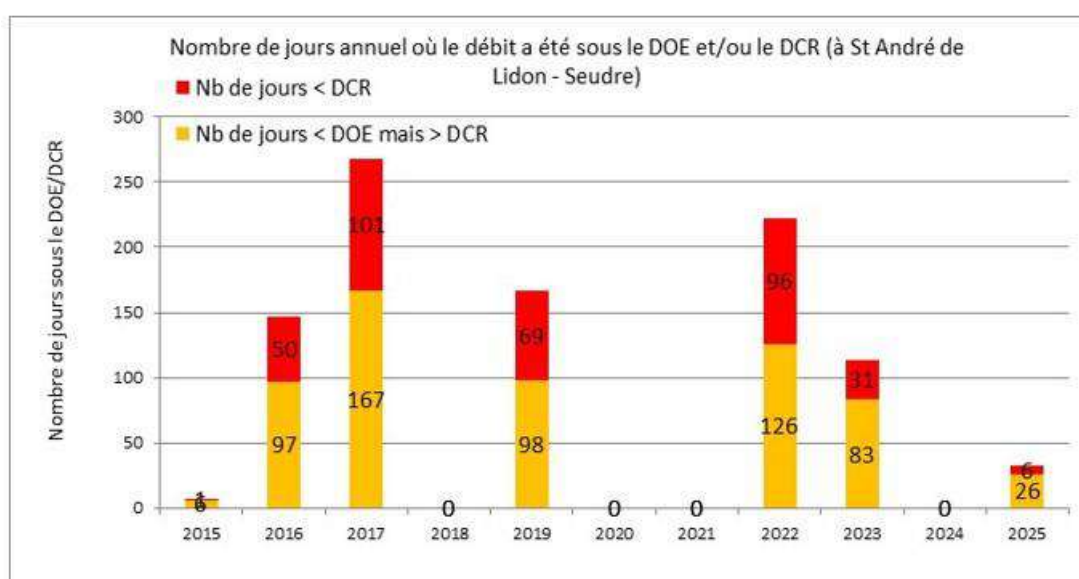


Figure 7 : Nombre de jours sous le DOE et le DCR à Saint-André-de-Lidon

L'état global de l'indicateur débit sur la Seudre à Saint-André-de-Lidon est considéré comme **mauvais**. Les valeurs moyennes de débits par saison sont compilées dans le Tableau 7.

Tableau 6: Débits moyens par saison à St André de Lidon

Années	Moyenne 2025	Moyenne des 5 dernières années 2020-2024	Comparaison 2025 et moyenne 5 ans
Hiver	2,39 m³/s	2,49 m³/s	→
Printemps	1,03 m³/s	1,48 m³/s	↘
Été	0,14 m³/s	0,45 m³/s	↘
Automne	0,98 m³/s	1,05 m³/s	→

1.2 Le suivi des états des écoulements

L'objectif est de mettre en évidence le **linéaire qui est toujours en écoulement continu** (visible et faible ou perceptible). Le **suivi des assecs en linéaire** est effectué par les **Fédérations de Pêche du territoire (Charente, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres)** avec la participation des Associations des pêcheurs aux lignes (AAPPMA), de l'APIEEE et des syndicats des bassins du Né et de l'Antenne. Les Fédérations de Pêche assurent le suivi par observation des cours d'eau tous les 15 jours, du 15 juin au 1^{er} octobre. Dans ce réseau, une carte est créée par département puis est transmise à l'ARB NA qui fait une synthèse globale à l'échelle du bassin versant. Nous disposons donc d'un nombre de km de cours d'eau « en faible écoulement », « en rupture d'écoulement » et « en assec » (Figure 8). Tous les cours d'eau ne sont pas suivis et certains sous-bassins sont mieux suivis que d'autres. Les prospections effectuées par les Fédérations de Pêche correspondent à des suivis aux mêmes endroits chaque année. Certains bassins sont ciblés par rapport à d'autres en fonction de leur sensibilité aux assecs.

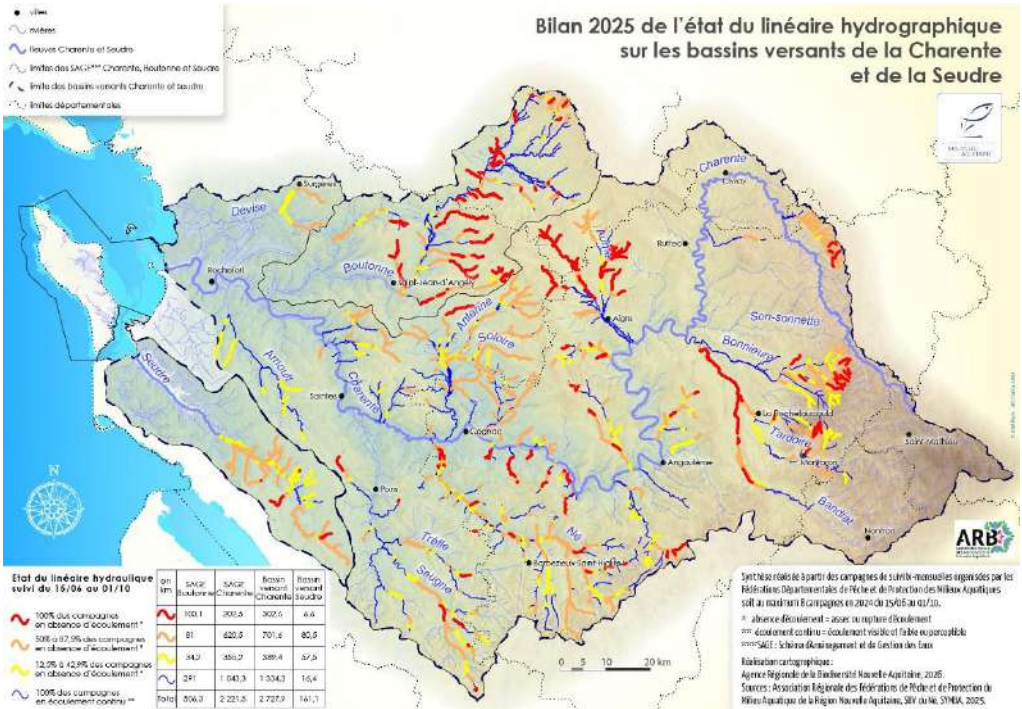


Figure 8 : Carte bilan de l'état du linéaire hydrographique réalisé par l'ARB NA (d'après les données des Fédérations de Pêche)

Pour définir les différents états (bon, moyen et mauvais) de cet indicateur, nous avons déterminé des seuils qui correspondent à différents niveaux de pourcentages de cours d'eau toujours en écoulement continu (Tableau 7).

Tableau 7: Seuils choisis pour l'indicateur « Etat des écoulements »

Pourcentage du linéaire de cours d'eau toujours en écoulement continu	Etat de l'indicateur
70-100%	Bon
50-69%	Moyen
0-49%	Mauvais

1.2.1 Etat des écoulements sur la Charente

Le suivi est réalisé par les Fédérations de Pêche sur environ 200 km de cours d'eau sur le bassin de la Charente.

L'ARB NA a compilé les données des sessions d'observations réalisées tous les 15 jours par les Fédérations de Pêche et a établi un bilan sur la saison du pourcentage de linéaire toujours en écoulement continu. En 2025, au total 2727 km ont été suivis et 1334 km ont été en écoulement continu sur l'ensemble des campagnes soit 49 % (considéré comme mauvais d'après les seuils établis) (Figure 9).

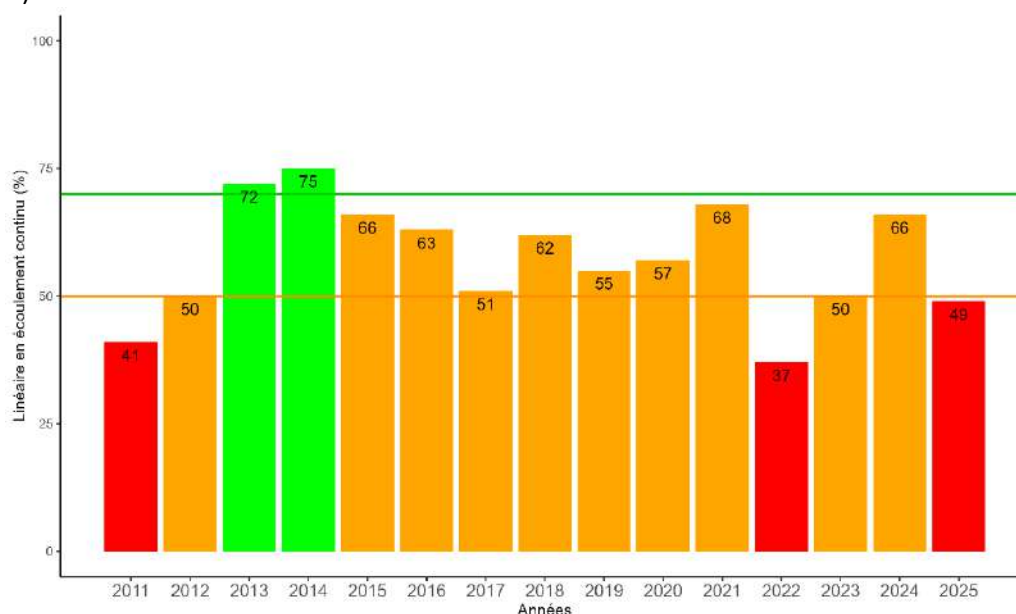


Figure 9 : Pourcentages du linéaire suivi toujours en écoulement continu sur le bassin de la Charente

1.2.2 Etat des écoulements sur la Seudre

Ce descripteur est construit à partir des linéaires de suivi de la Fédération de Pêche de Charente-Maritime. Le suivi a été interrompu entre 2013 et 2016.

En 2025, 161 km de linéaire ont été suivis et le bilan fait état de 10 % observés en écoulement continu (16,4 km) sur les observations du 15 juin au 15 octobre (Figure 10).

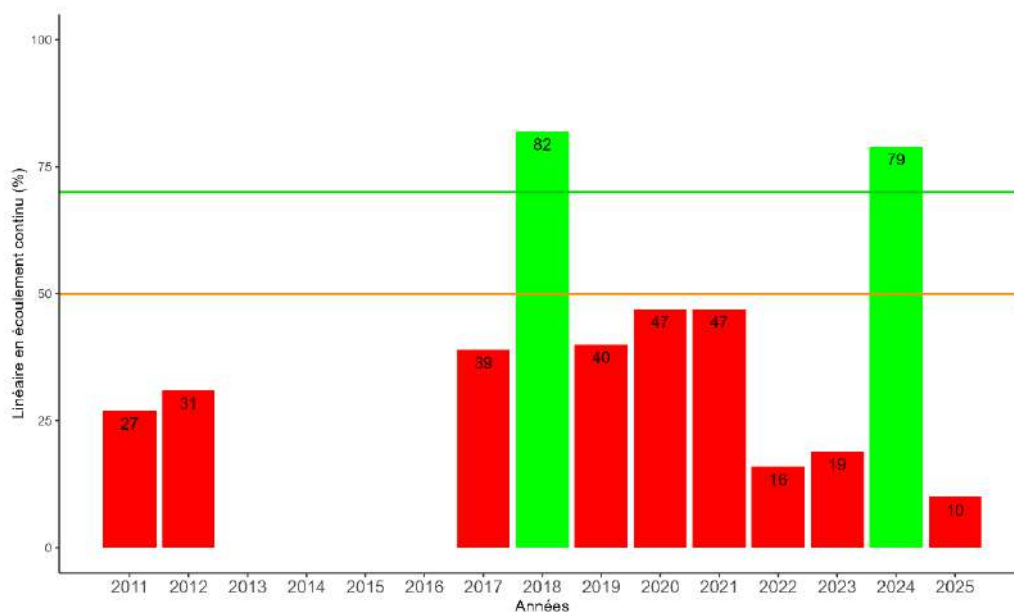


Figure 10: Pourcentages du linéaire suivi toujours en écoulement continu sur le bassin de la Seudre

1.3 La température de l'eau sur l'axe Charente

La Figure 11 présente les températures moyennes journalières enregistrées à Crouin (aval Cognac) en 2025, avec la moyenne et les minimums et maximums depuis 2010. La sonde de température est placée à la station de comptage de Crouin. Elle est gérée et relevée par la CMCS.

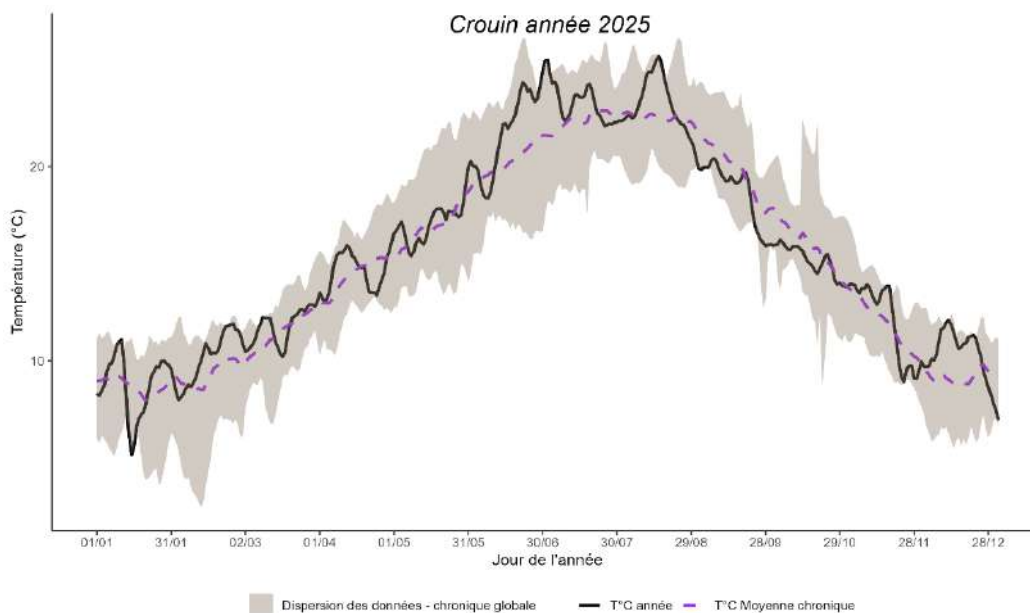


Figure 11 : Températures de l'eau de la Charente à Crouin (Cognac)

Les températures par saison ont été représentées sur la figure suivante avec les moyennes.

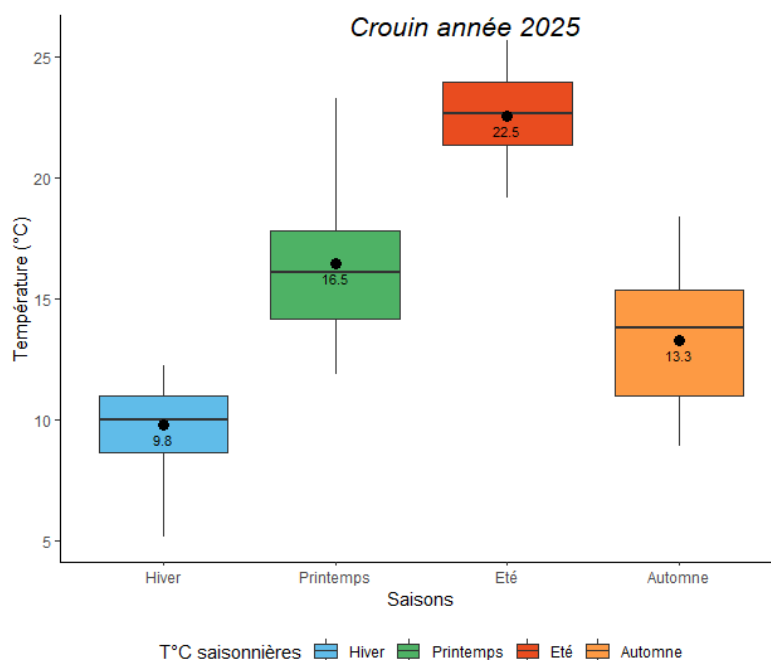


Figure 12 : Températures de l'eau de la Charente à Crouin par saison (Cognac)

La température est un paramètre important qui agit sur le comportement des poissons migrateurs, comme la montaison, la reproduction, la croissance des larves puis la dévalaison, notamment des aloses. Un zoom est fait sur la période du 1^{er} mai au 15 juillet avec une observation des valeurs journalières. Ce point est détaillé dans la partie « *Efficacité de la reproduction des aloses* » avec la description de l'indicateur « Impact de la température de l'eau sur les œufs et larves de grandes aloses ».

1.4 Suivi de l'oxygène et de la température de l'estuaire de la Charente

La CMCS suit les principaux paramètres de l'eau dans l'estuaire de la Charente, grâce à une sonde multi-paramètres placée par l'EPTB Charente et le laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux en 2019 à **Tonnay-Charente**. Les données de cette sonde sont consultables sur le site web MAGEST (<https://magest.oasu.u-bordeaux.fr/>). En effet, l'EPTB Charente fait partie du réseau MAGEST (Mare¹ Gironde Estuaire) qui regroupe plusieurs partenaires pour le suivi de la qualité de l'eau en estuaire et cours d'eau. Initialement basé sur la Gironde, le réseau s'est développé sur la Garonne, la Dordogne et depuis quelques années sur les estuaires de la Seudre et de la Charente. Le consortium MAGEST est piloté par l'Université de Bordeaux et il est composé d'un comité technique et de réunions scientifiques.

Depuis avril 2020, les données physico-chimiques sont recueillies et bancarisées. Les paramètres (température, turbidité, salinité, oxygène dissous, pH) sont mesurés toutes les 15 minutes et renseignent sur les mouvements du panache de sédiment (bouchon vaseux) afin d'en déduire les contraintes pour la faune estuarienne. L'oxygène est particulièrement surveillé puisque des seuils critiques peuvent être atteints dans certains estuaires de la façade atlantique. Le suivi a montré que l'estuaire Charente est également concerné. Malgré des variations interannuelles fortes observées entre 2020 et 2021, les conditions abiotiques peuvent s'avérer contraignantes pour la faune piscicole, notamment pour les alosons en dévalaison en début d'automne (période affichant régulièrement des débits d'étiages).

¹ Marel : Mesures Automatisées en Réseau pour l'Environnement et le Littoral

En 2025, en été la température de l'eau en estuaire est montée au-dessus de 20 voire 25°C et la teneur en oxygène est descendue en-dessous de 5 mg/L (Figure 13).



Figure 13 : Température et oxygène de l'eau de la Charente à Tonnay-Charente en 2025 entre janvier et septembre

Pour faire un lien entre la température, l'oxygène et les poissons migrateurs qui traversent le bouchon vaseux de l'estuaire de la Charente, un premier travail de distinction des seuils limites de teneur en oxygène a été réalisé par la CMCS d'après Taverny *et al.* (2009) (Figure 14).

	Concentration en O ₂	Impact sur la faune piscicole	
Seuil sensible hypoxie	plus de 5mg/l	Absence d'effet à long terme. Passage de l'ensemble des espèces migratrices	
	de 4 à 5mg/l		
Seuil critique	de 3 à 4 mg/l	Migration des salmonidés incertaine.	
	de 2 à 3 mg/l	Migration impossible pour beaucoup d'amphihalins, mortalité des salmonidés. Croissance altérée ou impossible, arrêt ou retard du développement embryonnaire.	
Seuil léthal	de 1 à 2 mg/l	Mortalité pour la plupart des espèces. Milieu azoïque pour le poisson.	Hypoxie (<30% sat)
	moins de 1mg/l	Milieu anaérobie. Mortalités massives de poissons et crustacés.	Anoxie

Figure 14 : Impacts de la faible teneur en oxygène dissous dans l'eau sur la faune aquatique, d'après Taverny *et al.* (2009)

Pour la température, des seuils ont été identifiés à 20 °C et 25 °C, températures au-dessus desquelles des impacts négatifs commencent à apparaître sur les poissons notamment si la concentration en oxygène est faible. Ces deux paramètres sont très liés.

Un indicateur a été créé en 2023 à la CMCS. Il permet de déterminer l'impact du couple température/oxygène sur la migration de montaison des aloses et de dévalaison des alosons dans l'estuaire de la Charente. Il est basé sur le nombre de jours durant lesquels le couple Oxygène/Température est optimal pour les poissons.

Les seuils ont été élaborés en 2023 avec la participation de Philippe Jatteau de l'INRAE de Cestas (Figure 15).

Oxygène/ Température	5≤Temp<15°C	15≤Temp<20°C	20≤Temp<25°C	≥25°C
≥6mg/L	Bon	Bon	Bon	Moyen
5≤Oxy<6 mg/L	Bon	Bon	Moyen	Mauvais
4≤Oxy<5 mg/L	Moyen	Moyen	Moyen	Mauvais
3,3≤Oxy<4 mg/L	Moyen	Mauvais	Mauvais	Mauvais
2≤Oxy<3,3 mg/L	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais
<2 mg/L	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Figure 15 : Etats de l'indicateur en fonction de la température et de l'oxygène

En 2025, sur la période de montaison des aloses, de mars à juin, il y a plusieurs jours sous les seuils de 2, 3 et 5 mg/L.

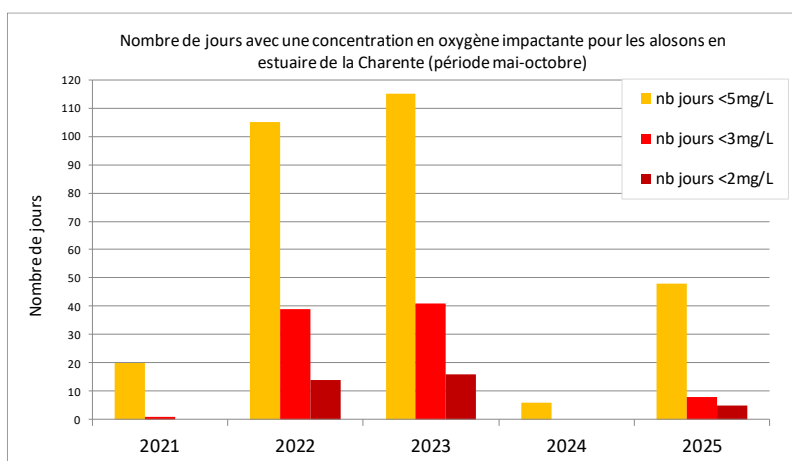


Figure 16 : Pourcentage de jours avec le couple Oxygène/température optimal sur la période de dévalaison des alosons

Sur la période favorable à la dévalaison des alosons, du 15 mai au 15 octobre, seulement 36% des jours avaient un couple/température optimal (Figure 17).

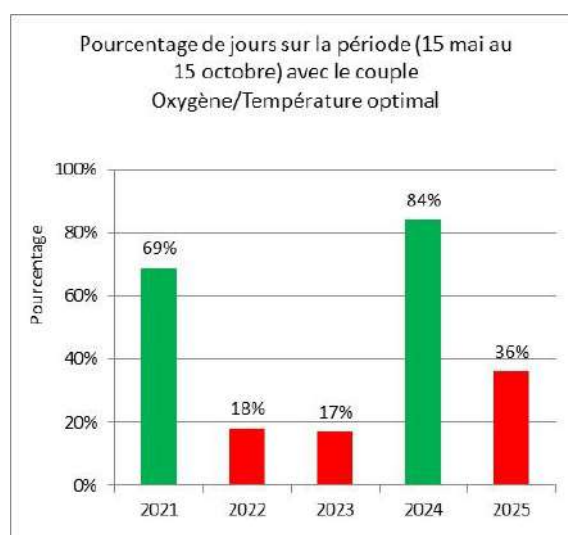


Figure 17 : Pourcentage de jours avec le couple Oxygène/température optimal sur la période de dévalaison des alosons

Les faibles teneurs en oxygène ainsi que les températures élevées ont donc impacté négativement la montaison des aloses ainsi que la dévalaison des alosons.

2. Les migrations à la station de comptage de Crouin

Rédaction par Audrey POSTIC-PUIVIF – EPTB Charente

Le dénombrement des poissons à la station de comptage de Crouin est effectué par le bureau d'études Services et Conseils en Environnement Aquatique (SCEA) basé à Toulouse. Ce dernier assure aussi les réglages fins de la détection grâce à une connexion internet et analyse l'ensemble des données recueillies sur le site annuellement.

*Le détail du suivi est consultable dans le rapport : **Dartiguelongue Jean, 2026.** Contrôle du fonctionnement de la passe à poissons installée à Crouin (16) sur la Charente. Suivi de l'activité ichtyologique en 2025, Rapport S.C.E.A. pour C.M.C.S. 39 p. + figures et annexes.*

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet de l'EPTB Charente et sur le site des Tableaux de bord Charente-Seudre.



Figure 18 : Vitre de comptage (06/03/2025) et barrage de Crouin (26/06/2025)

Les principaux éléments à retenir de l'année 2025 sont exposés ci-après.

Situé à près de 70 kilomètres du fond d'estuaire, le barrage de Crouin (Conseil Départemental de la Charente) est le 3^e barrage éclusier de la Charente navigable. C'est le second obstacle important sur la Charente pour les migrateurs venant de l'Océan et il est équipé d'un dispositif de franchissement pour les poissons depuis janvier 2010. Depuis cette année-là, cette passe à bassins successifs accueille une station de contrôle vidéo de ces migrations (équipée du système de surveillance vidéo SYSIPAP) en fonctionnement.

Conditions environnementales :

Sur un cours d'eau dont le débit est directement influencé par les précipitations, le régime hydraulique de la Charente observé en 2025 (station de Jarnac-Mainxe) a connu un premier trimestre « humide », entraînant un échappement potentiel quasi permanent. En corollaire, la température de l'eau de la Charente enregistrée à Crouin a fluctué autour de la moyenne du site, plutôt clémente sous ce régime océanique, à peine inférieure à la moyenne du site à partir de septembre (Figure 19).

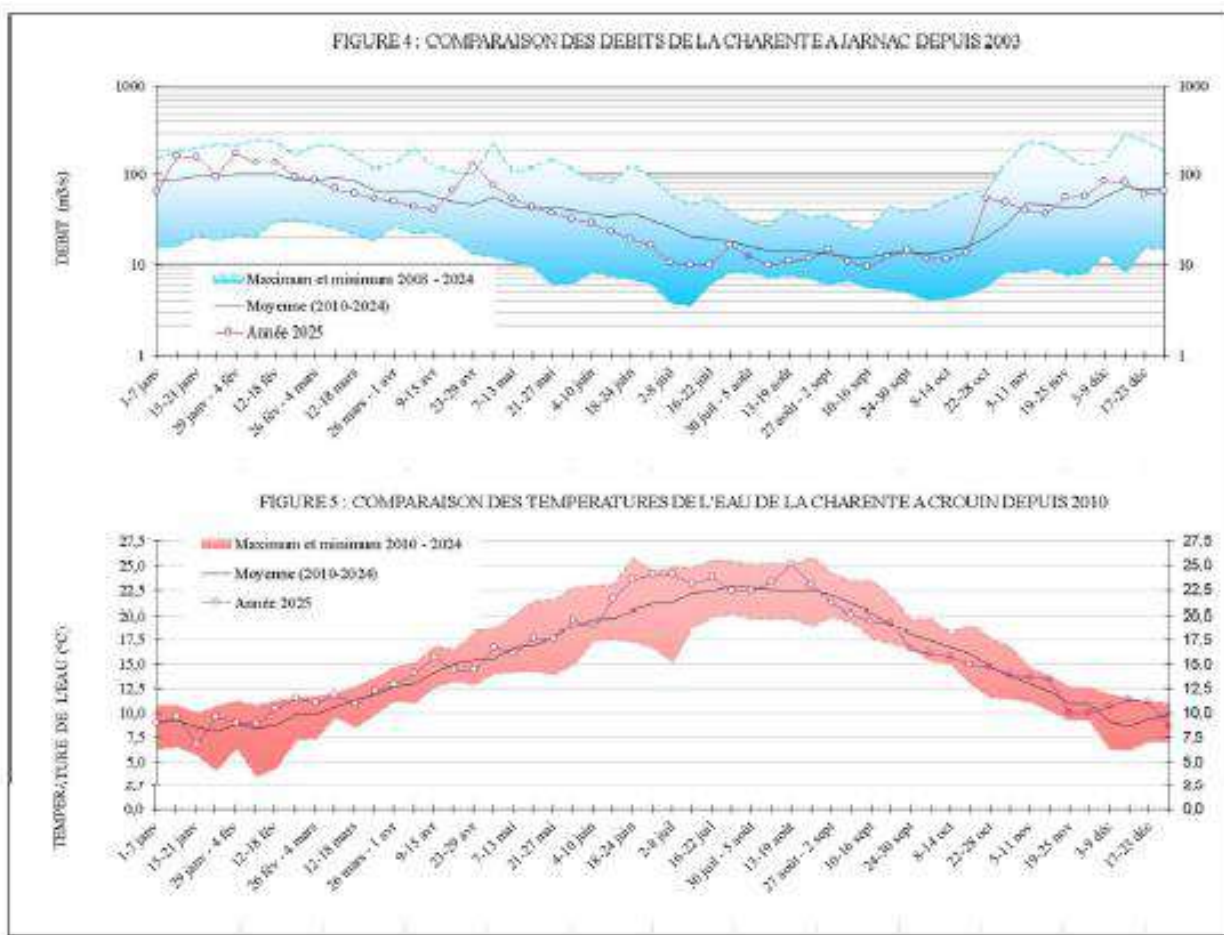


Figure 19 : températures de l'eau à Crouin et débits à Jarnac en 2025 (Dartiguelongue, 2026)

Bilans de fonctionnement :

Ce dispositif de franchissement présente la particularité de rester en fonctionnement même en cas de crue, voire en submersion totale sur les plus forts épisodes, coulant alors à l'envers dans sa partie amont, mode dysfonctionnel pour une éventuelle montaison : la surveillance vidéo reste fonctionnelle.

En 2025, la passe à poissons a fonctionné correctement près de 90,2 % de l'année : la quasi-totalité du dysfonctionnement (près de 98 %) vient de l'hydraulicité du premier trimestre.

La surveillance et le comptage par enregistrement vidéo des passages de poissons ont été effectifs 99,5 % du temps du fonctionnement du dispositif : à l'exception donc des périodes d'arrêt de la passe sans perte d'information (entretien, piégeage, ...), les arrêts de l'enregistrement vidéo sont dus à quelques coupures d'alimentation électrique.

Fonctionnement du barrage :

Dans certaines conditions de débit en rivière, le barrage ne constitue pas un obstacle complet, lorsque le seuil fixe est submergé ou que les clapets sont abaissés. Cette année, ces conditions de franchissement se sont produites près de 22 % de l'année (un peu inférieure à la moyenne sur ce site) du fait de l'hydraulicité. Cela est potentiellement source d'un échappement au comptage pour les grands migrateurs printaniers.

Bilans des passages de poissons :

Le suivi vidéo de la passe à poissons de Crouin en 2025 a permis de compter près de **22 157 poissons**, appartenant à **22 espèces** discriminées à la vidéo, en migrations de montaison et d'avalaison. Cette

forte diversité est proche voire supérieure à celles comptées, dans des conditions équivalentes, sur des grands fleuves et caractérise la richesse de la Charente.

ESPECE		2010 ⁽³⁾	2011 ^(3,4)	2012 ⁽⁵⁾	2013	2014	2015	2016 ⁽⁵⁾	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
GRANDS MIGRATEURS																	
MONTAISON	ALLOSES (Alosa alosa & Alosa fallax) (5)	3 663		5 761	1 476	2 643	6 038	27	2 524	201	583	204	440	1 204	555	19	243
	ANGUILLE juvénile (Anguilla anguilla)	163		149	176	53	65	0	56	688	139	172	81	141	44	589	20
	FLET (Platichthys flesus)	0		présence	2	2	2	0	0	0	0	2	-1	0	0	0	1
	LAMPROIE FLUVIATILE (Lampetra fluviatilis)	14		21	15	18	12	5	35	29	9	22	9	2	10	2	9
	LAMPROIE MARINE (Petromyzon marinus)	2 278		348	327	1 715	1 415	27	8	294	4	64	11	2	2	7	16
	LAMPROIE de planer											25	0	0	0	0	0
	MUGE (Liza aurata)	233		484	982	942	1 138	646	838	897	856	635	391	537	223	469	413
DEVALAISON	SAUMON ATLANTIQUE (Salmo salar)	1		1	1	3	4	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
	TRUITE DE MER (Salmo trutta f. trutta)	21		18	58	131	86	39	38	34	45	57	40	11	5	11	0
	Alose dévalant post-repro (1)	0		-2	-4	-3	-4	0	0	0	-4	-4	-2	-13	-11	-4	-14
	Muge dévalant (1)	-877		-783	-234	-164	-496	-10	-881	-1 265	-999	-401	-584	-545	-440	-239	-402
	ANGUILLE ARGENTEE (1)	-253		-241	-69	-39	-215	-64	-245	-105	-68	-26	-34	-80	-89	-26	-64
	Saumon dévalant (1)	0		-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LAMPROIE Ammocète dévalante (sp.)								-53	-1	-4	-2	-2	-2	-7	-2	-4
ESPECES DE RIVIERE																	
MONTAISON	ABLETTE (Alburnus alburnus)			présence	28 836	13 185	6 649	690	10 446	23 104	5 349	19 953	13 123	7 015	6 531	124918 ⁽⁸⁾	11 940
	BARBEAU (Barbus barbus)			présence	268	673	339	73	358	460	479	407	354	515	208	260	259
	BLACK-BASS (Micropterus salmoides)	14		75	44	14	14	1	16	44	27	95	32	25	23	74	22
	BREME (Abramis brama) (2)			présence	6 961	4 160	4 315	1 454	2 150	1 412	245	397	818	1 949	1 542	6 671	2 880
	BROCHET (Esox lucius)	11		7	12	4	9	5	6	7	10	8	2	4	5	63	31
	CARRASSIN (Carrassius auratus)	192		552	6 381	3 445	2 056	442	85	6 255	878	1 004	555	31	10	160	52
	CARPE (Cyprinus carpio)	12		49	31	27	19	5	12	41	22	95	185	38	77	138	101
	CARPE AMOUR (Ctenopharyngodon idella)	0		0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	4	0
	CHEVESNE (Leuciscus cephalus)			présence	1 939	2 188	2 048	634	1 330	2 264	1 527	2 038	2 210	1 642	2 935	1 568	3 707
	GARDON (Rutilus rutilus) (2)			présence	1 223	663	512	5	3 091	1 733	2 185	1 954	959	1 565	708	4 330	1 238
	HOTU (Chondrostoma nasus) (7)			présence	1	1	4	1	3	13	254	147	206	421	245	981	502
	PERCHE (Perca fluviatilis)	330		81	1 286	1 363	602	14	329	280	852	405	195	124	86	180	135
	PERCHE-SOLEIL (Lepomis gibbosus)	1			5	0	1	0	0	3	0	4	1	1	2	8	0
	POISSON-CHAT (Ictalurus melanocephalus)	0		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
	SANDRE (Lucioperca lucioperca)	14		12	8	12	10	3	6	1	2	6	0	1	1	8	5
MONTAISON	SILURE (Silurus glanis)	4		19	7	14	38	3	62	113	69	110	231	95	168	67	88
	Juvenile dévalant (Silurus glanis)	-2		-5	-2	-1	0	0	0	-1	-2	-5	-3	-8	-9	-8	-3
	TANCHE (Tinca tinca)	6		0	9	17	6	0	4	10	3	4	2	0	4	8	4
	TRUITE FARIO (Salmo trutta f. fario)	51		87	59	51	23	11	9	19	20	17	16	8	5	3	4
MONTAISON	VANDOISE (Leuciscus leuciscus) (2)	0		0	0	0	0	0	0	11	52	5	0	22	0	0	0
	Cyprinidés indéterminés				148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1), non représentatif de la totalité de la dévalaison sur le site; dévalaison au barrage

(2) ablette (majoritaire) et goujon non distingués; breme (maj.) et breme bordelaise non distingués; gardon (maj.) et rotengle non distingués; vandoise(maj.) et tosoyotomes non distingués

(3) source CMCS 2011, 2012; (4), pas de comptage; (5), voir détail dans le texte; (6), année partielle, vandalisme

(7) jusqu'en 2017, comptage partiel; (8), douteux

Figure 20 : bilan des passages de poissons à Crouin depuis 2010 (Dartiguelongue, 2026)

Pour la seconde année, une opération de piégeage, visant la capture et le marquage d'aloses s'est déroulée à la station de Crouin du 14 avril au 6 juin sur 24 sessions avec un temps moyen de piégeage par session de 3h52min (voir partie télémétrie des aloses à la suite du rapport).

Presque tous les migrateurs amphibiotes classiques sont présents cette année, même si c'est parfois en faible nombre, à l'exception remarquable de la truite de mer pour la première fois absente du site. Les deux espèces d'aloses (la Grande alose et l'Alose feinte) ou les deux espèces de lamproies (marine et fluviatile) ont été vues, comme l'Anguille et le Muge (pas de flet cette année dont Crouin est le seul site d'observation en France). Des migrateurs catadromes adultes empruntent aussi la passe, anguilles, muges, quelques individus d'aloses post-reproduction et des juvéniles de lamproies.

243 aloses comptées à la vidéo à Crouin, englobent les deux espèces d'aloses non différenciables systématiquement à la vidéo. Ces deux espèces d'aloses ne sont pas séparées dans les comptages mais distinguées potentiellement par la suite à partir des tailles mesurées (Figure 21) : la distinction est assurée pour les valeurs extrêmes, mais impossibles visuellement pour les valeurs intermédiaires communes aux deux espèces.

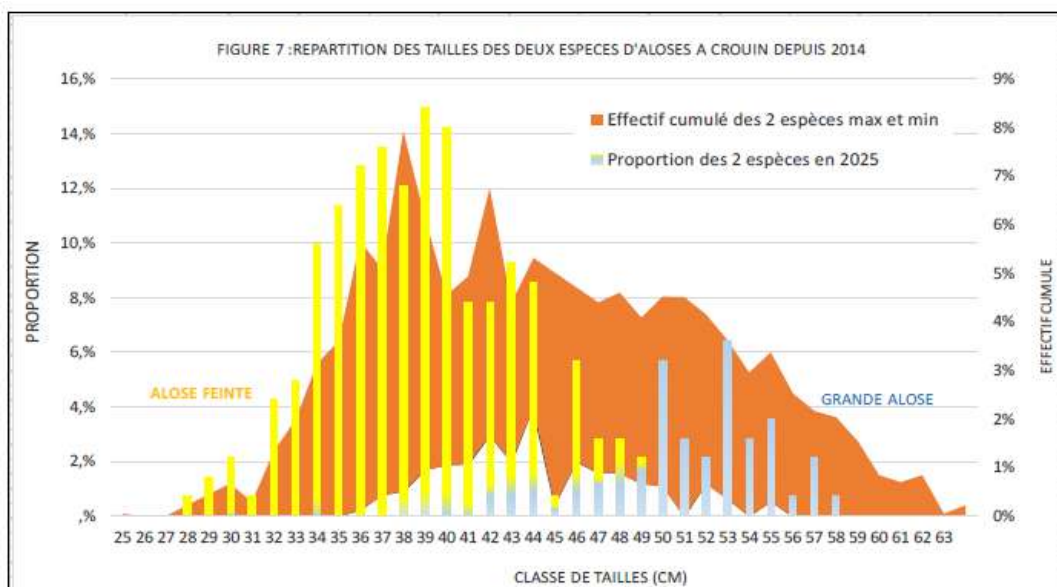


Figure 21: Histogramme de taille des aloses à Crouin en 2025 et cumulé depuis 2014

La distinction entre les lamproies marines et les lamproies fluviatiles est plus systématique, puisqu'il n'y a pas de chevauchement des tailles, de sorte que les **16 lamproies marines** constituent un effectif sûr mais faible (loin de l'effectif moyen sur le site, de l'ordre de 496 individus) avec cependant un franchissement facile au barrage comme l'hydraulicité s'y prêtait. **Neuf lamproies fluviatiles** ont été observées à la passe, effectif migrant minimum avec les passages possibles au barrage. **Quatre juvéniles de lamproies** ont aussi été observés en dévalaison par la passe, ayant plus une valeur qualitative d'indice de présence.

La migration **d'anguilles à la passe avec 20 individus** à la montaison, après une année précédente pléthorique, a bénéficié des fortes eaux fin avril pour passer au barrage. Elle est majoritairement composée d'individus de 12 cm à 22 cm. **Les 64 anguilles adultes argentées** observées à la dévalaison ne sont pas représentatives de l'effectif migrant sur le site ; les passages au barrage ont été possibles durant tout l'hiver ou l'automne cette année, et sûrement sans commune mesure.



Figure 22: Anguille argentée en dévalaison filmée à Crouin le 11/01/2025

La migration des grands salmonidés à la passe de Crouin (truite de mer et potentiellement saumon) a été nulle cette année : cela faisait trois années consécutives qu'on observait une chute de l'effectif de truite de mer. Reste l'explication possible d'un barrage franchissable.

Les muges présentent deux migrations parfaitement distinctes à la passe, **une montaison printano-estivale (413 individus)** et une **dévalaison automnale (402 individus)**. Les passages au barrage sont comme chaque année.



Figure 23: Groupe de muges filmés à Crouin le 12/03/2025

Pas d'observation de flet cette année, amphihalín traditionnel sur ce site depuis 2010, aux migrations de montaison et d'avalaison se déroulant sûrement en grande partie par le barrage.

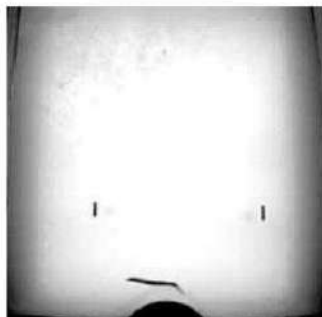
À ces migrateurs amphibiotiques viennent s'ajouter des **espèces de rivière (près de 20 968 individus)**, dont des cyprinidés, des carnassiers et quelques autres espèces aux effectifs plus anecdotiques. Les cyprinidés représentent plus de 95 % de ces passages observés à la passe (conformément à la situation de Crouin en zone à Brème dans la zonation de Verneaux) et dix espèces, certaines sont très abondantes (les ablettes, brèmes, chevesnes, gardons, etc.) et se déplacent quasiment toute l'année.

Les **carnassiers sont présents de manière significative avec cette année cinq espèces** (brochet, black-bass, perche, etc.), dont certaines en nombre (135 perches mais aussi une trentaine de brochets, une vingtaine de black-bass) et bougeant pratiquement toute l'année. Les **silures complètent ces comptages (88 individus)**, et avec une dévalaison systématique de quelques juvéniles depuis plusieurs années.

Cette diversité et ces abondances, sont la preuve d'une nécessité de déplacement des populations piscicoles et de l'importance de leur garantir une libre-circulation, ce que semble assurer efficacement la passe à poissons de Crouin, malgré un problème récurrent de régulation de la chute aval.



BANC DE MUGES, 21/03/2025



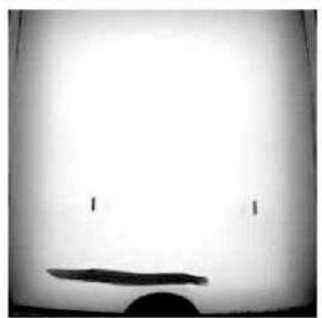
LAMPROIE FLUVIATILE, 27cm, 21/04/2025



LAMPROIE MARINE, 89cm, 05/05/2025



SILURE, 148cm, 12/03/2025



GRANDE ANGUILE DEVALANTE (81cm) 27/04/2025



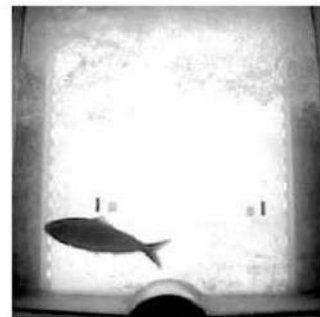
BANC DE BREME 14/12/2025



SANDRE 75cm, 10/12/2025



ALLOSES FEINTES 36 & 39cm, 04/06/2025



GRANDE ALOSE, 55cm, 25/03/2025

Figure 24 : Images filmées à Crouin en 2025

3. Les suivis halieutiques professionnels et amateurs

Rédaction par Éric BUARD – CAPENA

3.1 Suivi de la pêche professionnelle maritime de civelles : Hiver 2024/2025



Figure 25: Civelles et navire de pêche.

Les analyses des données de captures sont réalisées dans le cadre du suivi des pêcheries (mesure SH01 du PLAGEPOMI 2015-2019).

Les actions réalisées sur l'année 2025 sont les suivantes :

- Récupération des données de captures de civelles de la saison 2024/2025 auprès du CDPMEM17.
- Transformation des saisies sous Excel pour permettre les analyses ultérieures notamment par marée et par navire.
- Analyse des données par estuaire, type de quotas (consommation, repeuplement), navire, date, etc.
- Présentation des résultats au CDPMEM17 pour validation puis présentation sur le site Tableaux de Bord, entre autres.

3.1.1 Les quotas

L'État Français a mis en place, dès 2010, des quotas pour les captures de civelles des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux par Unité de gestion Anguilles (UGA) (voir le Plan de Gestion Anguilles). Il existe un quota dit « consommation » et un quota « repeuplement ». Les civelles du quota consommation sont destinées à la consommation humaine, soit directement au stade civelle, soit à destination de fermes aquacoles européennes qui vont les élever jusqu'à obtenir des anguilles jaunes pour la consommation humaine. Les civelles du quota repeuplement sont destinées à être replacées dans des zones choisies pour accueillir des anguilles en France et en Europe.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a établi un projet d'arrêté pour un quota de captures de civelles destinées à la consommation et au repeuplement de **65 tonnes** pour la saison 2024/2025 sur le territoire national pour les pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux, **idem à 2023/2024** (Figure 26).

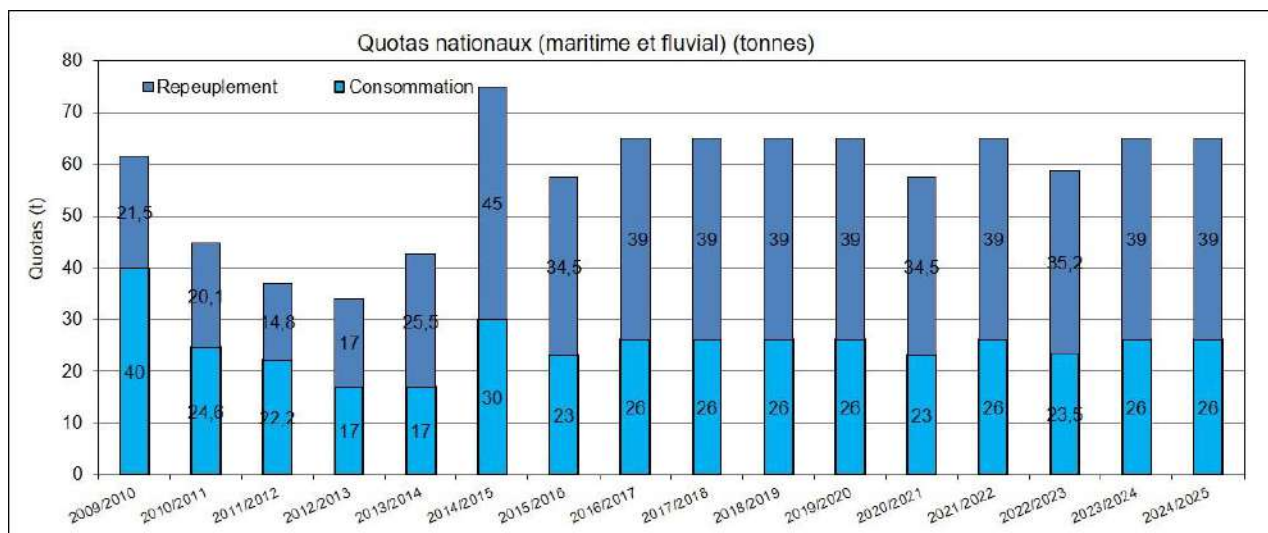


Figure 26 : Quotas nationaux de pêche de civelles (maritime et fluvial)

La hausse des quotas de 2014/2015 est due aux meilleurs recrutements observés en 2012/2013 et 2013/2014 qui ont engendré une demande des pêcheurs d'augmenter les quotas.

Quotas pour les **marins pêcheurs** sur l'UGA globale Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre (GDC) (Figure 27) :

Les quotas de l'UGA Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre (UGA GDC) représentent chaque année environ 25 % des quotas nationaux. Ils sont destinés aux pêcheurs maritimes inscrits au CDPMEM17 et au CDPMEM33.

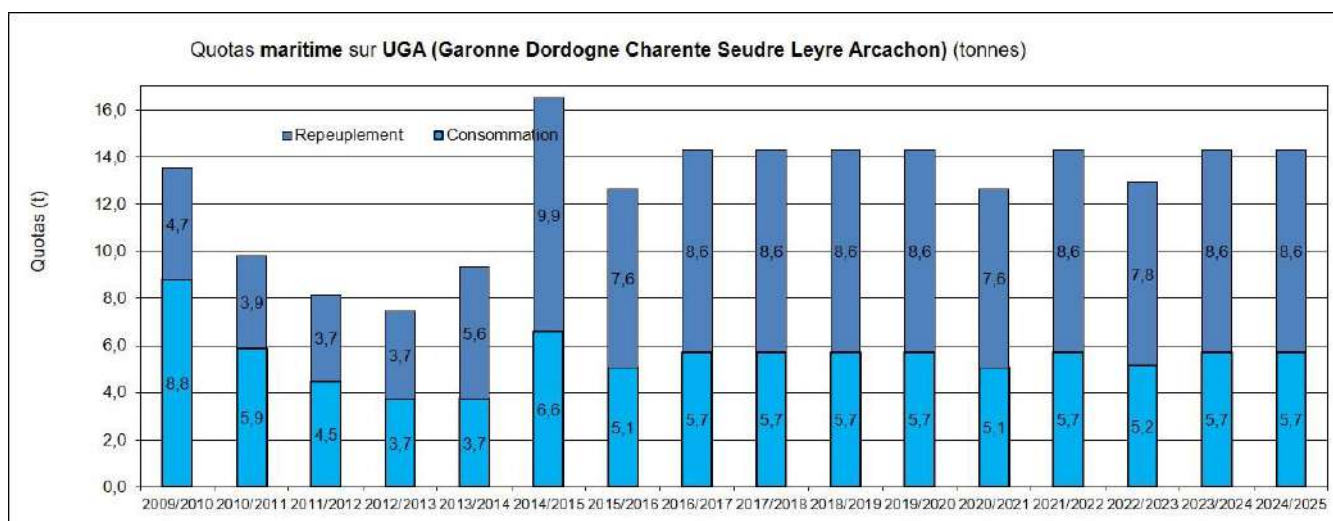


Figure 27 : Quota de pêche de civelles pour les marins pêcheurs sur l'UGA GDC

Captures et quotas pour les **marins pêcheurs** du CDPMEM17 sur l'UGA GDC (Figure 28) :

Le quota maritime sur l'UGA GDC est ensuite réparti depuis 2013 en 2 sous quotas, entre les pêcheurs charentais du CDPMEM17 (sortant sur la Charente, Brouage, la Seudre et la Gironde : environ 60 % du quota GDC) et les pêcheurs du CDPMEM33 (pêchant sur la Gironde).

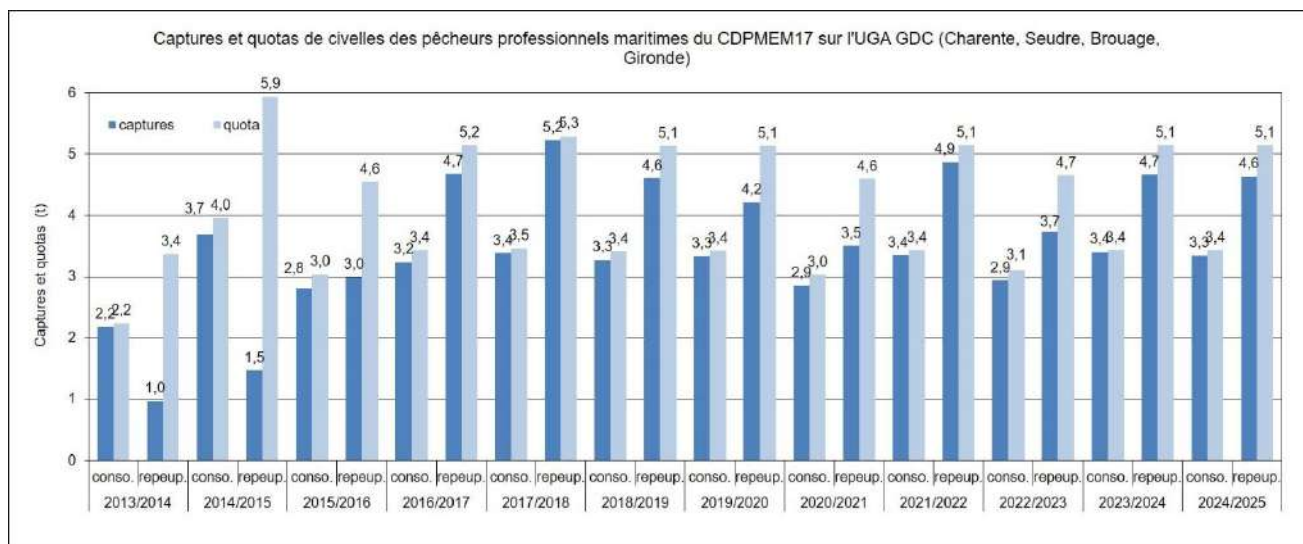


Figure 28: Captures et quotas des pêcheurs professionnels maritimes charentais

La Figure 29 présente le pourcentage d'atteinte des quotas. Le quota Consommation est quasiment complètement atteint chaque année mais celui du Repeuplement est non atteint la plupart du temps, depuis 2010 (hors graphique).

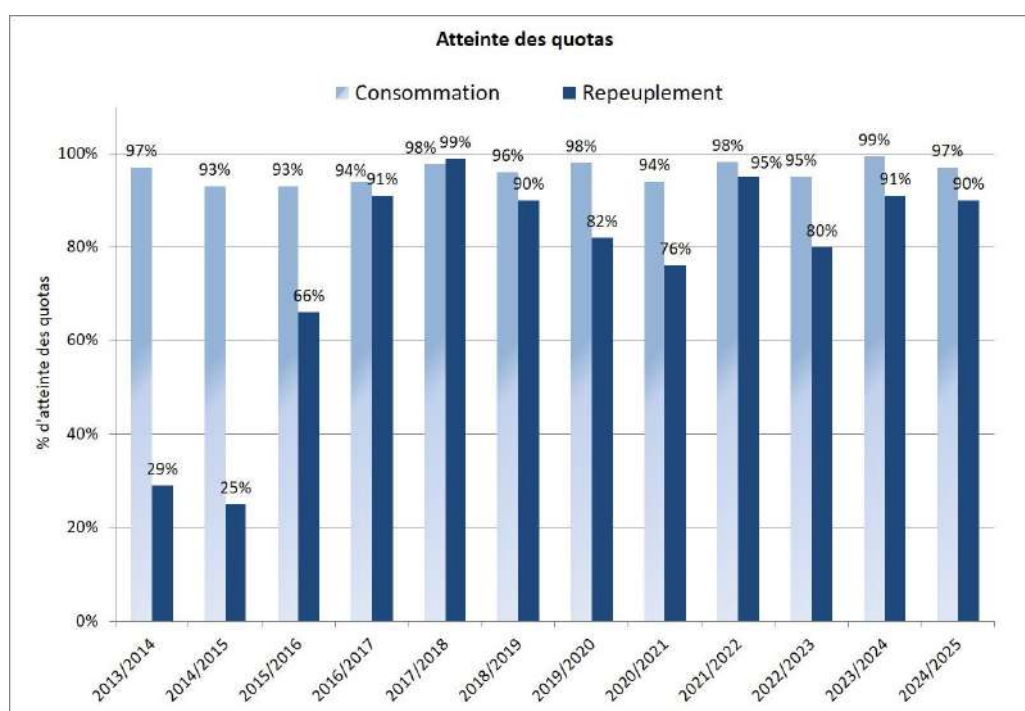


Figure 29 : Atteinte des quotas (pourcentage)

3.1.2 Captures par estuaire

La saisie des données des fiches de pêche est assurée par le CDPMEM17 depuis 2012, en complément de la saisie nationale réalisée par France Agrimer. Le CDPMEM17 nous a fourni les données complètes des captures par marée sur les 3 estuaires pêchés dans l'UGA GDC par les pêcheurs de Charente-Maritime (Charente, Havre de Brouage et Seudre) et aussi les données des pêcheurs de Charente-Maritime sur la Gironde. Les données des pêcheurs girondins sont détenues par le CDPMEM33. Pour la saison 2024/2025, la période de pêche s'est étalée du 15 novembre au 28 février (Figure 30).

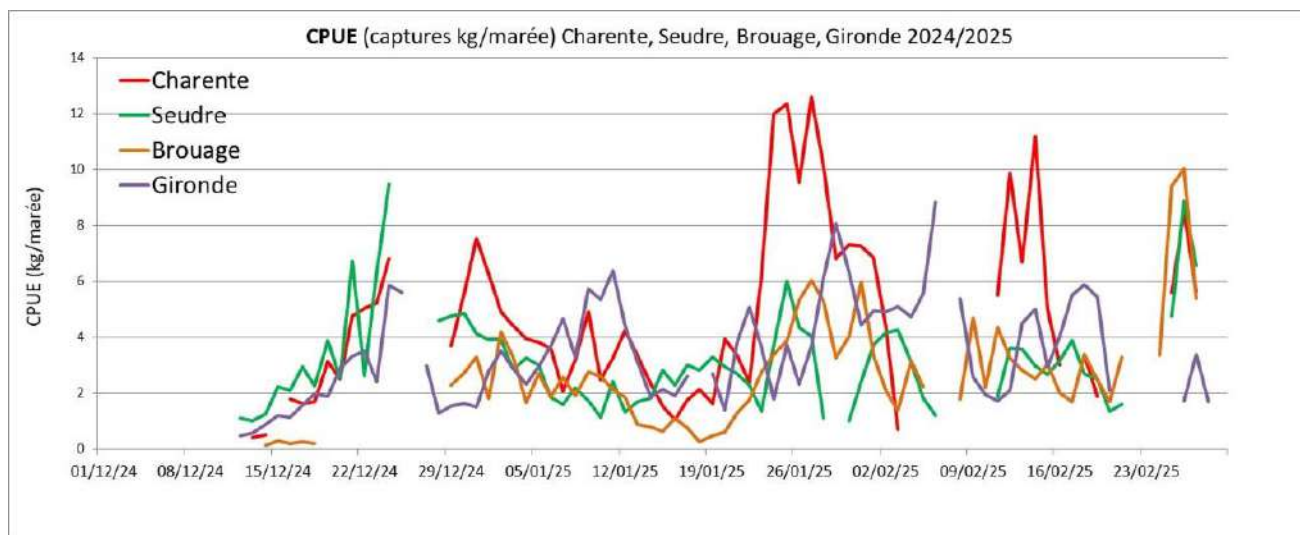


Figure 30: Captures par unité d'effort (CPUE) de civelles (kg) par marée par les pêcheurs professionnels maritimes du CDPMEM17 sur la saison 2024/2025

Le quota consommation a été pêché sur toute la période de pêche, suivant les dires des pêcheurs. En effet, depuis la saison 2014/2015, le CDPMEM17 a mis en place des limites individuelles de captures. Les pêcheurs sont donc libres de pêcher quand ils veulent durant la période autorisée. Cependant, ils sont dépendants des achats des mareyeurs.

Sur les 3 fleuves suivis cette saison (hors Gironde), la Seudre a été celui sur lequel les marées ont été les plus nombreuses (691 sorties) (Tableau 8). Les captures les plus importantes ont été faites sur la Charente avec 2,9 t pêchées et des captures par unité d'effort (CPUE) de 4,7 kg/marée.

Tableau 8 : Nombre de marées, captures et CPUE sur les 3 fleuves de l'UGA GDC pêchés par les navires du CDPMEM17 en 2024/2025

Fleuves	Charente	Seudre	Brouage
Nombre total de marées	627	691	423
Nombre de jours de pêche	78	88	68
Nombre de navires différents	28	26	10
Captures totales (kg)	2 962	2 093	1 325
CPUE moyenne (kg/marée)	4,7	3	3,1

Il faut préciser que certains pêcheurs (11) sortent sur deux fleuves lors de la campagne de pêche, Charente et Seudre par exemple.

Sur la Figure 31, on peut observer la variation des CPUE en fonction de la période et des débits sur la **Charente**. La période du 6 janvier au 7 février a été découpé en 3 parties pour observer le lien entre les débits et les captures.

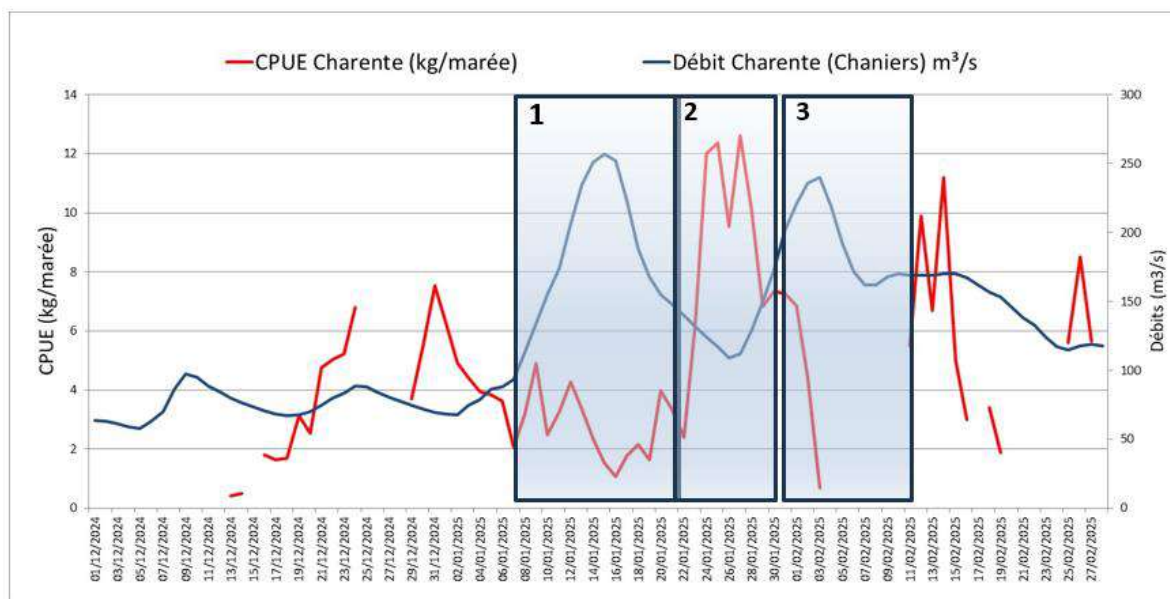


Figure 31: CPUE sur la Charente, coefficient de marée et débit

La partie 1, du 6 au 20 janvier, correspond à une période durant laquelle le débit de la Charente a augmenté à la suite d'une crue. La température de l'eau a baissé pour passer de 10 à 5°C. Cela peut expliquer la chute des captures par unité d'effort. Les pêcheurs constatent ce phénomène et ajoutent que la présence de dauphins dans l'estuaire en janvier a limité les sorties pour les pêches à la civelle (Réunion CMCS-CDPMEM17 du 13/11/25).

Pour la partie 2, du 21 au 29 janvier, le débit a diminué et la température est remontée au-dessus de 8°C. Les captures ont été plus fortes.

Enfin, pour la partie 3, du 30 janvier au 7 février, le débit a augmenté de nouveau et la température était entre 8 et 10°C.

Pour **la Seudre**, les plus fortes captures ont été réalisées fin décembre avec un maximum de 16 kg/marée (Figure 32).

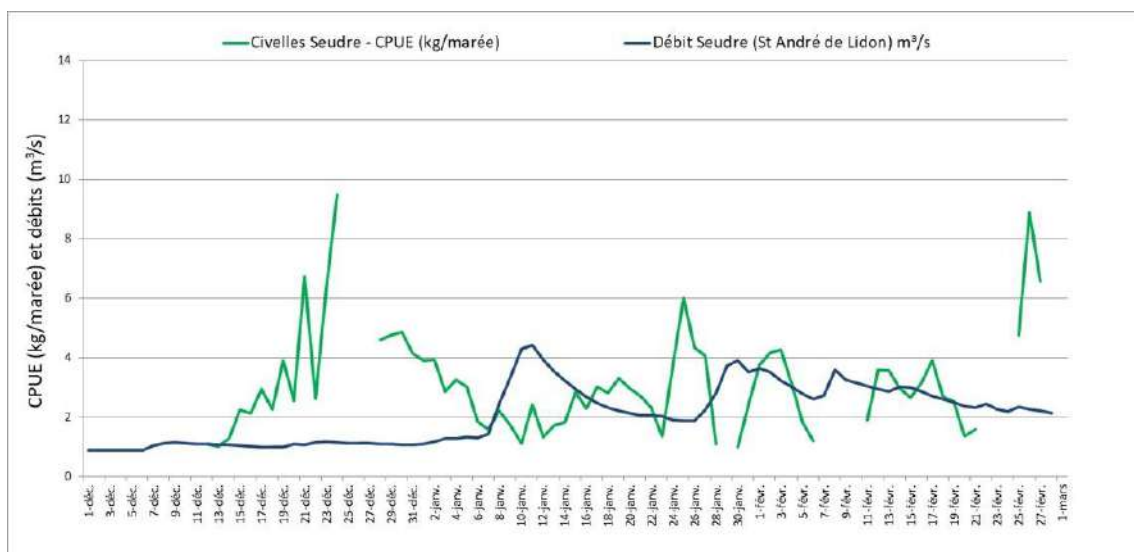


Figure 32 : CPUE sur la Seudre et débit

Le **rotodévasage au port de Ribérou** a été réalisé du 3 au 14 mars 2025. Les pêcheurs avaient fini de pêcher avant cette période.

Pour **Brouage**, les plus fortes captures ont été réalisées fin janvier et fin février (Figure 33). Un lien existe entre les captures et le calendrier d'ouverture de la vanne de Beaugeay et du dragage réalisé par le Département.

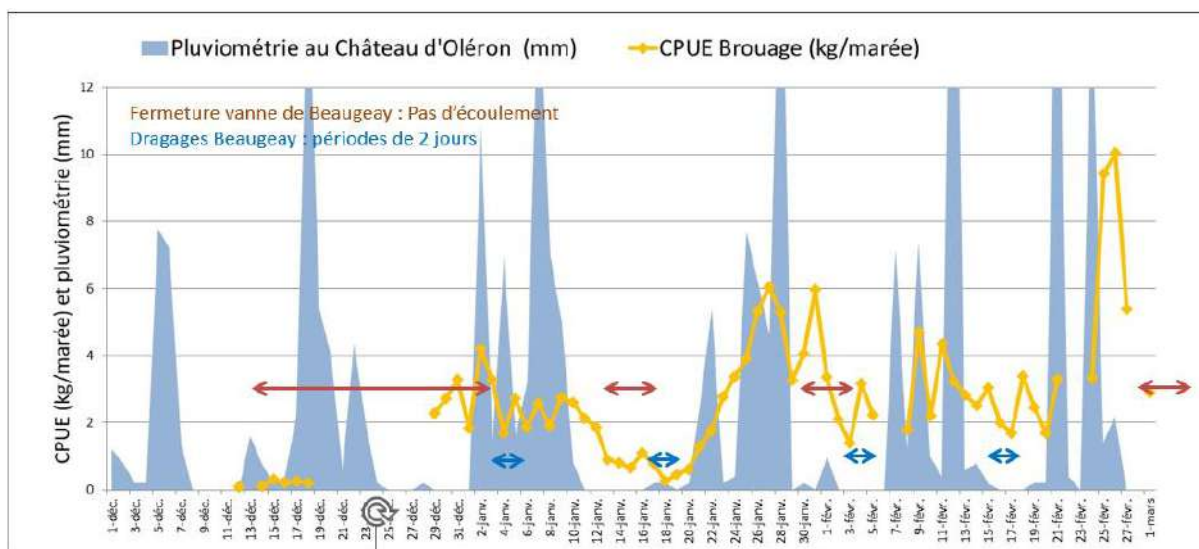


Figure 33 : CPUE sur Brouage, pluviométrie, ouverture et fermeture de vannes et dragages à Beaugeay

Nombre de pêcheurs :

Sur les estuaires Charente, Seudre et Brouage, le nombre de pêcheurs a peu varié entre 2010 et 2024. Sur l'ensemble du CDPMEM17, 69 licenciés en 2024/2025 ont réalisés au moins 1 marée et 52 sur Charente/Seudre/Brouage (hors Gironde).

Si on compare les captures sur les 4 fleuves suivis depuis 2006/2007, on observe les évolutions des captures sur la Figure 34.

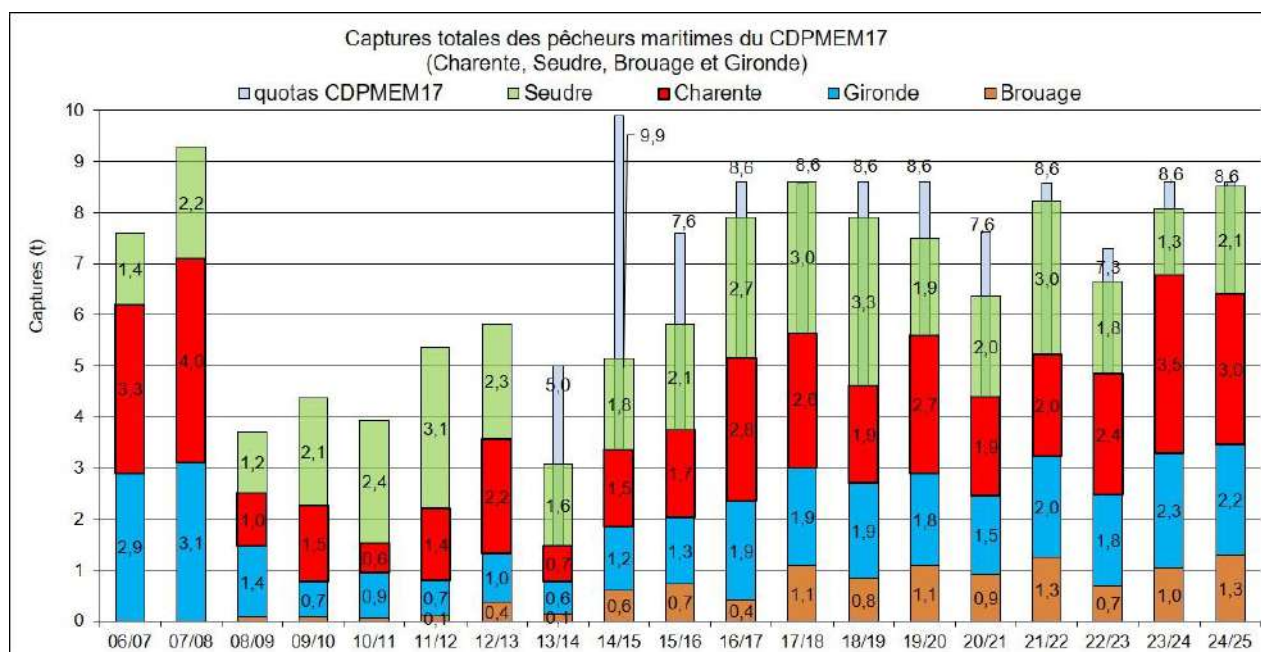


Figure 34 : Captures totales des pêcheurs professionnels maritimes du CDPMEM17 (Charente, Seudre, Brouage et Gironde) de 2006/2007 à 2024/2025

Depuis l'arrivée des quotas en 2009, les captures totales ont diminué en passant de 7 à 9 tonnes entre 2006 et 2008 à 4 à 6 tonnes entre 2009 et 2013, pour les pêcheurs charentais. En 2013/2014, les captures totales ont chuté. Tout comme cela a été observé sur les autres territoires français (motif de l'Arrêté Quota 2014/2015 du Ministère d'octobre 2014), le recrutement estuarien de civelles a été élevé les deux hivers 2013 et 2014 puis il a chuté en 2015. Depuis 2014/2015, les captures sont plus importantes notamment du fait des quotas qui ont augmenté pour passer de 5 tonnes en 2013/2014 à 7 à 9 tonnes depuis 2016/2017.

Les Figure 35 et Figure 36 présentent le phénomène sur la Charente d'une part et la Seudre d'autre part avec les captures totales, le nombre total de marées et les CPUE.

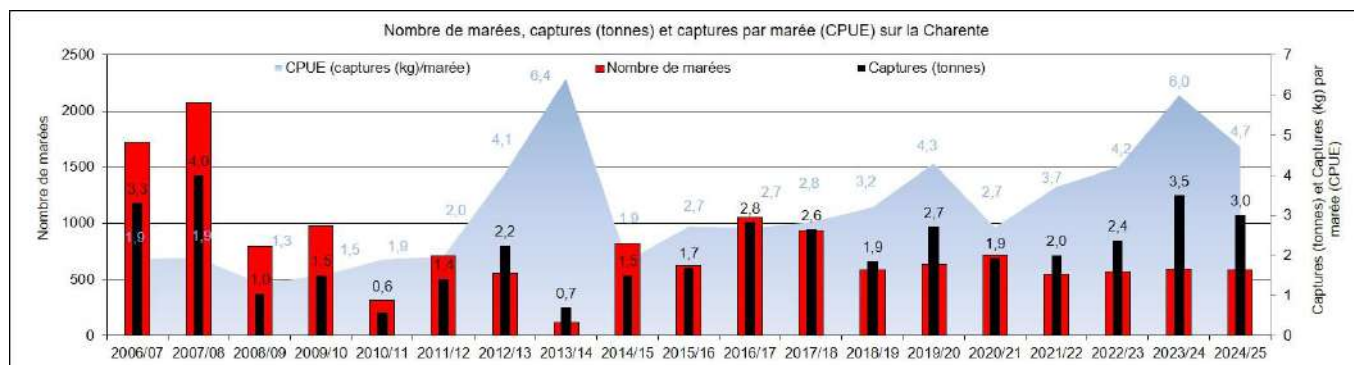


Figure 35 : Bilan des captures et des marées des pêcheurs professionnels maritimes de Poitou-Charentes de 2006/2007 à 2024/2025 sur la Charente.

Sur cette dernière saison 2024/2025, sur la Charente, les captures totales ont été un peu plus faibles que la saison passée avec autant de sorties. Les CPUE ont donc été un peu plus basses avec 4,7 kg par marée.

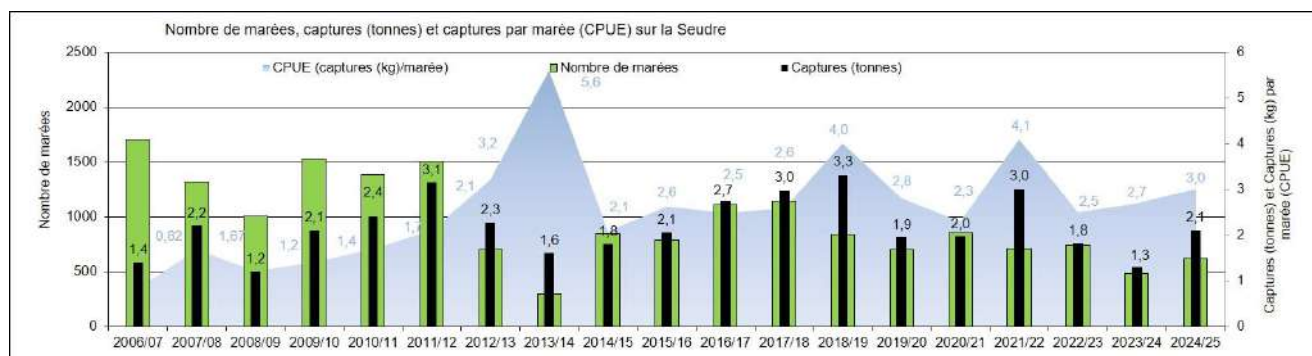


Figure 36: Bilan des captures et des marées des pêcheurs professionnels maritimes de Poitou-Charentes de 2006/2007 à 2024/2025 sur la Seudre.

Sur cette dernière saison 2024/2025, sur la Seudre, les captures totales ont été plus hautes que la saison passée avec un peu plus de sorties. Les CPUE ont été un peu plus élevées avec 3 kg par marée.

3.2 Repeuplement de civelles

Le repeuplement par déversement de civelles est une obligation communautaire inscrite dans le PGA. La France y consacre, dans les bassins français, 5 à 10 % de sa production.

Sur le territoire Charente-Seudre, le CRPMEM NA est le maître d'ouvrage des opérations. Le PGA précise qu'un suivi de l'efficacité des repeuplements est obligatoire. Pour cela, 30 % des civelles sont

marquées (bain d'alizarine) et des suivis par pêche doivent être effectués 6 mois, 1 an et 3 ans après le déversement. Le CRPMEM NA a choisi CAPENA pour réaliser ces suivis ainsi que les déversements. Ce dernier s'est rapproché du bureau d'études FishPass pour réaliser les marquages des civelles et les pêches électriques de suivi.

En **2025**, un repeuplement de **500 kg de civelles** a été effectué le 24 janvier **sur la Charente entre Saintes et Dompierre** (Tableau 9).

Tableau 9 : Déversements de civelles en Charente-Maritime dans le cadre du repeuplement Anguilles et suivis des anguilles marquées (données fournies par le CRPMEM NA)

Site de repeuplement	Année de déversement	Secteur de déversement	Quantité déversée (kg)	Taux de marquage	Suivi à 6 mois	Suivi à 1 an	Suivi à 3 ans
Brouage	2012	st Agnant-St Jean d'Angle	270	30%	27%	25%	14%
Boutonne	2013	amont Carillon à aval Fondouce	232	30%	2,5%	3,6%	0%
Boutonne	2014	L'houmée à Bernouet	830	30%	22,2%	28,6%	31,70%
Charente	2015	St Savinien à Taillebourg	500	31,2%	12,8%	8,5%	0%
Charente	2016	Taillebourg à Chaniers	800	30%	12,5%	11,5%	0%
Brouage	2017	Triangle Hiers/St Jean d'Angle/tour de Broue	500	24,8%	50%	48,8%	0%
Boutonne	2018	Bel Ebat jusqu'à Fontdouce	516	35,7%	12,5%	10,7%	22%
Charente	2019	St Savinien à Taillebourg	340	52,4%	11,5%	6,2%	2,6%
Charente	2020	Taillebourg à Chaniers	342	50,4%	4,5%	13,3%	0%
Charente	2021	Saintes jusqu'à l'amont du barrage de La Baine	606	45,6%	28%	23,1%	14,8%
Boutonne	2022	Tonnay-Boutonne	490	35,0%	0%	3,9%	16,7%
Charente	2023	St Savinien à Taillebourg	479	37,0%	7,7%	6,7%	2026
Charente	2024	Taillebourg à Chaniers	494	36,0%	0,0%	0,0%	2027
Charente	2025	Saintes et Dompierre	454	38,4%	6,3%	2026	2028

Les pourcentages de civelles retrouvées marquées après le déversement varient entre les sites et les périodes (Figure 37). Pour le suivi des marquées du repeuplement de 2024 sur la Charente, on constate qu'aucune anguille marquée n'a été retrouvée sur les suivis après 6 mois (septembre 2024) et après 1 an (mai 2025). D'après CAPENA (com. pers. Cédric Hennache), très peu de civelles et anguillettes ont été capturées lors des pêches à l'électricité pour le suivi du repeuplement. Seulement 19 anguilles de la bonne classe de taille avaient été pêchées après 6 mois et 7 après 1 an, soit des quantités très faibles pour permettre de bonnes probabilités de captures des marquées. La turbidité importante dû à des débits élevés avaient limité la capture des anguilles. De plus, les forts recrutements estuariens de 2024 et 2025 ont probablement dilué les quantités d'anguilles marquées déversées et donc limiter les probabilités de captures des marquées.

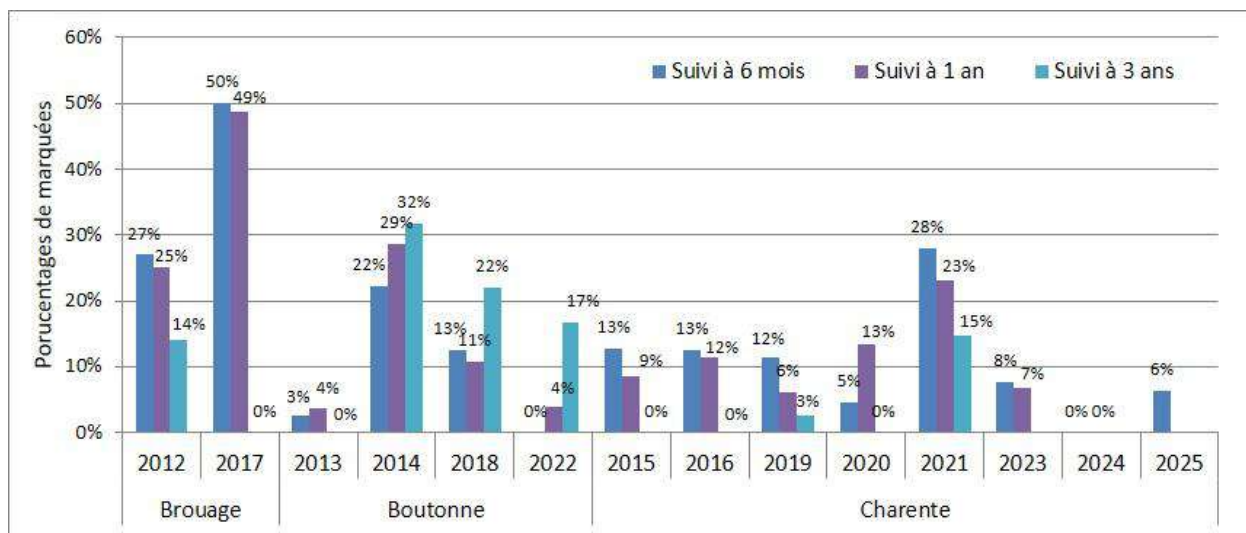


Figure 37: Pourcentage d'anguilles marquées retrouvées lors des pêches électriques spécifiques réalisées 6 mois, 1 an et 3 ans après les déversements.

La Cellule Migrateurs n'intervient pas dans les actions de repeuplement mais recueille les informations disponibles sur les transferts ou repeuplements pour tenir informé les acteurs locaux. De plus, lors des suivis du front de colonisation des jeunes anguilles de la CMCS en 2015 et 2017, des observations ont été faites par le CREAA(CAPENA)/CDPMEM17 sur des individus issus des pêches électriques sur les affluents « aval » de la Charente. Aucune anguille marquée n'a été observée en 2015 sur la Rutelière, le Rochefollet et l'Escambouille, 4 mois après le déversement sur la Charente en aval de Taillebourg. Cependant, en 2017, des individus marqués ont été observés sur la Seugne, issus probablement du déversement de 2016 sur la Charente entre Taillebourg et Chaniers.

3.3 Suivi des débarquements de poissons migrateurs en criées

Depuis 2013, les données de débarquements dans les trois criées de Charente-Maritime (La Rochelle, La Cotinière et Royan) sont récoltées auprès de France Agrimer. La Direction des Marchés, Études et Prospective de cet organisme nous fournit gracieusement les données du Réseau Inter-Criées (RIC). Suite au groupe de travail sur les tableaux de Bord du 16 mars 2021, la représentation des débarquements à la crie de Royan a été retirée. En effet, les captures représentent, pour la quasi-totalité, des prélèvements réalisés dans le panache de la Gironde ou son estuaire et peu ou pas dans les pertuis charentais, zone en aval des bassins versants de la Charente et de la Seudre. On se concentrera donc sur les criées de La Cotinière sur Oléron et de La Rochelle.

3.3.1 Anguille jaune

Le débarquement total annuel d'anguilles jaunes sur l'ensemble des 3 criées de Charente-Maritime a été similaire entre 2008 et 2014, avec environ 4,5 tonnes par an en moyenne, excepté en 2010 (2,1 tonnes). Depuis 2015, les débarquements sont plus faibles avec une baisse jusqu'à 960 kg en 2022. Les anguilles sont principalement débarquées au printemps et en été (entre avril et septembre) sur Oléron (La Cotinière) et sur toute l'année pour La Rochelle.

On constate une nette diminution depuis 2022 sur La Rochelle notamment (Figure 38).

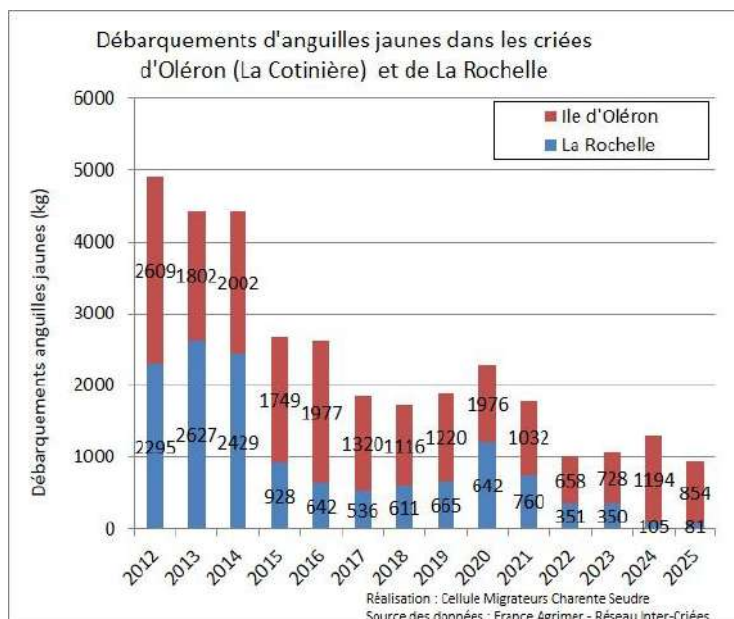


Figure 38 : Débarquements d'anguilles jaunes (en kg) dans les criées de La Cotinière et de La Rochelle

3.3.2 Aloses

La précision sur la distinction ou non des deux espèces d'aloses a été inscrite telle qu'elle nous a été fournie par France Agrimer. Cependant, les aloses débarquées après 2009 devaient être uniquement des aloses feintes étant donné que les grandes aloses sont interdites à la capture et au débarquement depuis le 6 mai 2009 (moratoire) sur une zone spécifique dont les pertuis charentais font partie.

Les poids débarqués ont été convertis en nombre d'aloses d'après un poids moyen de 808 g pour une alose feinte (Programme COMIMER CAPENA 2021-2022 – BUARD E et CAZES JB., 2022).

Après de forts débarquements volontaires en 2016 (11 t, soit 7 512 aloses), notamment pour les criées de Royan et La Cotinière, ceux de 2024 (1 019 poissons), sont inférieurs à la moyenne depuis 2008 (1 607 poissons) (Figure 39). Les aloses sont débarquées quasi exclusivement sur les mois d'avril et mai avec une majorité en avril la plupart des années.

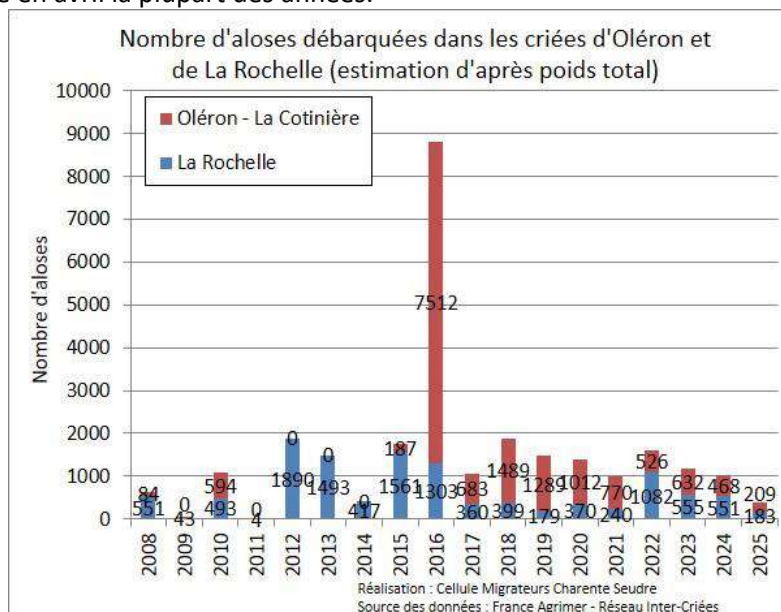


Figure 39 : Débarquements d'aloses (en effectif) dans les criées de La Cotinière et de La Rochelle

3.3.3 Lamproie marine

Les débarquements de lamproies marines sont très faibles et ne représentent que quelques individus, les variations annuelles sont donc à analyser avec précaution (Figure 40). Les pêcheurs ne ciblent pas cette espèce dans les pertuis charentais.

Auparavant, les lamproies marines étaient plutôt débarquées majoritairement en mars et avril, sur La Cotinière et Royan. Les poids débarqués ont été convertis en nombre de lamproies marines d'après un poids moyen de 1 000 g (selon données MIGADO).

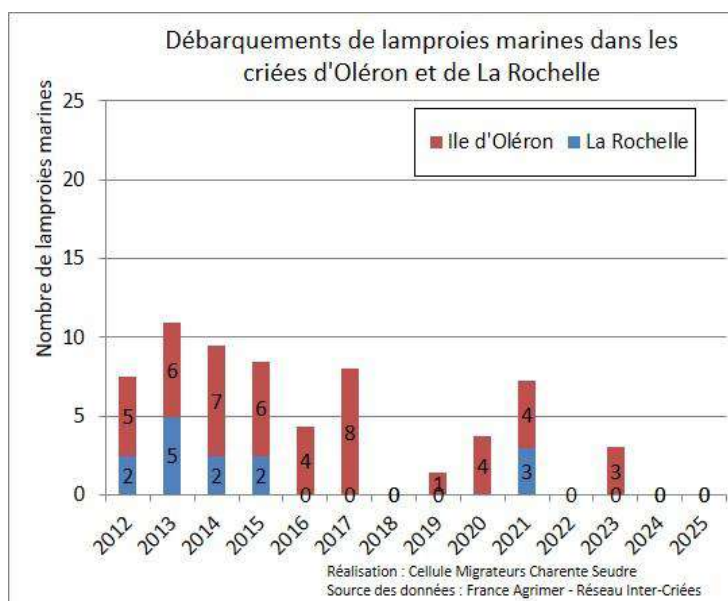


Figure 40 : Débarquements de lamproies marines (en effectif) dans les criées de La Cotinière et La Rochelle

Il est précisé qu'il n'y a pas plus d'autorisations de captures de lamproies marine pour les pêcheurs du CDPMEM17 depuis quelques années (réunion CMCS-CDPMEM17 du 13/11/25).

3.3.4 Saumon atlantique

Les captures de saumon étaient en moyenne de 180 kg par an sur la période 2008 à 2013. Sur les 3 criées de Charente-Maritime, La Cotinière et La Rochelle étaient celles où les débarquements étaient les plus importants chaque année. Les débarquements se faisaient globalement toute l'année avec de plus fortes quantités entre mai et septembre.

Depuis 2014, on observe une nette diminution des débarquements, notamment à La Rochelle et La Cotinière. À la suite des échanges effectués avec le CDPMEM17 il s'avère que les pêcheurs ont été sensibilisés à l'interdiction de débarquement du Saumon atlantique.

3.4 Les captures des pêcheurs professionnels fluviaux

3.4.1 Les quotas

Comme les pêcheurs professionnels maritimes, les pêcheurs professionnels en eau douce ont des quotas pour les captures de civelles, avec une part pour la Consommation et une autre destinée au Repeuplement. Les fluctuations des quotas sont les mêmes que celles des pêcheurs maritimes. Pour la saison de pêche 2024/2025 le quotas ont légèrement augmenté.

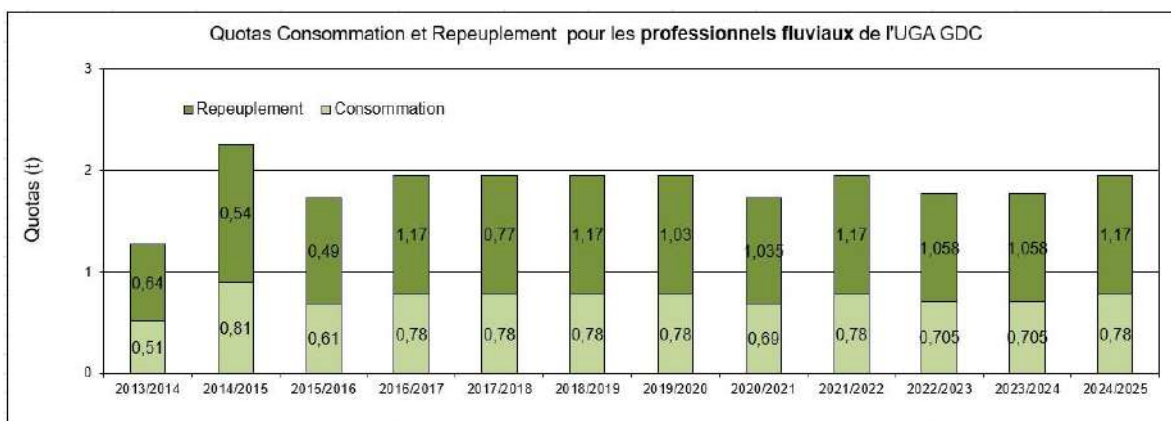


Figure 41 : Quota de pêche de civelles pour les pêcheurs professionnels fluviaux sur l'UGA (GDC)

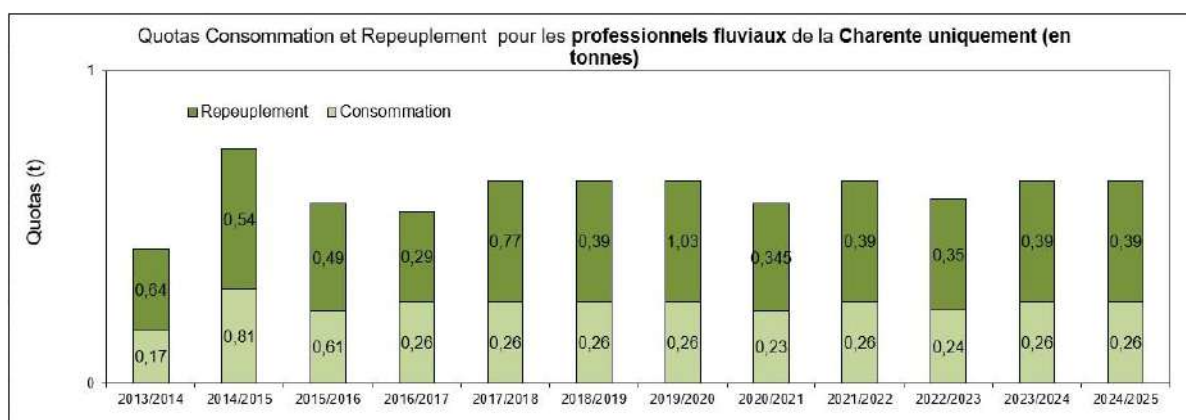


Figure 42 : Quota de pêche de civelles pour les pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente

D'après les données fournies par le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM) et du Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED), le pourcentage d'atteinte des quotas Consommation et Repeuplement a pu être représenté pour les pêcheurs professionnels fluviaux de la Charente. On constate qu'entre 2021 et 2024 les deux quotas ont été atteints à plus de 60%.

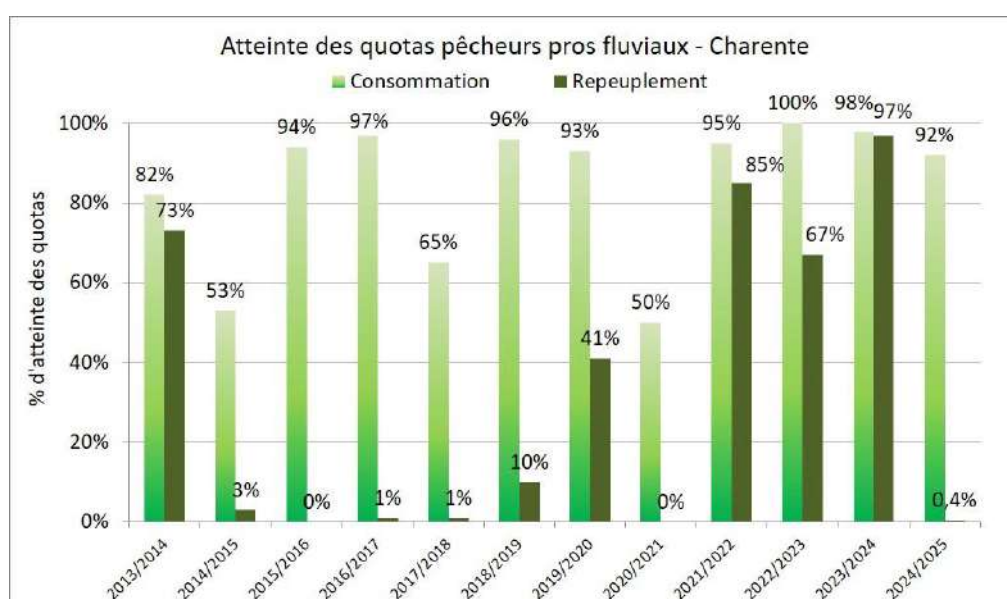


Figure 43 : Atteinte des quotas de pêche de civelles pour les pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente

Cependant, pour la dernière saison 2024/2025, le quota repeuplement n'a quasiment pas été pêché (0,4%). D'après le CNPME/CONAPPED (com.pers.) les difficultés sont liées au manque de marché au niveau européen. Ce n'est pas spécifique à la Charente mais plutôt une problématique globale au niveau national. En effet, les quotas des dernières années ne sont jamais atteints car le marché du repeuplement européen ne permet pas l'écoulement des 65 tonnes et en particulier des 39 tonnes de repeuplement (3 à 4 tonnes sont réservées au repeuplement français et le reste est exporté dans les pays européens qui possèdent des programmes de repeuplement). Pour la consommation, les sous-quotas sont systématiquement atteints car le prix de vente est bon et les marchés demandeurs.

3.4.2 Les licenciés

En 2025, ils étaient 12 pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente (Figure 44). Selon le service du Domaine Public Fluvial du Conseil Départemental de la Charente-Maritime (com. pers.), les nouvelles licences de 2019 proviennent de pêcheurs qui avaient arrêté et qui se sont remis à la pêche. Les pêcheurs se concentrent sur la pêche de la civelle, seul un pêcheur capture d'autres espèces de poissons.

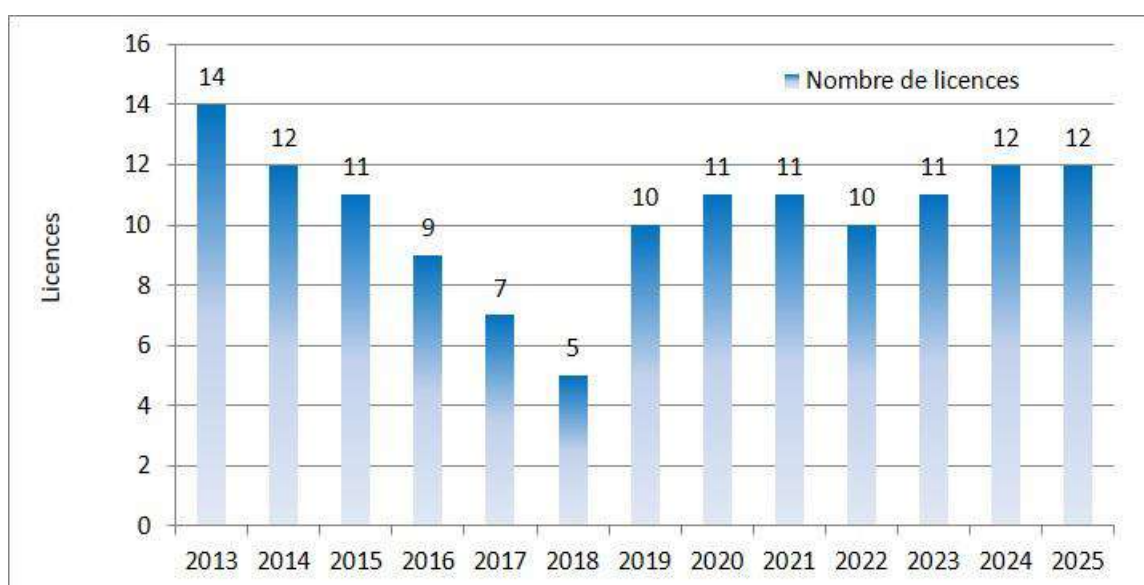


Figure 44 : Nombre de licences attribués aux pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente (d'après données CD17)

Concernant les déclarations de captures de poissons migrateurs, les données étaient fournies habituellement par le département 17, gestionnaire du fleuve sur la partie pêchée. Un point était fait régulièrement avec les pêcheurs pour échanger sur les données analysées par la CMCS (la dernière réunion a eu lieu le 10 avril 2024).

Depuis 2023, il y a un nouvel outil de déclaration des captures obligatoires pour les pêcheurs professionnels fluviaux, le CESMIA de l'OFB. C'est une alternative à la déclaration sur fiche papier. Son utilisation par les pêcheurs amateurs d'Anguilles jaunes aux engins et aux filets est encouragée. Un compte est créé dans l'outil pour chacun d'entre eux, lors de la délivrance de l'autorisation préfectorale de pêche de l'Anguille jaune (Préfecture du Morbihan).

<https://www.morbihan.gouv.fr/Media/Files/Guide-de-demarrage-avec-Cesmia-v2>

En 2025, le CD17 nous a annoncé qu'il arrêterait de demander les données de captures aux pêcheurs dans la mesure où certains ne le faisaient plus ou les données étaient incomplètes. Étant donné que les informations sont directement mises en ligne, nous ne disposons donc plus des données du CD17. Nous devons par la suite essayer de récupérer les informations auprès de l'OFB ou de la DDTM17.

A l'écriture de ce rapport, nous ne disposons donc pas encore des données pour l'année 2025.

3.5 Pêche de loisir

3.5.1 Pêche de loisir fluviale

3.5.1.1 Pêche de loisir aux engins et filets

Sur le domaine fluvial, pour la **pêche de loisir aux engins et filets**, les données de captures peuvent être récupérées auprès du Service National de la Pêche aux engins (SNPE) de l'OFB via le portail PONAPOMI (<https://ponapomi.afbiodiversite.fr/>) depuis 2018. Un travail de récupération des données a été fait en début d'année 2023. Il a été présenté dans un précédent rapport (Rapport bilan 2022 des activités de la CMCS, 2023).

Cependant, l'Association Départemental Agréée des Pêcheurs aux engins et filets de Charente-Maritime (ADAPAEF17) nous fournit chaque année ses données de captures depuis 2024, suite à des discussions réalisées lors de la réunion avec les pêcheurs fluviaux (professionnels et amateurs) du 10 avril 2024 organisée par le Département de la Charente-Maritime et animée par la CMCS.

Plusieurs espèces de poissons sont capturées par les pêcheurs amateurs aux engins et filets de cette association : le brochet, le sandre, le black-bass, le silure, la perche, la carpe, le gardon, le carassin et la truite. Des migrateurs sont capturés comme les anguilles jaunes, les aloses feintes et les mulets.

Pour 2021 et 2022, nous n'avons pas de précisions sur les déclarations par espèce mais un nombre global de déclarations par année. Sur l'axe Charente, en 2021, il y a eu 50 déclarations au total et 42 en 2022. En 2023, on dispose de plus de précisions avec un nombre total de déclarations de 37 dont 5 concernant les aloses et 10 les anguilles, idem pour 2024. En 2025, il y a eu davantage de déclarations (22) que les deux années précédentes

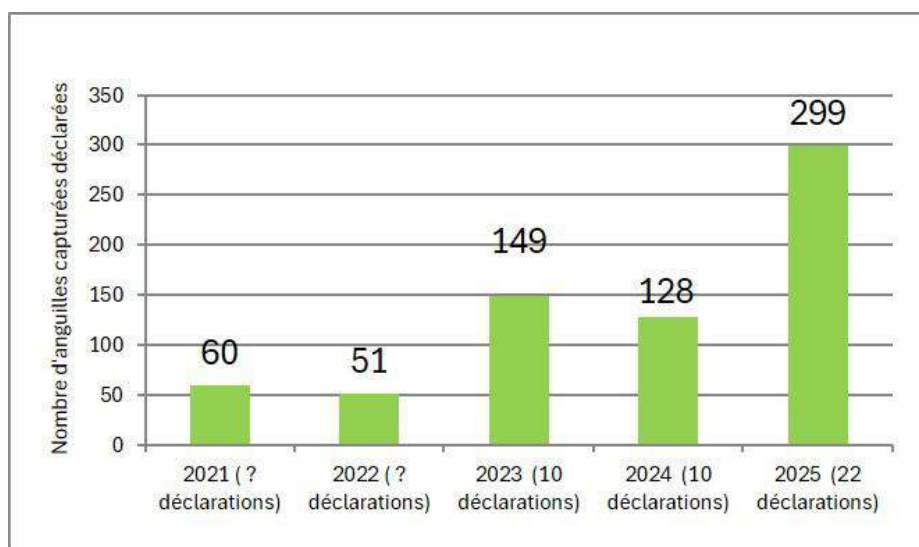


Figure 45 : Captures d'anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)

Sur les 3 dernières années, nous pouvons réaliser la moyenne du nombre d'anguilles capturé par déclarations. On obtient le graphique suivant qui indique que les captures moyennes sont similaires chaque année.

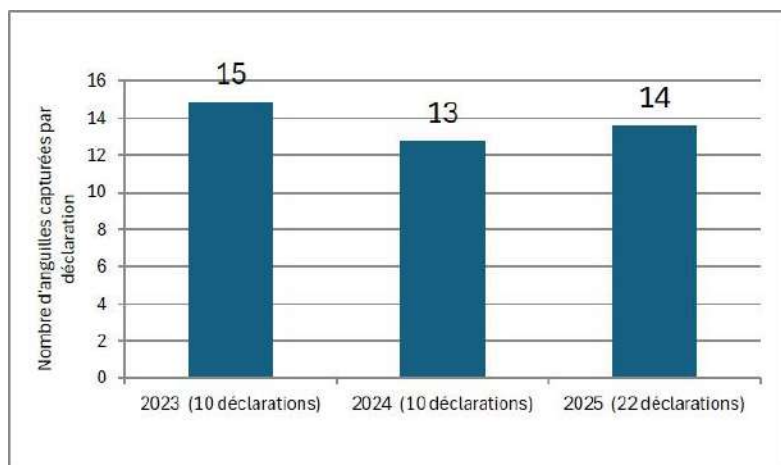


Figure 46 : Captures moyennes d'anguilles jaunes par déclaration pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)

Concernant les aloses feintes, idem, depuis 2021, nous disposons des données de captures mais pas du nombre de déclarations chaque année. Sur les 3 dernières années, il est possible de faire la moyenne du nombre de captures par déclarations.

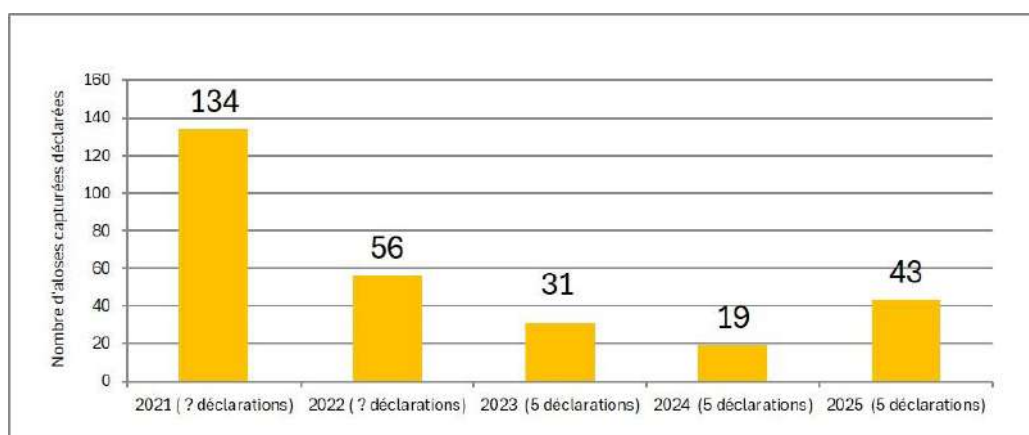


Figure 47: Captures d'aloses feintes par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)

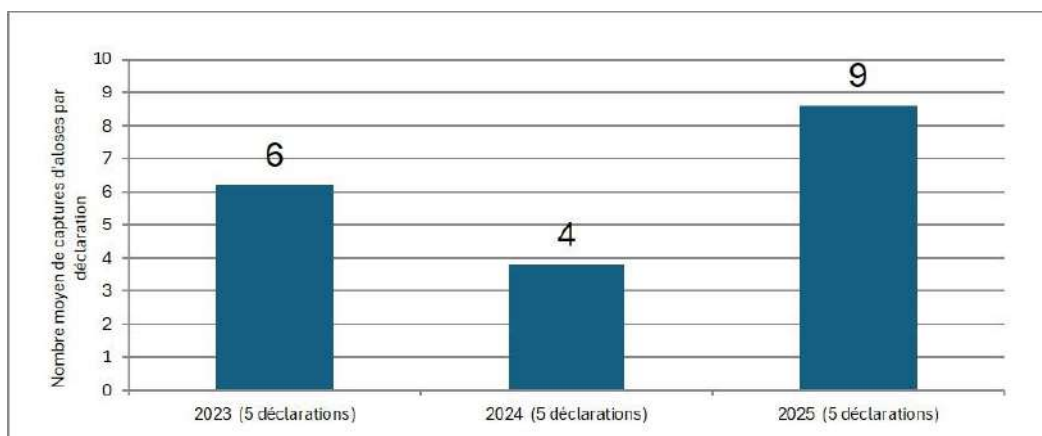


Figure 48 : Captures moyennes d'aloses jaunes par déclaration pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)

Les informations concernant les captures de silures sont aussi présentées ci-après avec 14 déclarations de captures de l'espèce en 2023 et 2024 sur la Charente puis 19 en 2025 avec davantage de prises (84).

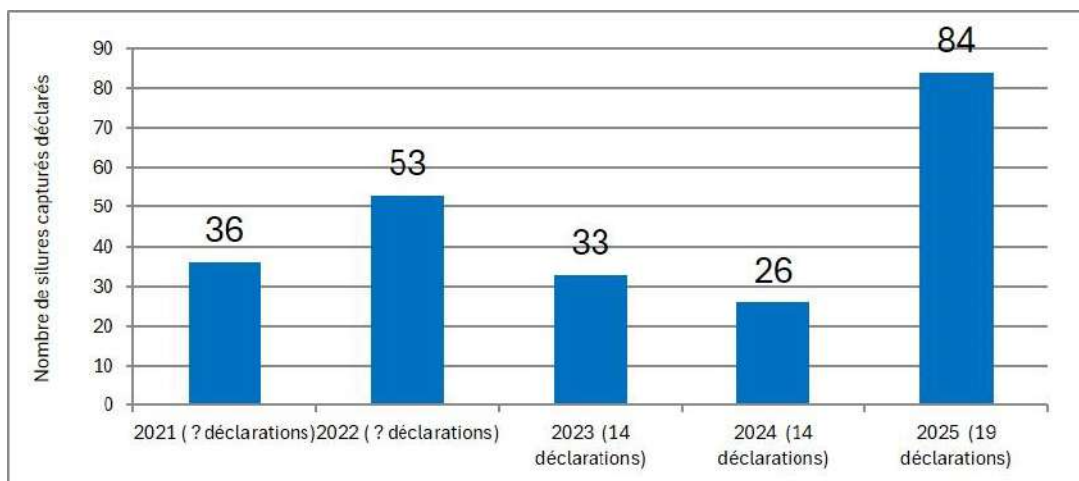


Figure 49: Captures de silures par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)

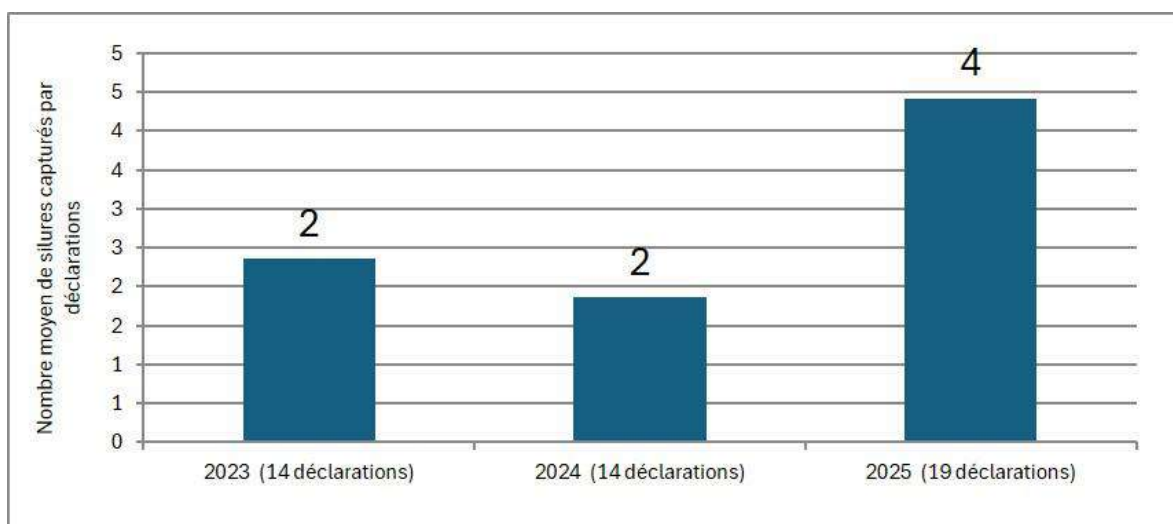


Figure 50: Captures moyennes de silures par déclaration par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)

3.5.1.2 Pêche de loisir aux lignes

Pour la **pêche de loisir à la ligne**, il n'y a pas de bilan de captures au niveau national. Des échanges réguliers sont faits avec les FDAAPPMA, notamment celles de la Charente et de la Charente-Maritime mais aucune donnée n'est exploitable.

3.5.2 Pêche de loisir maritime

Sur le **domaine maritime**, les données de captures sont rares. La CMCS a déjà réalisé un travail de collecte de données auprès de plusieurs structures (Aires marines protégées, Ifremer...). Les pêcheurs amateurs maritimes sont rencontrés et sensibilisés aux poissons migrateurs notamment via des appels téléphoniques et des mails, mais aussi lors d'une réunion annuelle organisée par la DDTM17.

4. Les suivis des anguilles

4.1 Réseau de suivi des anguilles en phase de colonisation sur les bassins Charente et Seudre – résultats de la campagne 2025

Rédaction par François ALBERT – MIGADO

4.1.1 Contexte et déroulement de la campagne

Le suivi des anguilles en phase de colonisation permet d'évaluer l'évolution du recrutement fluvial de l'espèce et sa progression sur les bassins Charente et Seudre. Les inventaires sont réalisés tous les 2 ans, fin juin début juillet.

La campagne 2025 s'est déroulée entre le 25 juin et le 9 juillet. Les inventaires ont été réalisés par pêche électrique sur les stations historiques du réseau, réparties sur les bassins de la Charente et de la Seudre. Le protocole utilisé est identique à celui mis en œuvre lors des campagnes précédentes, garantissant ainsi la comparabilité des résultats.

Tableau 10 : Planning des interventions réalisées en 2025

	Date	Dept	Sous bassin	Cours d'eau	Station	Point GPS
Semaine 26	Mercredi 25 juin	17	Charente	Escambouille	Buse de Bougrand	45.7743710,-0.6164625
		17		Seugne	Moulin de Chantemerle	45.6945546,-0.5331095
	Jeudi 26 juin	17	Charente	Rutellière	Pont Château Péré	45.841733,-0.637702
		17		Rochehollet	Moulin de Rochehollet	45.809638,-0.631407
	Vendredi 27 juin	17	Charente	La Voine	Clapet (BM 14h11)	45.906793,-0.837079
		17				
Semaine 27	Lundi 30 juin	16	Charente	Antenne	Distillerie de Javrezac	45.6983900,-0.3578208
		16		Soloire	Pont de la Furme	45.695633,-0.2884116
	Mardi 1 juillet	16	Charente	Veillard	Gros Meunier	45.671996,-0.2148533
		16		La Boeme	Le Ponthuilier	45.6224772, 0.0540120
	Mercredi 2 juillet	16	Charente	Argentor	Moulin de Poursac	45.961539, 0.258051
		16		Argence	Les Labbés	45.7100183,0.1496026
		16		Nouère	Chevanon	45.6618704,0.0720606
	Jeudi 3 juillet	16	Charente	Moulde	Moulin du Mas Chaban	45.8208569,0.6432993
		16		Charente	Moulin de Sansac	45.8284248,0.6786110
Semaine 28	Lundi 7 juillet	17	Seudre	Seudre	Trois Doux	45.65950102,-0.884269343
		17		Seudre	Beaunant	45.65620837,-0.87570523
	Mardi 8 juillet	17	Seudre	Seudre	Charloteau	45.64399345,-0.849421955
		17		Seudre	Les Graves	45.63239029,-0.797646477
	Mercredi 9 juillet	17	Seudre	Seudre	Chez Viguiard	45.61568754,-0.767637332
		17		Seudre	Le Port	45.58897742,-0.737524908
		17		Seudre	Chadeniers	45.56095417,-0.720301548

4.1.2. Colonisation du bassin Charente

4.1.2.1. Description générale de la population échantillonnée

Les inventaires réalisés sur le bassin de la Charente ont permis de capturer 1 290 anguilles réparties sur quatorze stations couvrant un gradient de distance à l'océan allant d'une trentaine de kilomètres

à plus de 360 kms. Les individus de moins de 30 cm représentent 93 % des captures, témoignant d'une présence importante de cohortes récemment recrutées sur le bassin.

La répartition des captures met en évidence une forte hétérogénéité spatiale entre les stations. Les secteurs situés dans la partie aval et médiane du bassin concentrent les effectifs les plus importants alors que les stations les plus éloignées de l'océan présentent des abondances beaucoup plus faibles, principalement composées d'individus de plus grande taille.

Tableau 11 : Nombre d'anguilles capturées par station et par classe de taille sur le bassin Charente en 2025

Cours d'eau	Station	pK_Emb	Total des captures	<100 mm	<150 mm	150-300 mm	>300 mm
Escambouille	ChezReal	64,81	18	0	6	9	3
Seugne	Moulin de Chantemerle	82,9	575	241	394	163	18
Rochefolet	Moulin de Rochefolet	59,71	113	66	82	25	6
Rutteliere	Pont Chateau Pere	56,7	95	34	60	31	4
Voine	Clapet de la Voine	33,63	87	40	62	22	3
Antenne	Distillerie de Javrezac	101,37	123	38	83	35	5
Soloire	Pont de la Furme	108,1	48	3	8	20	20
Boeme	Le Ponthuillier	148,65	9	0	3	6	0
Veillard	Gros Meunier	115,08	141	3	41	78	22
Argentor	Moulin de Poursac	245,5	7	0	0	6	1
Auge	Pont D19	203,62	0	0	0	0	0
Nouere	Maine Brun	158,4	0	0	0	0	0
Charente	Moulin de Sansac	364,52	25	0	0	23	2
Moulde	Moulin du Mas Chaban	363,38	49	0	0	40	9
Total			1290	425	739	458	93

4.1.2.2. Structure de taille des peuplements

La structure de taille met en évidence un gradient longitudinal. Les stations les plus proches de l'estuaire sont dominées par des individus de petite taille appartenant aux classes de recrutement récentes. Cette évolution est particulièrement visible à partir de la Boème où les captures sont principalement composées d'anguilles supérieures à 150 mm. Les secteurs les plus amont du réseau ne présentent plus d'individus appartenant aux plus petites classes de taille.

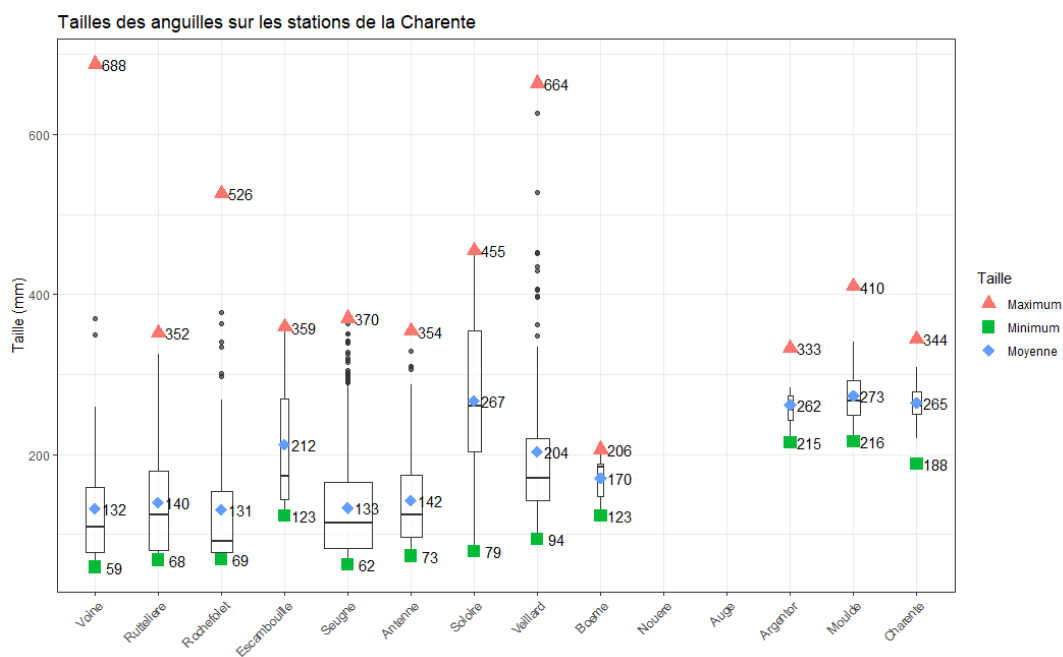


Figure 51: Distribution des tailles des anguilles capturées sur les stations du bassin Charente

4.1.2.3. Répartition spatiale des densités

Les densités observées en 2025 montrent une forte activité de colonisation sur plusieurs secteurs du bassin. Les stations de la Seugne, de la Voine, de la Ruttelière, du Rochefollet et de l'Antenne présentent les densités les plus importantes du réseau, traduisant l'arrivée significative de jeunes individus dans ces secteurs. Les anguilles de moins de 150 mm représentent une part importante des densités totales sur la majorité des stations en aval et intermédiaires. À l'inverse, les stations les plus éloignées de l'océan présentent des densités plus faibles et sont majoritairement composées d'individus de taille supérieure à 150 mm, traduisant une colonisation plus ancienne.

Tableau 12 : Densités observées par station et par classe de taille sur le bassin Charente en 2025

Cours d'eau	Station	pK_Emb	Total	<100	<150	150-300	>300
Voine	Clapet de la Voine	33,63	81,2	33,6	52,3	14,8	2
Rutteliere	Pont Chateau Pere	56,7	75	27	30	18	2
Rochefolet	Moulinde Rochefollet	59,71	53,1	32,1	38,7	10,7	2,5
Escambouille	ChezReal	64,81	35,1	0	10,5	15,8	5,3
Seugne	Moulin de Chantemerle	82,9	262,9	130,2	178,3	77,7	5,7
Antenne	Distillerie deJavrezac	101,37	54,3	16,5	36,2	15	2
Soloire	Pont de la Furme	108,1	21,2	1,3	3,5	8,7	8,7
Veillard	Gros Meunier	115,08	104,8	2,1	29,5	59,6	15,1
Boerne	Le Ponthuillier	148,65	5,8	0	1,9	3,8	0
Nouere	Maine Brun	158,4	0	0	0	0	0
Auge	Pont D19	203,62	0	0	0	0	0
Argentor	Moulin de Poursac	245,5	4,3	0	0	3,7	0,6
Moulde	Moulin du Mas Chaban	363,38	11,9	0	0	9,7	2,2
Charente	Moulin de Sansac	364,52	15,5	0	0	13,9	0,8

La comparaison avec les séries historiques met en évidence des niveaux de densité relativement élevés sur plusieurs stations du réseau, notamment sur la Ruttelière, la Seugne et Veillard.

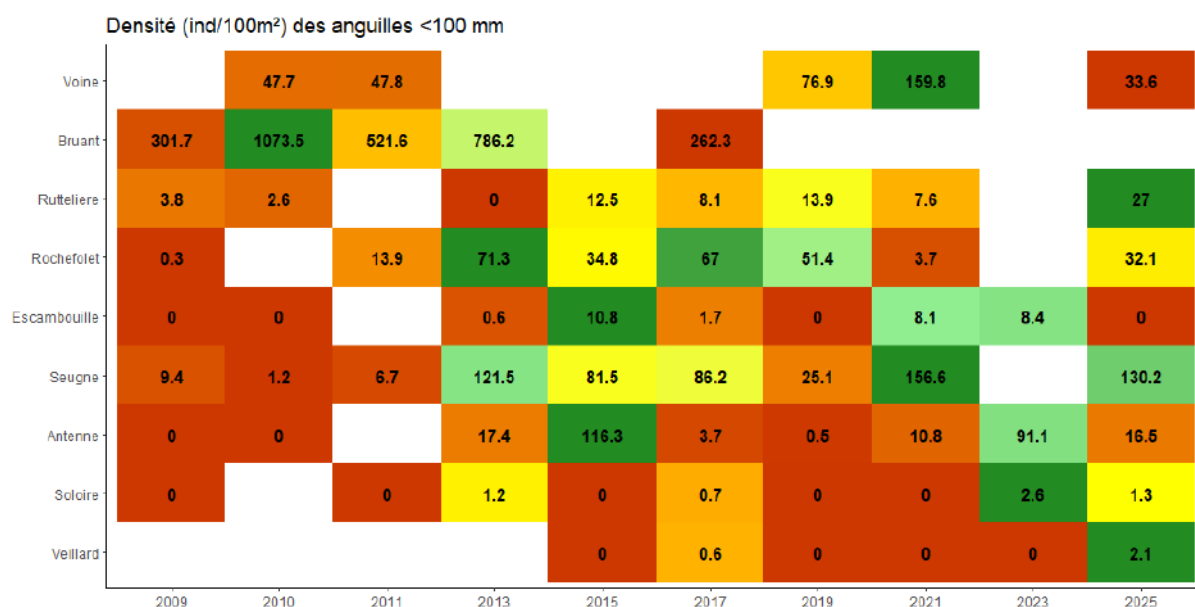


Figure 52 : Evolution interannuelle des densités des anguilles de moins de 100 mm sur le bassin Charente

Certaines années il n'y a pas de données (cases blanches) car les pêches n'ont pas pu être réalisées du fait de l'impossibilité de se déplacer sur le cours d'eau (accès ou autorisation du propriétaire) ou bien de travaux ou d'absence d'écoulement.

Le même travail a été réalisé avec les densités des anguilles inférieures à 150 mm, sur la figure ci-dessous. Les deux lignes Bome et Nouère ont été ajoutés car des anguilles entre 100 et 150 mm ont été capturées parfois. Aucune moins de 100 mm n'ont été observée d'où leur absence sur la figure précédente.

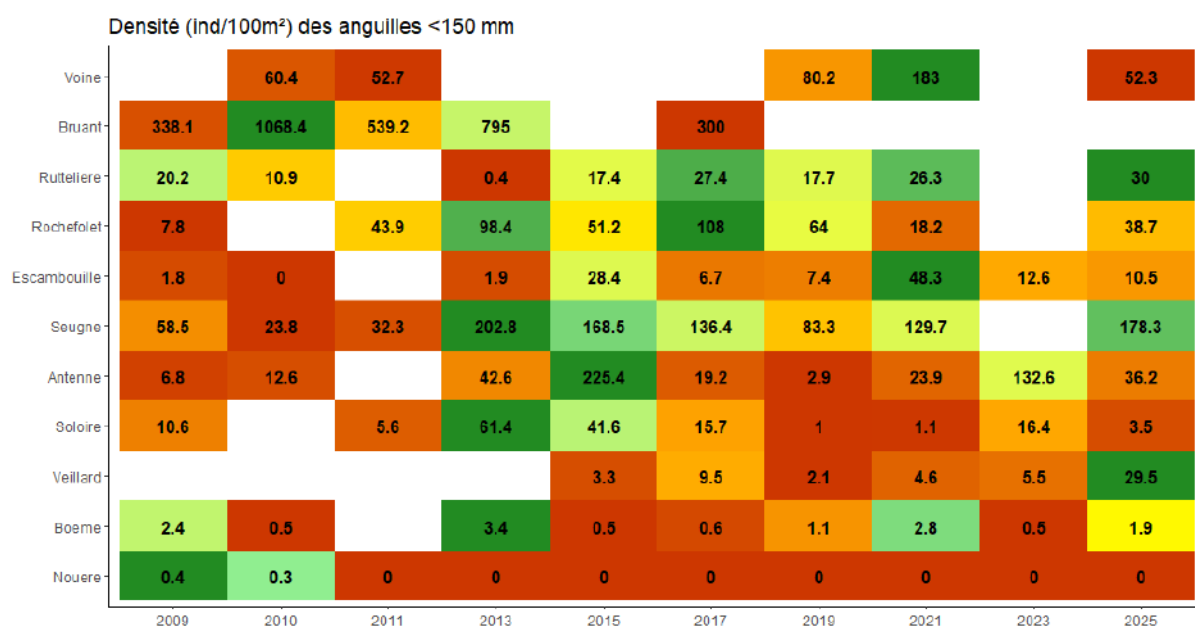


Figure 53 : Evolution interannuelle des densités des anguilles de moins de 150 mm sur le bassin Charente

4.1.2.4. Evolution du front de colonisation

Les anguilles de moins de 100 mm constituent un bon indicateur du recrutement récent et de la progression annuelle du front de colonisation. En 2025, ces individus sont observés jusqu'à Veillard. L'analyse des présences et absences en fonction de la distance à l'océan a permis d'estimer une D50 de 123 km. Cette valeur est légèrement supérieure à celle observée lors de la dernière campagne en 2023 et elle se rapproche des niveaux enregistrés en 2013 et 2019. Elle traduit une progression du front de colonisation des jeunes anguilles vers l'amont du bassin.

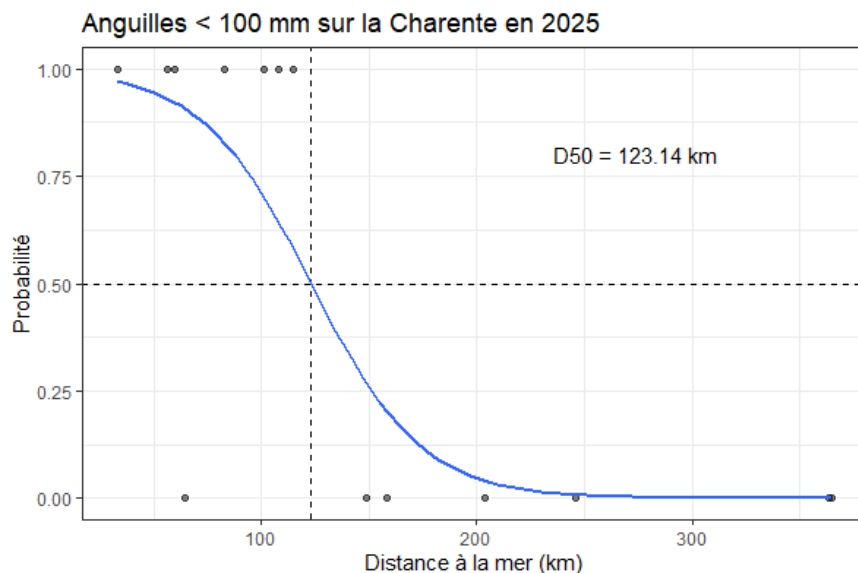


Figure 54 : Régression logistique des présences/absences des anguilles de moins de 100 mm et estimation de la D50 sur le bassin Charente

Concernant les moins de 150 mm on obtient la régression logistique ci-dessous. La D50 est à 153 km de l'Océan.

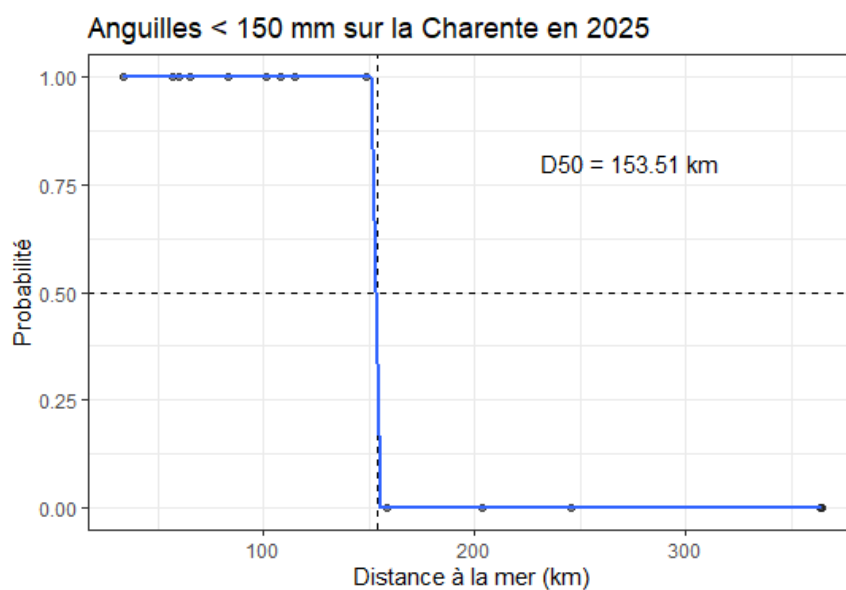


Figure 55 : Régression logistique des présences/absences des anguilles de moins de 150 mm et estimation de la D50 sur le bassin Charente

On peut consulter l'évolution des D50 pour les deux types d'anguilles sur les deux figures suivantes.

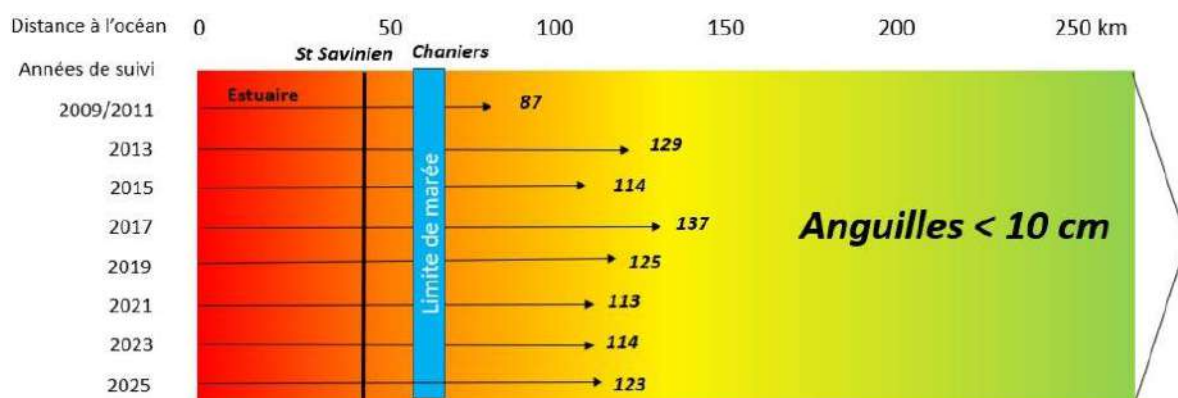


Figure 56 : Evolution de la D50 des anguilles de moins de 10 cm sur le bassin Charente (2009-2025)

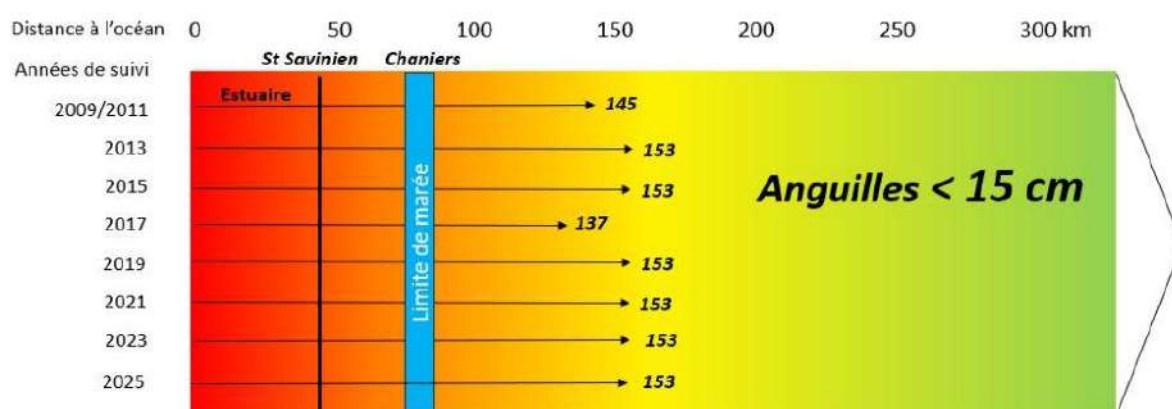


Figure 57 : Evolution de la D50 des anguilles de moins de 15 cm sur le bassin Charente (2009-2025)

4.1.3. Colonisation du bassin Seudre

4.1.3.1. Description générale de la population échantillonnée

Les inventaires réalisés sur la Seudre ont permis de capturer 924 anguilles réparties sur les 7 stations historiques du réseau. Comme sur la Charente, la population échantillonnée est dominée par les individus de moins de 30 cm, traduisant l'arrivée régulière de nouvelles cohortes sur le bassin.

La distribution des captures reste toutefois fortement influencée par la succession des ouvrages présents sur l'axe principal de la Seudre, qui conditionnent en grande partie la progression des individus vers l'amont.

Tableau 13 : Nombre d'anguilles capturées par station et par classe de taille sur le bassin Seudre en 2025

Station	pK_Emb	Total	<100	<150	150-300	>300
Trois Doux	26,77	174	53	114	52	8
Beunant Aval	27,47	107	41	95	11	1
Charloteau	30,27	37	1	13	21	3
Les Graves	34,88	336	19	210	107	19
Moulin du port	41,99	7	0	0	2	5
Chadeniers	45,39	14	0	0	10	4
Chez Viguiard	37,98	249	3	179	63	7
Total		924	117	611	266	47

4.1.3.2. Structure de taille et répartition des densités

La structure de taille observée en 2025 met en évidence un gradient longitudinal. Les stations avals et intermédiaires sont dominées par des individus de petite taille.

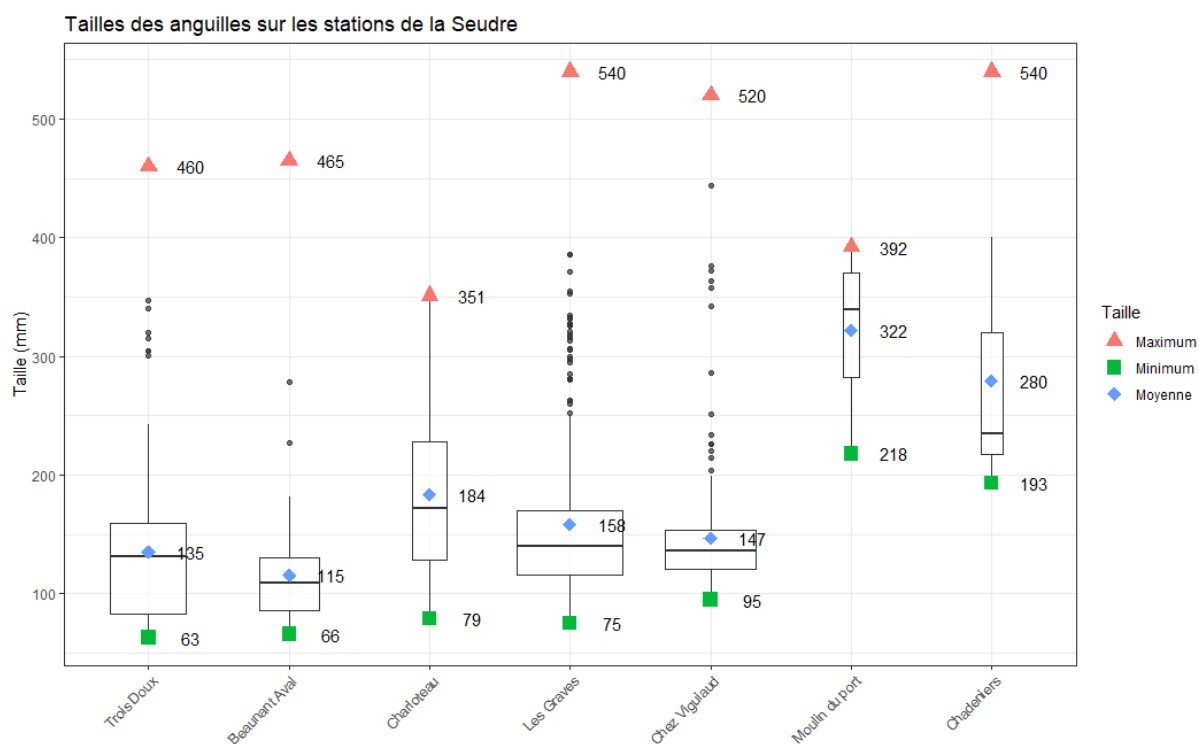


Figure 58 : Distribution des tailles des anguilles capturées sur les stations de la Seudre

Les densités les plus importantes sont observées sur les stations des Graves, de Chez Viguiard, de Beunant et de Trois Doux. Ces résultats peuvent traduire une accumulation des jeunes anguilles en aval de certains ouvrages hydrauliques.

Tableau 14 : Densités observées par station et par classe de taille sur le bassin Seudre en 2025

Station	pK_Emb	Total	<100	<150	150-300	>300
Trois Doux	26,77	72,2	22	47,3	34,9	3,3
Beaunant Aval	27,47	132	62	119	11	1
Charloteau	30,27	19,9	0,4	5,6	14,3	1,3
Les Graves	34,88	154,8	8,6	103,1	45,5	6,6
Chez Viguiard	37,98	132,4	1,6	95,2	45,2	3,7
Moulin du port	41,99	3	0	0	0,9	2,2
Chadeniers	45,39	9,4	0	0	6,7	2,7

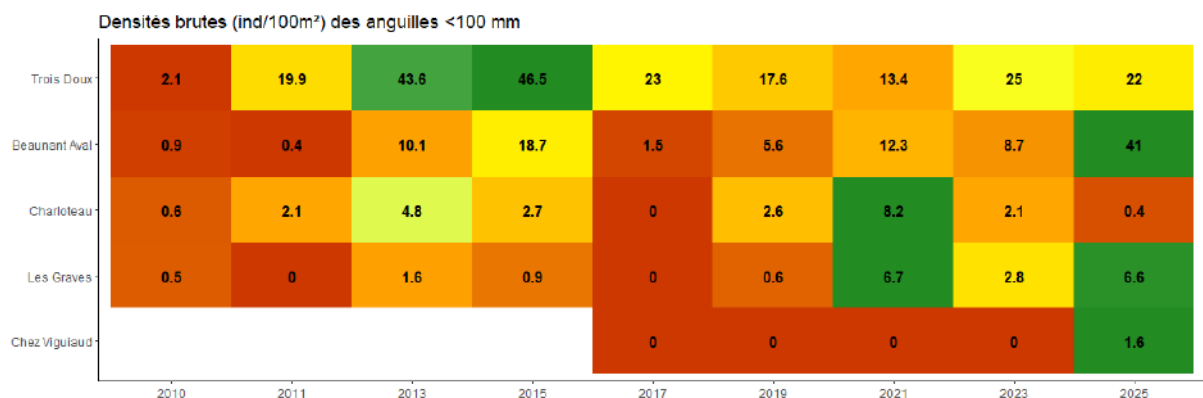


Figure 59 : Evolution interannuelle des densités des anguilles de moins de 100 mm sur le bassin Seudre

4.1.3.3. Front de colonisation des jeunes anguilles

Les individus de moins de 100 mm sont observés jusqu'à la station de Chez Viguiard. Aucun individu de cette classe de taille n'est ensuite capturé sur les stations du Port et de Chadeniers. L'analyse de la D50 aboutit à une valeur de 40 km, proche de celles observées lors des précédentes campagnes. Cette stabilité suggère que le front de colonisation reste fortement conditionné par la succession d'ouvrages présents sur l'axe principal de la Seudre.

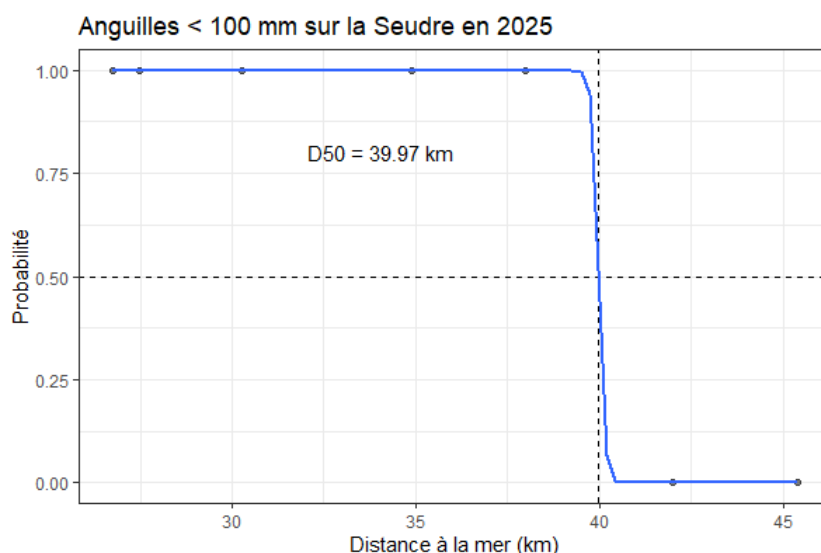


Figure 60 : Régression logistique des présences/absences des anguilles de moins de 100 mm et estimation de la D50 sur le bassin Seudre

4.1.4. Conclusion

Sur la Charente, les densités observées sur certaines stations ainsi que la légère progression de la D50 témoignent d'un recrutement intéressant et d'une dynamique positive. Les densités calculées sur plusieurs stations figurent parmi les plus élevées depuis le début des suivis.

Sur la Seudre, la répartition spatiale des densités montre que les ouvrages hydrauliques continuent d'exercer une influence sur la progression des jeunes anguilles vers l'amont avec des ouvrages plus ou moins franchissable suivant les conditions.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus en 2025 tendent vers une dynamique positive des anguilles en phase de colonisation.

4.2 Suivi de la dévalaison des anguilles argentées des marais salés de la Seudre

Rédaction par Éric BUARD – CAPENA

4.2.1 Le contexte

Parmi les connaissances disponibles sur la répartition des anguilles sur ce territoire, **la phase de dévalaison des anguilles argentées est actuellement très peu connue**. Nous ne savons pas quelle est la quantité d'anguilles argentées sortant des marais salés et doux ainsi que la part qui dévale de la partie fluviale de la Seudre. Pour tenter d'apporter des réponses à ces questions, la CMCS a commencé à travailler sur le marais salé. En effet, dans le cadre de son programme d'actions 2021-2025, la CMCS avait prévu de réaliser un suivi de la dévalaison des anguilles argentées des marais salé de la Seudre (action E10) dès l'automne 2024 et sur 3 ans. Cette action a été présentée et validée en comité de pilotage de la CMCS le 07/07/23 puis le 08/12/23. Cette action a aussi été discutée avec un groupe d'experts (OFB, MNHN, INRAe, FDAAPPMA17, Université de Perpignan, EPTB Vilaine, FMA, LOGRAMI, Parc Marais Poitevin) le 11/03/24 en visioconférence. Elle a enfin été présentée au Groupe Technique Anguilles du COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre le 29/04/24. Plusieurs points techniques ont été fait au sein de la CMCS dès l'automne 2023 et durant l'année 2024.



Figure 61: Anguilles argentées (mâle (<45 cm) pêchée en fossé à poissons

4.2.2 Le projet

Outre le fait d'apporter des connaissances biologiques sur le devenir des anguilles une fois leur croissance effectuée en marais, l'aspect important du projet vise à **mettre en avant l'importance de ce territoire pour la production de géniteurs d'anguilles** et donc de **promouvoir sa gestion et une bonne continuité écologique pour arriver à une sortie de ces individus**. La production d'anguilles argentées est la première cible à atteindre (CIEM, 2005). En effet, les résultats de ce suivi seront présentés aux propriétaires de fossés à poissons pour les sensibiliser au fort potentiel de leur marais en production de géniteurs. Ce projet est indirectement lié à une proposition d'action du PLAGEPOMI (Plan de Gestion des Poissons Migrateurs) Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre 2022-2027, l'action GH04, qui précise d'« *Intégrer la qualité des milieux des marais ou des zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis à vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants* » avec la proposition d'« *examiner plus particulièrement les capacités de dévalaison des anguilles et en déduire des modalités de gestion adaptées à la migration des anguilles argentées lorsque des blocages sont avérés.* » Le PLAGEPOMI est élaboré par le COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs) présidé par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet vise à évaluer la part des anguilles sortant des marais salés de la Seudre. On tentera donc d'estimer les densités d'anguilles retournant en mer sur l'ensemble du marais salé de la Seudre. Un

lien sera fait avec le suivi des anguilles jaunes en fossés à poissons. Pour cela, les captures ont été réalisées à la sortie de fossés à poissons du marais salé sur une saison, durant la période prédominante de dévalaison des argentées, à savoir la période automne/hiver (2024/2025).

De plus, il était prévu initialement un suivi par marquage sur un échantillon d'anguilles d'un fossé à poissons pour comprendre la cinétique de dévalaison des anguilles. Ce suivi a débuté en été 2025 et doit être reconduit sur 2 ans supplémentaires, 2026 et 2027. Il est présenté dans ce rapport.

Les objectifs attendus sont de :

- Connaître la cinétique de dévalaison des argentées (période, fréquence)
- Connaître le nombre moyen d'anguilles argentées capturées par hectare de fossé amont
- Estimer la biomasse d'anguilles argentées produites sur l'ensemble du marais salé

Ces résultats seront obtenus en extrapolant les données avec le nombre total de fossés à poissons connus.

4.2.3 Le suivi des densités d'anguilles en 2024 avant l'opération de piégeage

L'objectif de l'action est de suivre la variation du sex-ratio des anguilles durant l'année 2024 sur un pool de fossés avec une première observation en juin, une deuxième en septembre et enfin un suivi de la dévalaison en hiver entre septembre 2024 et avril 2025 (suivi par piégeage).

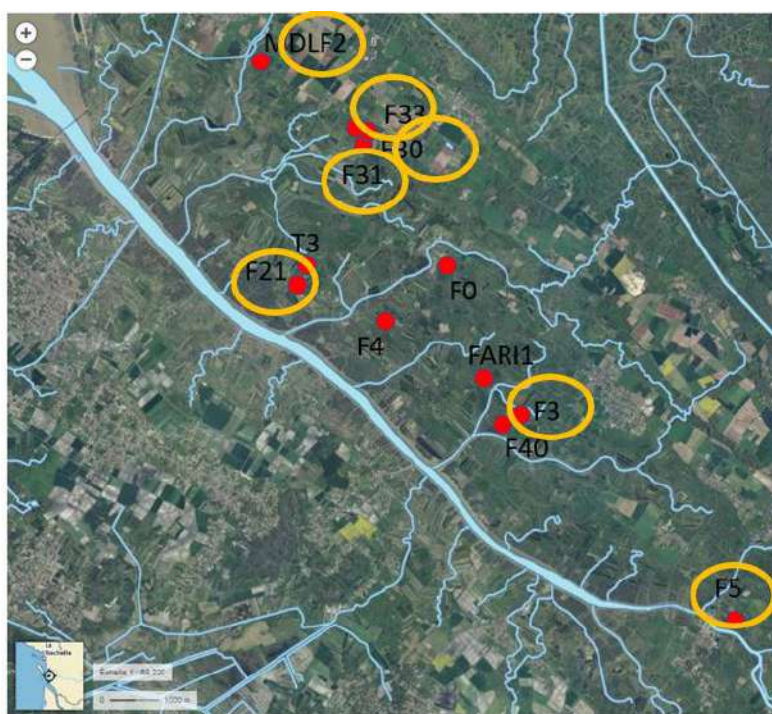


Figure 62: Plan du marais de la Seudre avec les fossés à poissons pêchés en juin 2024 (point rouge) et ceux prévus pour le suivi des anguilles argentées 2024-2025 (cercle orange)

Les suivis aux verveux de juin et de septembre ainsi que les premiers piégeages en sortie de fossés à poissons de la fin d'année 2024, ont déjà été présentés dans le précédent rapport annuel de la CMCS (Bilan d'activités 2024 de la CMCS, 2025). Un rappel est présenté ici suivi des résultats généraux sur toute la période de piégeage de septembre 2024 à avril 2025.

Sur les 7 fossés à poissons concernés par l'étude, les pêches de printemps de juin 2024, pour estimer la densité d'anguilles jaunes présente, donnent des quantités moyennes variants entre 14 à 26 anguilles par verveux (3 verveux par fossés lors des pêches).

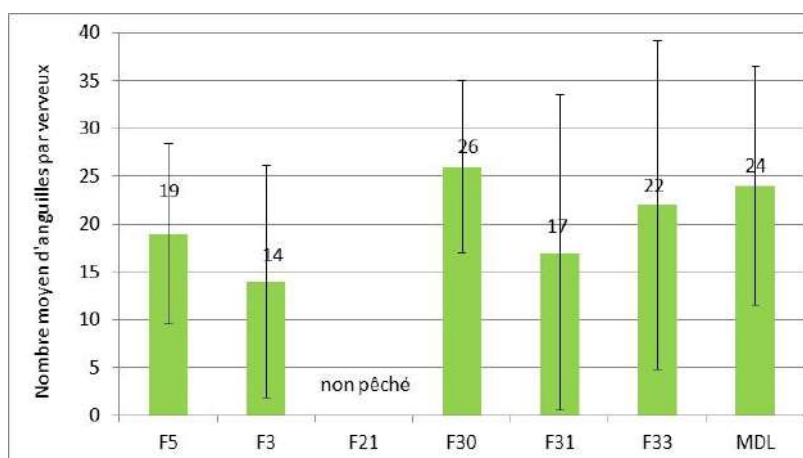


Figure 63: Nombre moyen d'anguilles en fossés à poissons en juin 2024

Une estimation de la quantité totale a été faite (hors gabarit < 20cm pouvant sortir par la maille de 6 mm) avec un facteur multiplicateur de 4,6 élaboré d'après des pêches d'épuisement effectuées sur différents fossés en 2009 dans le cadre d'un programme européen Seacase (Buard et al., 2009). Les estimations sont représentées dans le graphique suivant.

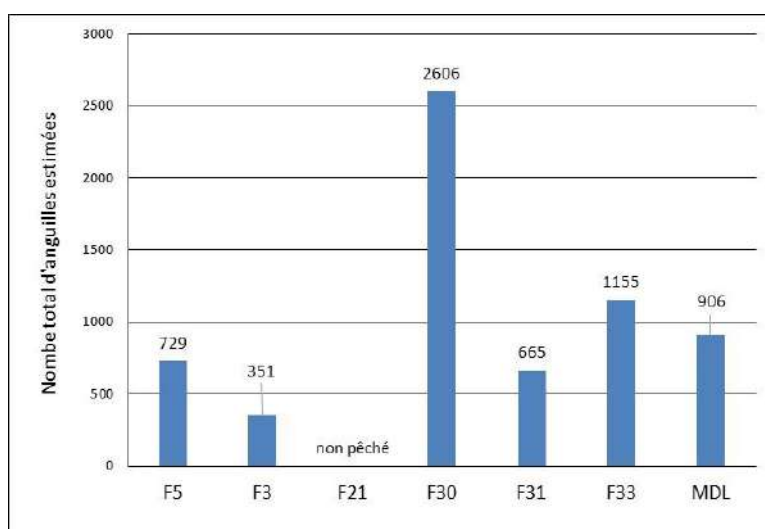


Figure 64: Densités estimées d'anguilles en fossés à poissons en juin 2024

A la mi-septembre, de nouvelles pêches ont faites à raison de 3 verveux par fossé. L'objectif était de voir si on peut estimer le nombre d'anguilles argentées avec cette pêche de septembre. Le pourcentage d'anguilles argentées sera déterminé et on pourrait considérer qu'il sera représentatif du nombre d'anguilles argentées prêtes à sortir du fossé lorsque les paramètres environnementaux seront adéquats (coefficients de marée élevés, baisse de la température, pluie...). En effet, sur cette fraction sédentaire (>200 mm) un certain nombre d'anguilles va se changer en argentée (la plupart achève leur métamorphose en septembre-octobre) (Laffaille et al., 2005, com. pers. Amilhat et Baisez, 2024). On s'intéressera aux anguilles entre 30 et 45 cm qui correspondent à des mâles proches de l'argenteure (départ dans les prochaines semaines ou mois) et les femelles en phase de croissance et

les individus supérieurs à 45 cm correspondant à des femelles dont une proportion est vouée à dévaler dans les mois ou les années suivantes (Laffaille *et al.*, 2005). L'objectif secondaire est aussi d'avoir une seconde observation du stock en place des anguilles jaunes et argentées dans le bassin et de la comparer avec le suivi de juin.

Les principaux résultats de septembre montrent une densité beaucoup plus faible qu'en juin avec une moyenne de 3,7 anguilles par verveux en septembre contre 20,3 en juin. La baisse des températures peut expliquer ces captures moins importantes du fait d'un déplacement moins prononcé des anguilles et donc une capturabilité moins élevée.

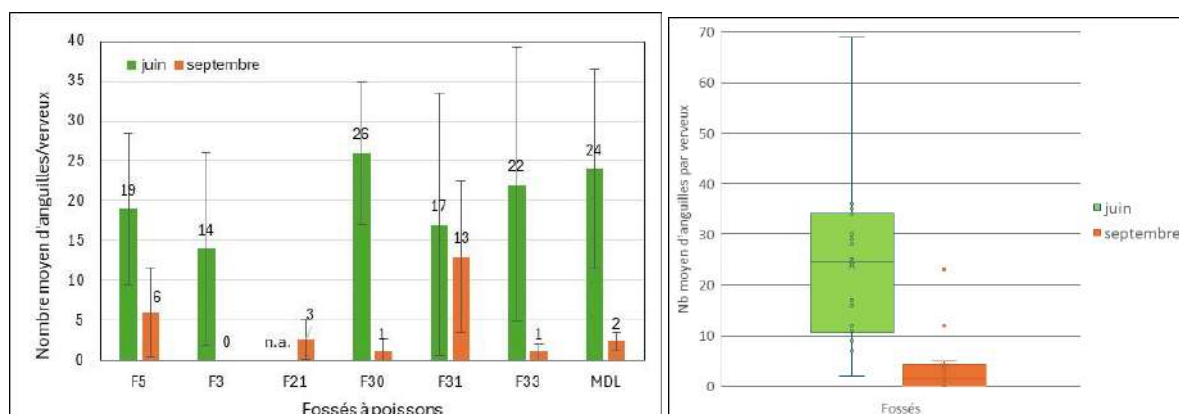


Figure 65: Nombre moyen d'anguilles par verveux sur le 7 fossés suivis en juin et septembre

En ce qui concerne les classes de taille, on observe une répartition similaire entre les deux périodes avec une dominance des 15-30 cm dans les deux cas. La part des 0-15 cm est moins élevée en septembre du fait probablement de la croissance des individus durant l'été.

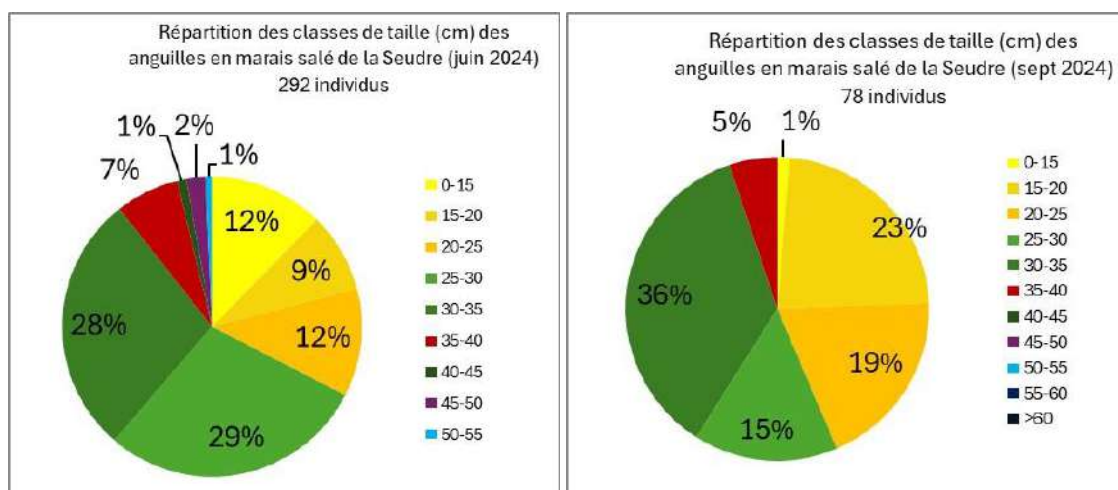


Figure 66 : Répartition des classes de taille des anguilles pêchées dans les 6 fossés en juin et 7 fossés en septembre 2024

Concernant la part des anguilles argentées et en voie d'argenteure (EVA) on observe une augmentation en septembre ce qui était attendu dans la mesure où les anguilles commencent à s'argenter dès la fin de l'été.

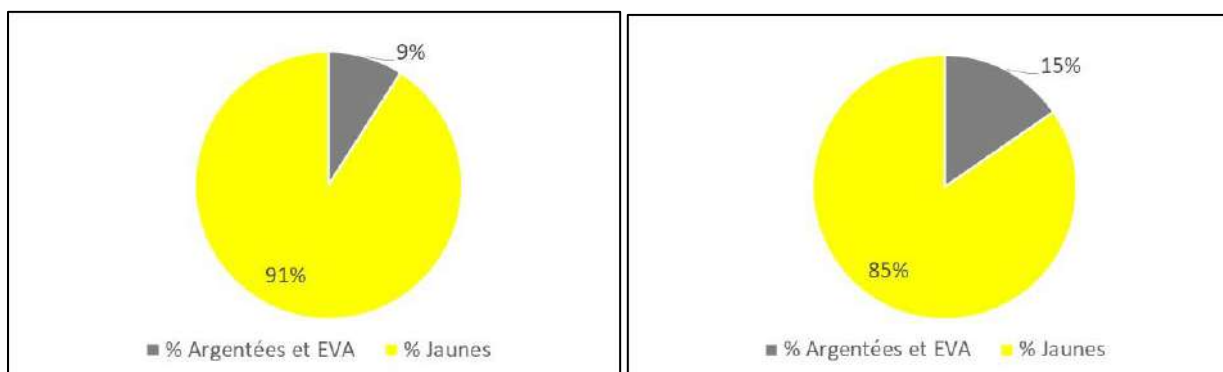


Figure 67 : Répartition des anguilles jaunes et des argentées (et en voie d'argenture (EVA)) en juin (à gauche) et en septembre (à droite)

Si on ne regarde uniquement les anguilles argentées, selon le calcul de Durif, on n'observe pas de différence entre juin et septembre. 1% des anguilles sont argentées.

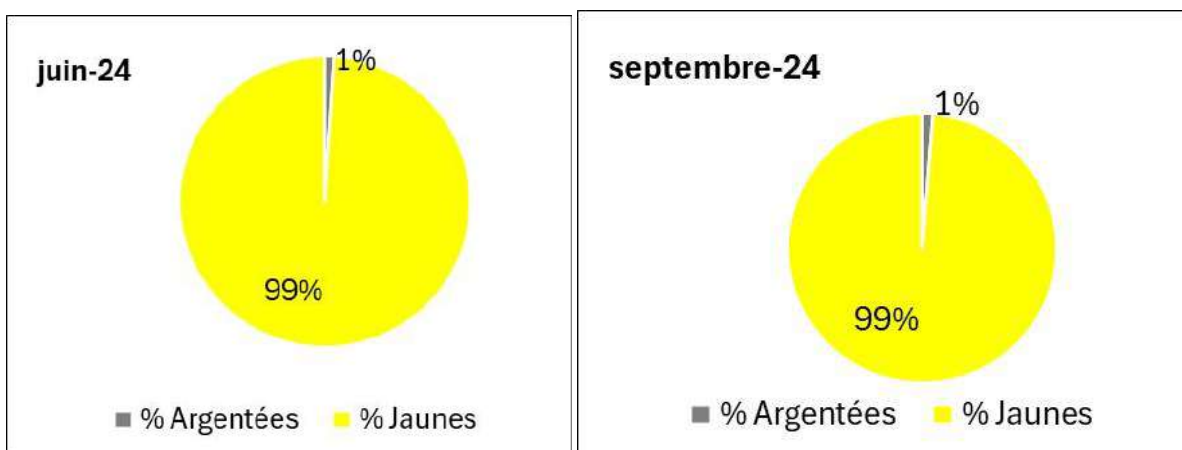


Figure 68 : Répartition des anguilles jaunes et des argentées (d'après calcul de Durif) en juin (à gauche) et en septembre (à droite)

En conclusion, sur la période de juin 2024, les anguilles étaient jaunes en majorité (99%) avec une classe de taille dominante de 25-35 cm. Les argentées étaient composées de 2 mâles et 1 femelle. Une première estimation de la production d'anguilles a été faite d'après d'une part le nombre total d'anguilles estimées d'après les pêches et d'autre part d'après une estimation d'une sortie de 30% du stock en place qui devenaient argentées d'après des documents de la bibliographie (Kummer, 1983).

En ce qui concerne les pêches de septembre, de même, les anguilles étaient quasiment toutes jaunes (sauf 1 mâle argentée) et la classe de taille dominante était celle des 30-35 cm, moins petite qu'en juin. Cependant, l'effectif était très faible et il donnait une quantité totale estimée incompatible avec les valeurs estimées en juin 2024. La forte température de septembre n'a pas dû permettre des pêches significatives.

4.2.4 Le suivi par piégeage des anguilles en sortie de fossés sur ouvrage

Entre octobre 2024 et avril 2025, les anguilles argentées en dévalaison ont été capturées en disposant des pièges sur les ouvrages d'entrée/sortie des anguilles. Pour ce travail, une personne en CDD (Ludivine Paragot) a été engagée pour participer aux pêches et à la saisie des données, d'octobre 2024 à fin mars 2025.

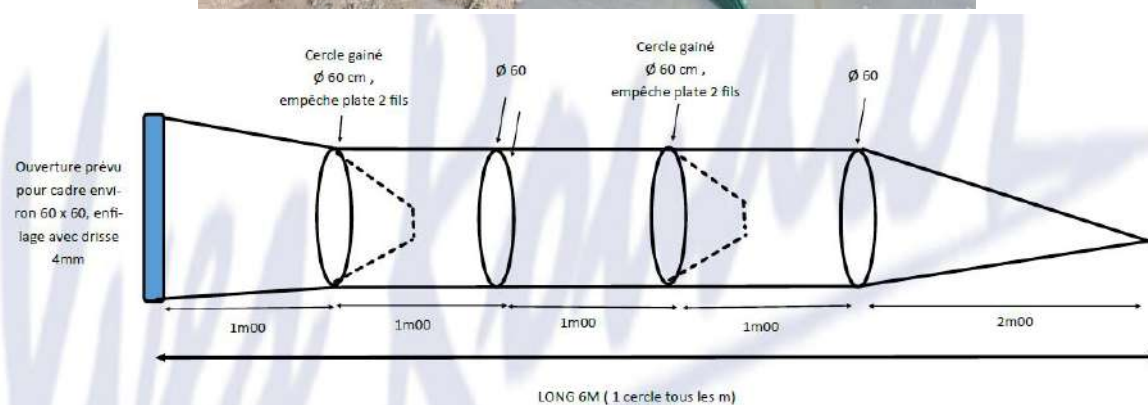


Figure 69: Chaussette de piégeage, avec empêches, placée sur la sortie d'un ouvrage (photo coté chenal et schéma de l'entreprise Roudier dessous)

L'objectif étant d'obtenir le nombre total des argentées de ces fossés, une grille (langon) a été disposée sur les ouvrages pour laisser entrer/sortir l'eau mais empêcher la circulation des anguilles en dehors des séances de piégeages et de captures des individus. En effet, les périodes de mortes-eaux (coefficient de marée < 70) ne durent que 7 à 10 jours donc il y a environ 7 jours de pêche puis 7 jours de fermeture avec langon, et cela sur 6 mois. Durant les mortes eaux les anguilles ne circulent pas car l'eau de mer ne rentre pas dans les fossés, donc il n'y a pas de réel blocage des anguilles.

Les piégeages ont eu lieu la nuit lors des périodes de forts coefficients de marée (> 70), l'anguille étant lucifuge et se déplaçant majoritairement la nuit. Les anguilles argentées capturées la nuit en sortie de fossé par le piégeage (grandes chaussettes de maille 6 mm) ont été échantillonnées (taille, poids, observation) puis relâchées en chenal pour qu'elles rejoignent directement la mer. Les chaussettes de piégeages étaient disposées le soir lors de marées vives eaux et relevés le lendemain matin après 2 cycles de marée. Deux sessions de pêche par mois, constitué chacune de 2 à 3 nuits de pêche, ont été envisagées. Au début du suivi, des relèves la nuit après une marée ont été réalisés.

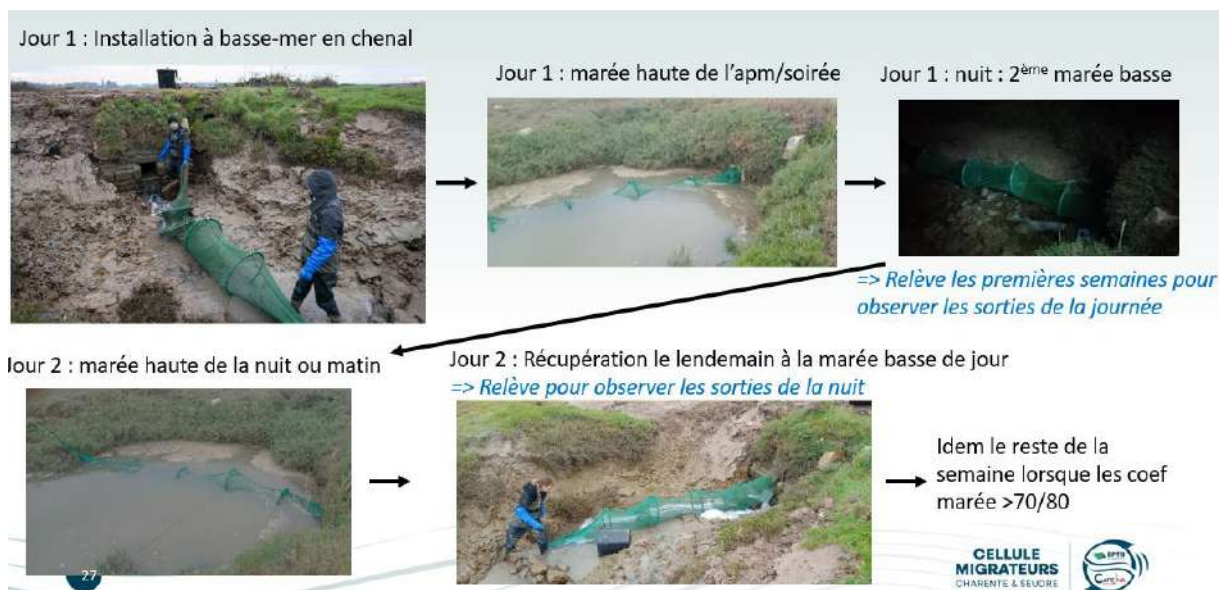


Figure 70: Méthode de piégeage en sortie de fossé à poissons, sur l'ouvrage.

Concernant l'effort de piégeages, 88 sorties ont été réalisées sur le terrain avec un total de 492 opérations (63 à 77 opérations par fossé).

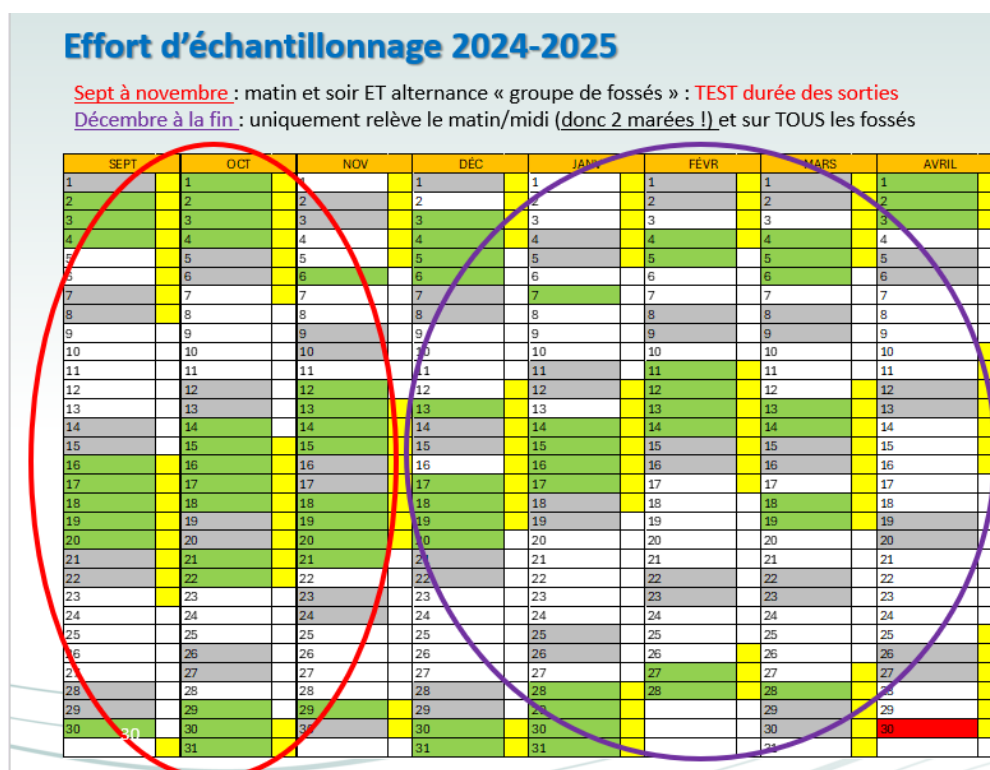


Figure 71: Période de piégeage des 7 fossés à poissons 2024-2025 (en jaune, les périodes de vives eaux (coefficient de marée >70, en vert, les piégeages)

Périodes de sortie des anguilles jaunes et argentées

Au total, 840 anguilles ont été capturées dont 525 argentées et 315 jaunes. Les mois de novembre, décembre et janvier sont les mois avec le plus fortes dévalaisons d'anguilles argentées.

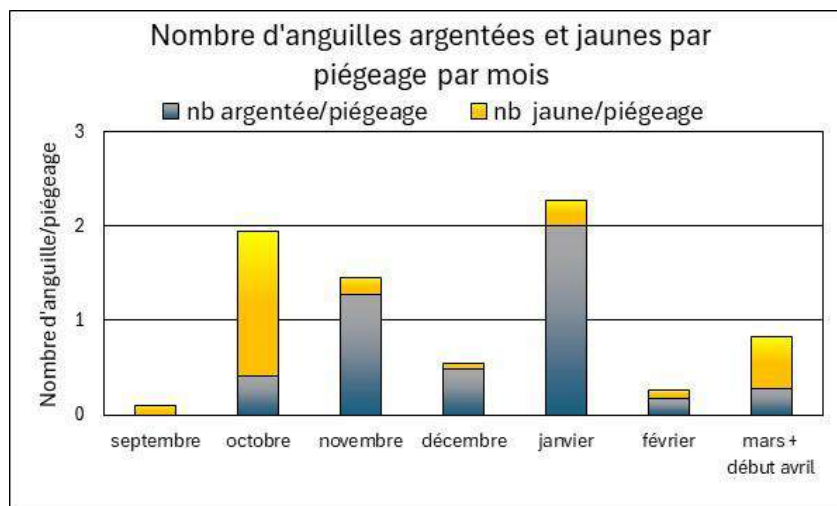


Figure 72: Nombre d'anguilles argentées et jaunes par piégeages et par mois sur l'ensemble des fossés à poissons (2024-2025)

Si on zoom par semaine, on obtient le graphique suivant.

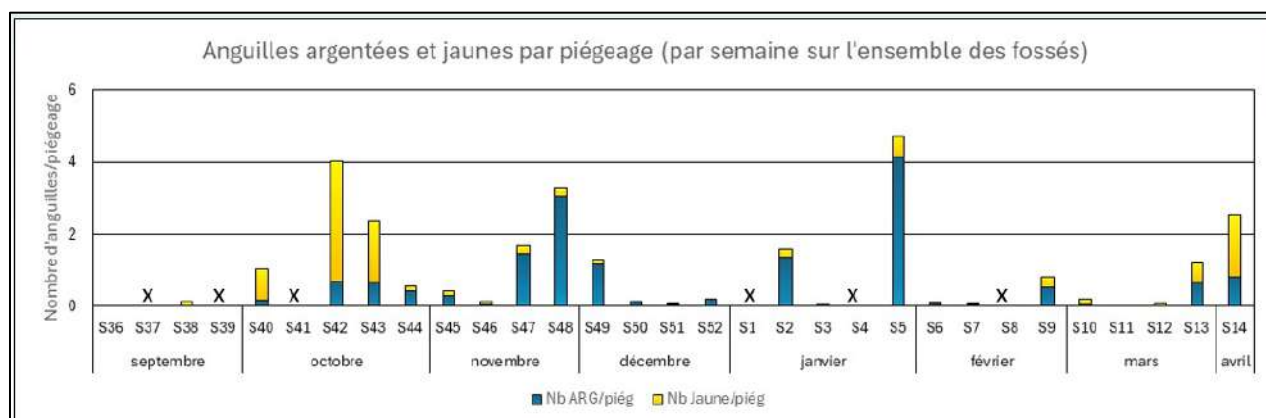


Figure 73: Nombre d'anguilles argentées et jaunes par piégeages et par semaine sur l'ensemble des fossés à poissons (2024-2025)(les X indiquant les absences de suivi car les coefficients de marée étaient trop bas : <70)

Rappelons que lorsqu'il n'y a pas de piégeage, les ouvrages sont fermés avec des grilles pour éviter la sortie inopinée d'anguilles suite à des fortes pluies par exemple ou d'autres raisons. Mais normalement s'il n'y a pas de renouvellement d'eau, les anguilles ne peuvent pas sortir, ou difficilement, en passant au-dessus des dérives.

Sorties de jour et de nuit des anguilles jaunes et argentées

Au début de l'étude, en octobre 2024, des comparaisons ont été réalisées entre les piégeages de jour et de nuit. On a constaté qu'au début, les sorties pouvaient se dérouler de jour et de nuit puis fin octobre elles ne se déroulaient uniquement de nuit pour les argentées.

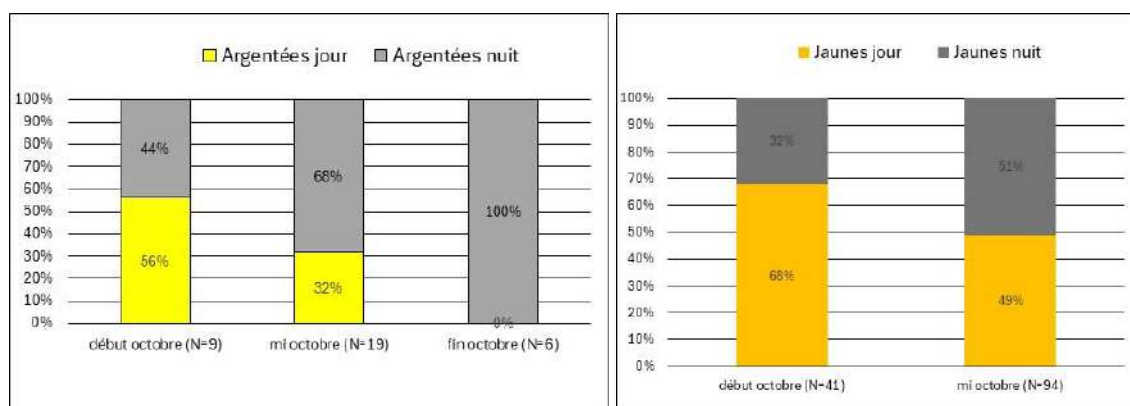


Figure 74: Sortie des anguilles de jour et de nuit en octobre 2024. A gauche, pour les argentées et à droite pour les jaunes.

Relation entre les paramètres environnementaux et les sorties des anguilles argentées

Un zoom est réalisé sur le fossé F30, celui dans lequel le plus grand nombre d'anguilles argentées a été capturée. Tous les piégeages sont représentés dans le graphique suivant. La température de l'eau dans le fossé est représentée ainsi que les coefficients de marée et la pluviométrie.

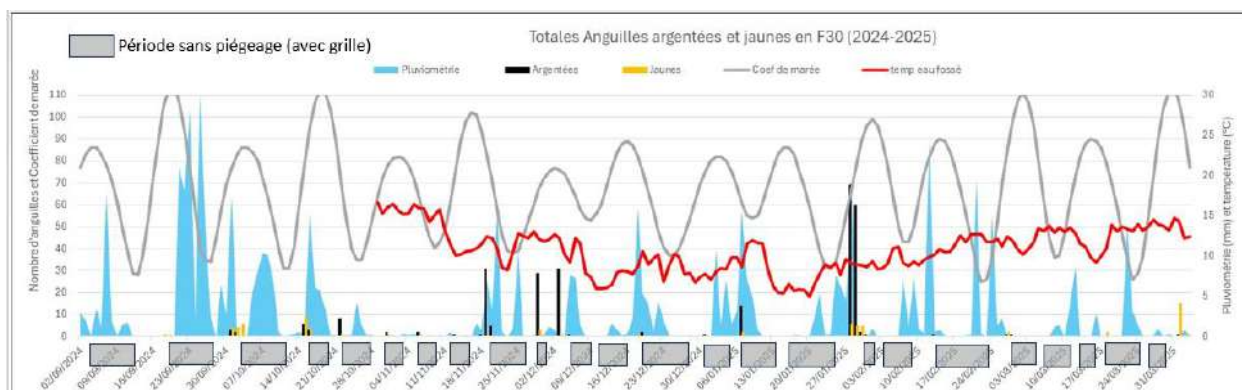


Figure 75: Sortie des anguilles de jour et de nuit en octobre 2024. A gauche, pour les argentées et à droite pour les jaunes.

Un lien étroit est observé entre les sorties des anguilles argentées et les périodes automnale et hivernale. La chute des températures ainsi que la pluviométrie favorisent la sortie des anguilles.

Taille des anguilles capturées

Sur l'ensemble de l'expérimentation, de septembre 2024 à avril 2025, on observe deux classes de taille dominante, les 15-25 cm et les 30-41 cm. Rappelons que l'image de la présence des moins de 20 cm n'est pas correcte dans la mesure où les petits individus peuvent sortir de l'engin de piégeage étant donné la maille de 6 mm. On observe une part importante de moins de 25 cm (jaune) qui pourrait correspondre à des individus qui se déplacent entre fossés à poissons ou fossés et chenal et continuent leur croissance dans le marais.

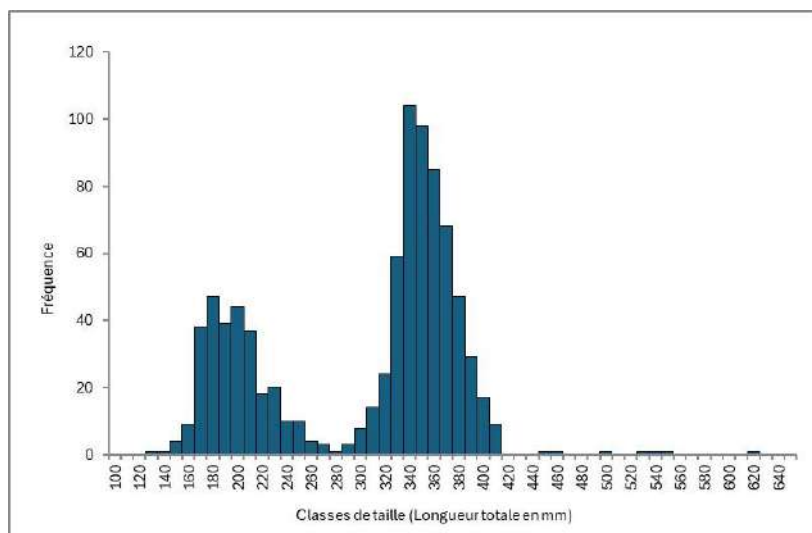


Figure 76: Taille des anguilles capturées (jaunes et argentées) sur l'ensemble des fossés sur la période de piégeage

La quasi-absence d'individus entre 22 et 30 cm peut correspondre à des individus qui restent en fossés pour grandir ou cela provient du fait que la variation des arrivées de civelles dans ce marais et la vitesse de croissance entraîne des cohortes bien distinctes avec des absences de certaines gammes de taille en fonction de la période d'observation du stock en place.

Sur toutes les anguilles pêchées observées, seules 7 étaient des femelles (dont 3 étaient argentées), 1 chaque mois environ. Elles ont été qualifiées de femelles car elles faisaient plus de 45 cm.

Si on zoom uniquement sur les anguilles argentées, 98,9% étaient des mâles avec un poids moyen de 73,7g.

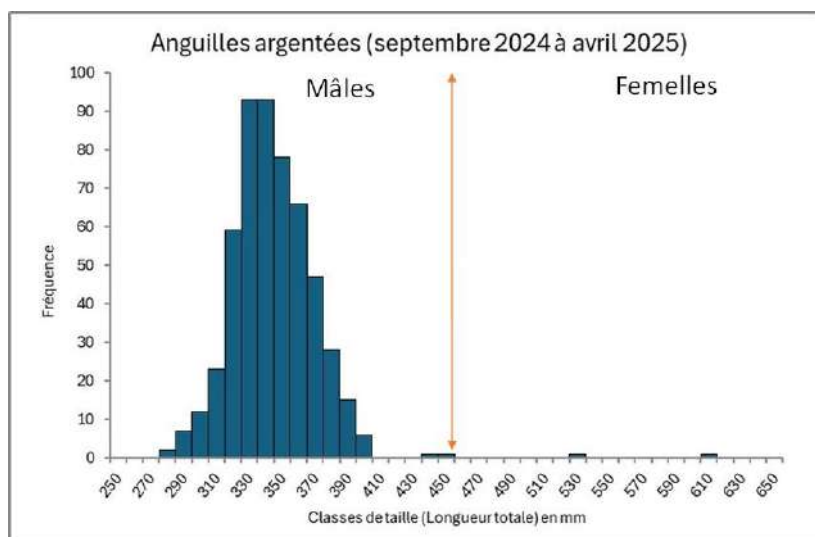


Figure 77: Taille des anguilles argentées uniquement

Nombre d'argentées observées par fossés à poissons

On constate une grande disparité sur l'ensemble des fossés étudiés. Le F30 est le plus productif.

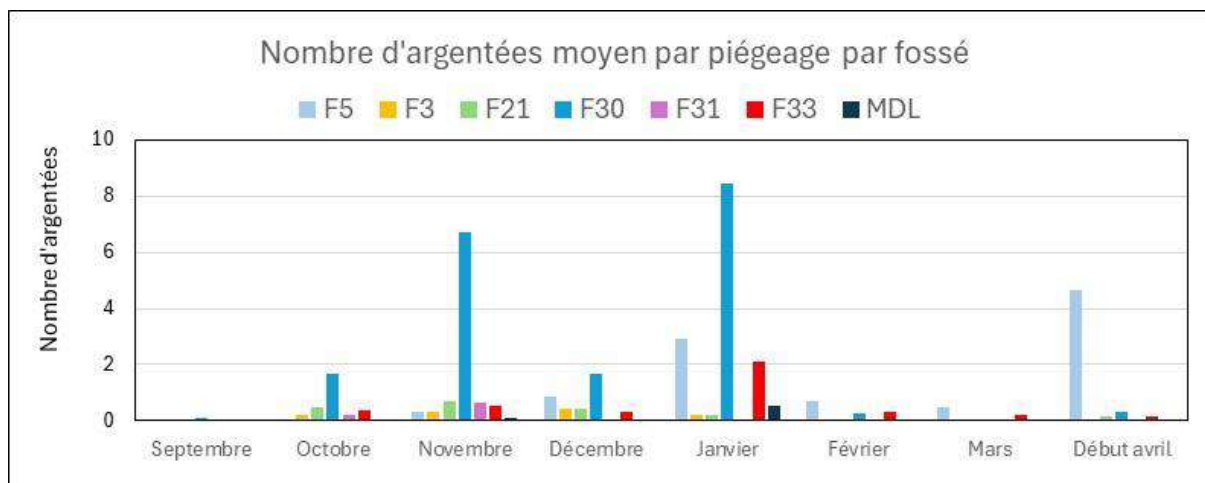


Figure 78: Nombre d'anguilles argentées observées par fossé

Lorsque le nombre d'anguilles argentées est calculé en fonction du nombre de piégeages effectué, le fossé F30 reste très important.

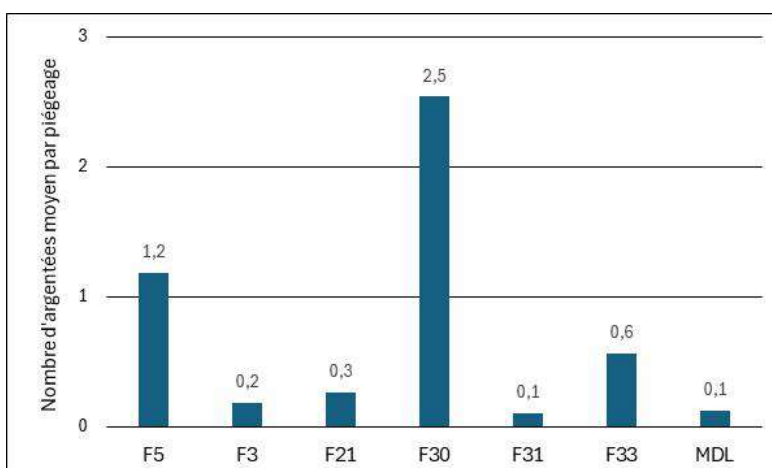


Figure 79: Nombre d'anguilles argentées observées par fossé et par piégeage

L'objectif initial était d'avoir une disparité des typologies de fossés (surface, linéaire, hauteur d'eau, hauteur de vase et position dans le marais) pour bien représenter l'ensemble des fossés à poissons du marais salé de la Seudre. Les variations du nombre d'argentées capturées doit dépendre de ces différents facteurs.

Les quantités d'anguilles argentées observées ne correspondent pas aux quantités attendues avec les densités estimées présentes en fossés d'après les pêches de juin 2024. On retrouve beaucoup moins d'anguilles que ce à quoi on pouvait s'attendre.

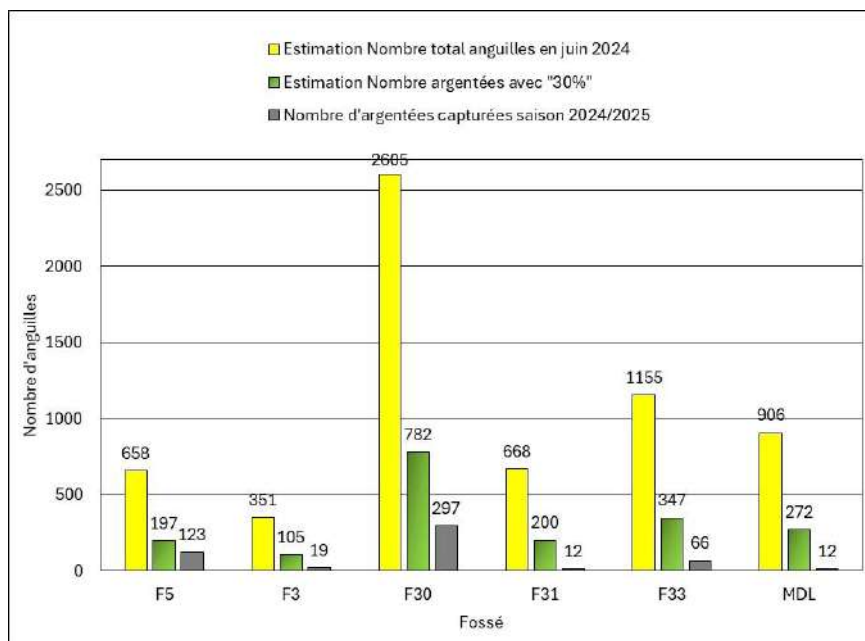


Figure 80: Nombre d'anguilles argentées observées par fossé et par piégeage, estimées d'après les pêches de juin 2024 et d'après mes estimations de la bibliographie avec 30% d'argentées

Des hypothèses sont posées :

- Le chiffre de 30% d'après la bibliographie est trop approximatif et dépendant des fossés suivis
- Il y a une surestimation du stock en place avec le facteur multiplicateur de 4,6
- Le suivi a été réalisé entre septembre et avril 2025 soit durant 7,5 mois et pas sur l'année antérieure. Est-ce qu'il y a eu des sorties possibles le reste du temps ?
- Y a-t-il un effet bloquant des anguilles avec la présence de la grille disposée pendant les périodes de mortes eaux (absence de piégeage) ?
- Est-ce que certains ouvrages sont bloquants et limitent la sorties des anguilles ?

Pour répondre à ces questions il est prévu de refaire des pêches d'épuisement en juin 2026 pour ré-évaluer le facteur multiplicateur d'estimation du nombre d'anguilles, et de réaliser un marquage des anguilles avec système de suivi par télémétrie. C'est ce dernier point qui est présenté par la suite.

4.2.5 Le suivi par marquage

L'objectif de ce suivi est de comprendre la cinétique de sortie des anguilles argentées (période, heure, lien avec les conditions environnementales) et d'observer la croissance des anguilles jaunes marquées et recapturées.

4.2.5.1 Protocole de marquage

Le F30 a été choisi pour ce suivi dans la mesure où c'est celui dans lequel le plus grand nombre d'anguilles argentées ont été observées et du fait de son emplacement ainsi que de la possibilité de mettre un système de télémétrie « sécurisé » sur le terrain environnant. D'après le nombre d'anguilles estimé en F30, il a été envisagé de marquer environ 300 anguilles en septembre 2025 avant que la plupart des anguilles ne commencent à s'argenter et sortent du fossé. Il était prévu de marquer : 1) des anguilles argentées pour suivre leur comportement de sortie dans les semaines suivantes ou mois,

des anguilles jaunes de 25-30 cm pour voir des sorties potentielles après argentures dans les prochains mois et 2) des anguilles jaunes de 20-25 cm pour voir leur sortie probablement à l'automne 2026.

Pour cela, l'installation du suivi par télémétrie et l'achat des marques (pit-tag) a été opéré avec la société Biolog Id.

MIGADO, établissement agréé au titre de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques assure le marquage des anguilles. Dans ce cadre, l'opération fait l'objet d'une Autorisation de Projet d'utilisation des Animaux à des Fins Scientifique (APAFIS) avec une validation du Comité d'Ethique N°74. L'autorisation de projet a été délivrée à MIGADO le 12/08/2024 pour 5 ans par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'installation a été faite fin août 2025 avec BiologId. Deux antennes circulaires ont été placées sur la buse d'entrée/sortie d'eau, une du côté du fossé et une autre à l'extérieur côté chenal. Elles sont reliées à un coffret équipé d'un lecteur, une batterie, un transformateur et un panneau photovoltaïque.



Figure 81: Photos de la mise en face du système de détection par télémétrie sur le site du F30

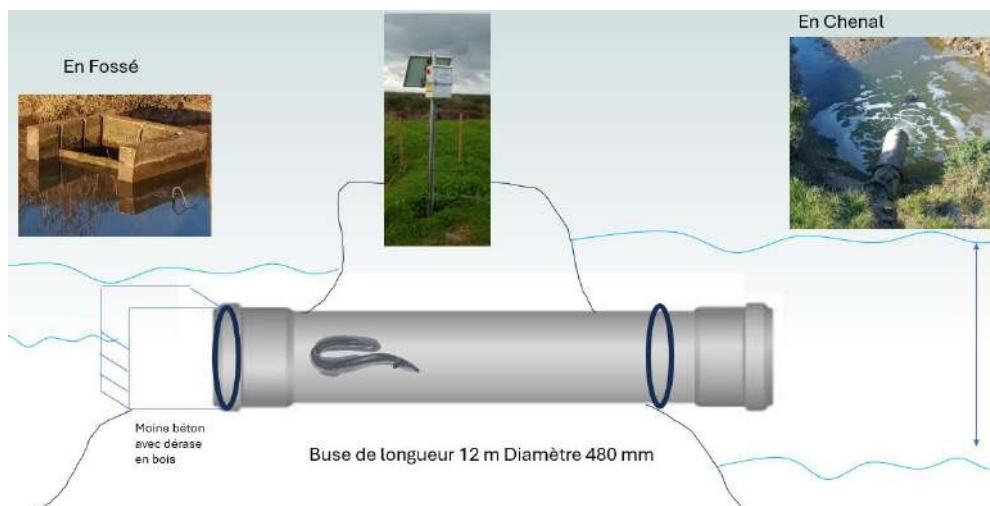


Figure 82: Schéma de la disposition du système de télémétrie

Les marquages des poissons ont été réalisés sur 2 périodes. La première s'est déroulée du 8 au 9 septembre 2025. Pour cela, 13 verveux ont été posés le 8 puis relevés le 9 septembre matin par la CMCS. 167 anguilles ont été capturées et 138 ont été marquées par l'équipe habilitée de MIGADO à l'aide de trocart et de marques Pi-tag de 12 mm de long. Les anguilles marquées et non marquées ont été remises à l'eau et un filet de piégeage a été placé en sortie sur l'ouvrage pour vérifier les sorties éventuelles.



Figure 83: Récupération des anguilles et matériel de marquage

Une deuxième session de pêche et marquage a été réalisée les 22 et 23 septembre. 150 anguilles supplémentaires ont été capturées avec 13 verveux et 125 individus supplémentaires ont été marquées.

Sur les 317 anguilles capturées au total, la classe de taille dominante était celle des 25-35 cm. Les densités par verveux étaient plus importantes avec 12,2 anguilles/verveux en septembre 2025 contre 3,5 en 2024.

263 anguilles ont été marquées soit 83% du lot total capturé avec 17 argentées (7%).

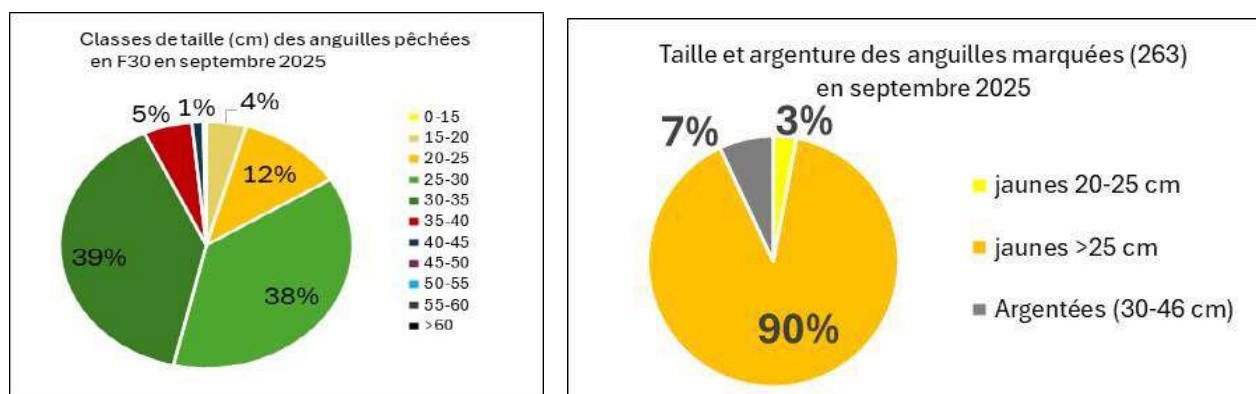


Figure 84: Classes de taille des anguilles pêchées (à gauche) et des anguilles marquées (à droite)

4.2.5.2 Suivi par télémétrie

Le lecteur du coffret enregistre la date et l'heure de passage des anguilles marquées sur les 2 antennes. Un passage régulier (tous les 10 jours environ) est réalisé pour venir vérifier le fonctionnement du système (avec marque témoin sur un bâton en PVC) et sortir les données de passage.

Les données des passages des anguilles marquées ne sont pas détaillées ici car elles ont été observées jusqu'en avril 2026. Elles seront présentées dans le rapport spécifique concernant le marquage et dans le bilan d'activités 2026 de la CMCS.

4.3 Informations sur le suivi des migrations d'anguilles à la passe-piège de Saujon sur la Seudre par la FDAAPPMA17

Rédaction par **Éric BUARD – CAPENA**

La passe à anguilles est située au port de Ribérou, à Saujon sur la Seudre, à la limite entre le domaine maritime et le domaine fluvial (Figure 85). Cette limite est marquée par un barrage composé de 2 vannes. **Le suivi est réalisé par la FDAAPPMA de la Charente-Maritime (FD17) depuis 2010.**

Durant le suivi, tous les 2 à 3 jours, les anguilles récoltées dans le piège sont triées en trois classes de taille grâce à des bacs trieurs (Trieur 1 = anguille, Trieur 2 = anguilllette, Trieur 3 = civelle). Après la pesée de l'ensemble des anguilles de chaque classe, 30 individus sont échantillonnés et anesthésiés afin de les mesurer, les peser et de vérifier leur état sanitaire. D'autre part, des paramètres environnementaux tels que la température de l'eau et de l'air, le débit et les coefficients de marée sont relevés dans le but de déterminer les facteurs pouvant influencer l'intensité de migration.



Figure 85: Photos de la passe piège anguilles de Saujon (brosse extérieure sous grille et piège)

En 2025, le poids total de **civelles** relevé était de **97,3 kg**. Avec un total de 70 relevés, la moyenne du poids des captures de civelles par relevé était de 1,4 kg (Tableau 15).

Tableau 15: Tableau bilan des passages à Saujon depuis 2010 (analyse CMCS d'après données FD17)

Passe de Saujon	Moyenne 2010-2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Période de suivi (avec jours sans suivi potentiels)	mars à juillet	pas de suivi	2 janvier au 31 décembre	du 20 janvier au 29 décembre	du 15 janvier au 24 décembre	du 3 janvier au 13 juillet	du 1er février au 31 juillet et 2 jours semaines en décembre	du 1 janvier au 10 février puis du 15 juin au 31 décembre	pas de précision
Durée de la période réellement suivie (jours)	145		304	198	166	176	183	236	?
Nombre de relevés	97		78	73	69	70	73	47	70
Poids civelles total (uniquement) (kg)	52		98	65,5	34	127,4	154	348,0	97,3
Moyenne du poids des captures de civelles par relevé (kg)	0,5		1,3	0,9	0,5	1,8	2,1	7,4	1,4

2024 représente la meilleure année de montaison de civelles à la passe en comparaison avec les autres années depuis le début du suivi en 2010. En 2025, les remontées ont été moins fortes (97 kg) mais quand même importantes en comparaison avec la moyenne des années antérieures à 2024 (69 kg/an).

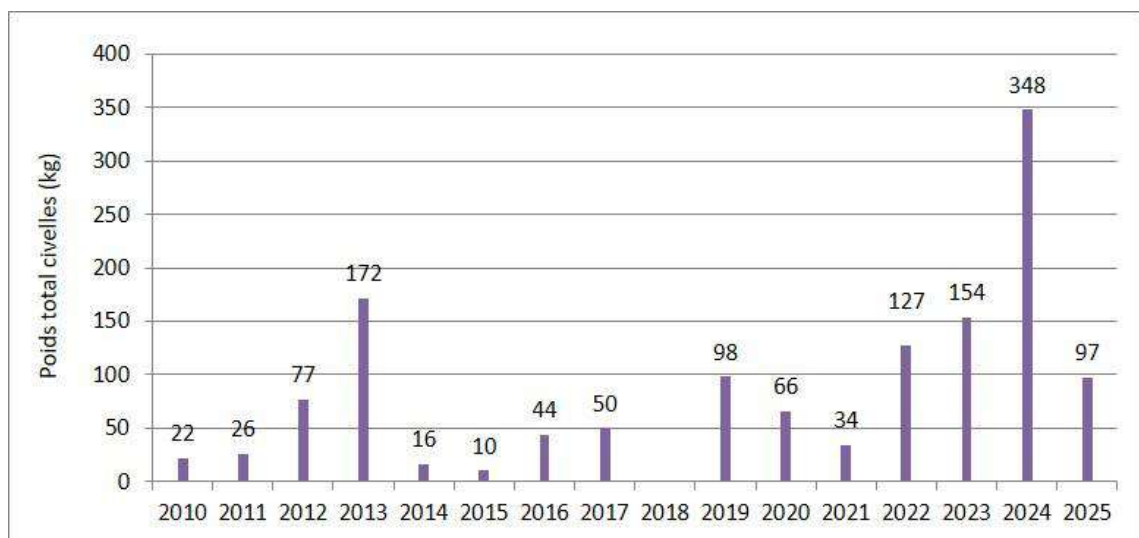


Figure 86 : Poids total des civelles relevé à la passe (graphique CMCS d'après données FD17)

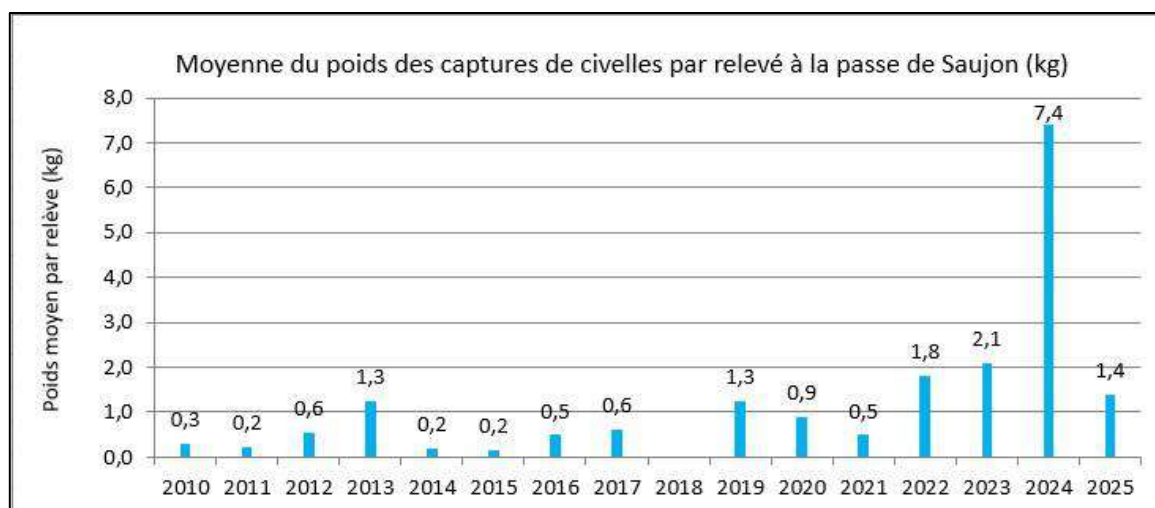


Figure 87 : Poids moyen des civelles par relevé (graphique CMCS d'après données FD17)

La Figure 88 ci-après présente les quantités totales de civelles relevées à la passe depuis 2020 avec les dates de début et de fin de suivi.

Saison	décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	septembre	octobre	novembre	décembre	
2020			20 janvier au 29 décembre (sans juin à novembre) : 65kg				niveau d'eau amont insuffisant pour fonctionnement passe							
2021				pas de suivi (crue)	34kg	pas de suivi (pompe défectueuse)			niveau d'eau amont insuffisant pour fonctionnement passe					
2022			127kg						niveau d'eau amont insuffisant pour fonctionnement passe			problème technique		
2023					110kg					niveau d'eau amont insuffisant pour fonctionnement passe			43 kg	problème technique
2024			297 kg		10/02: arrêt pour dragage	Pompe défectueuse			15/06 : reprise avec nouvelle pompe : 52 kg					
2025			97 kg											

Figure 88: Montaison des civelles à la passe de Saujon par saison (d'après données FD17)

4.4 Informations sur le suivi des migrations d'anguilles à la passe-piège de Saint-Savinien sur la Charente par la FDAAPPMA17

Rédaction par **Éric BUARD – CAPENA**

A Saint-Savinien-sur-Charente se situe le premier ouvrage à la mer de l'axe Charente, propriété du département de la Charente-Maritime. Celui-ci a construit une passe à bassins sur le bras principal de l'axe ainsi qu'une page-piège à anguilles en 2020. Ces aménagements ont été réalisés avec des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Figure 89 : Photos du complexe hydraulique de Saint-Savinien avec zoom sur le bras principal et les passes à poissons (photos MIGADO)



Figure 90 : Schéma de la passe à poissons et de la passe à anguilles sur le bras principal avec photo de l'intérieure de la station de comptage des anguilles (schéma CD17-CMCS)

Depuis 2020, la FDAAPPMA17 suit la passe-piège à anguilles du complexe de Sainte-Savinien. Un passage régulier est réalisé pour observer les passages par cette passe. Il faut préciser que, contrairement à la passe de Saujon sur la Seudre, ici les anguilles en montaison peuvent emprunter différentes voies de passage en fonction des débits, le bras de dérivation avec le barrage munis de 3 clapets, et la passe à bassins et la passe anguille sur le bras principal. Les quantités observées à la passe à anguilles donnent une image des remontées.

La FDAAPPMA17 a constaté une évolution dans le temps au niveau des captures en fonction des débits, de la température et de la gestion des ouvrages (barrage sur bras de dérivation et clapet sur le bras principal). Les arrivées de civelles sur la passe se font plutôt lorsque les débits sont inférieurs à $50 \text{ m}^3/\text{s}$ et que les vannes du barrage sont fermées. Les montaisons importantes sont plutôt observées au printemps et en été. Des flux sont observés aussi des périodes de froid.

Il est difficile de comparer les résultats entre les années dans la mesure où un passage est possible en dehors de la passe. Cependant, les signaux observés montrent des flux importants sur les dernières

années 2022 à 2024, comme observé avec les CPUE des pêcheurs pros maritimes. Au niveau de la comparaison avec les captures nationales observées sur les différentes passes, la tendance est stable voire en légère augmentation en 2024.

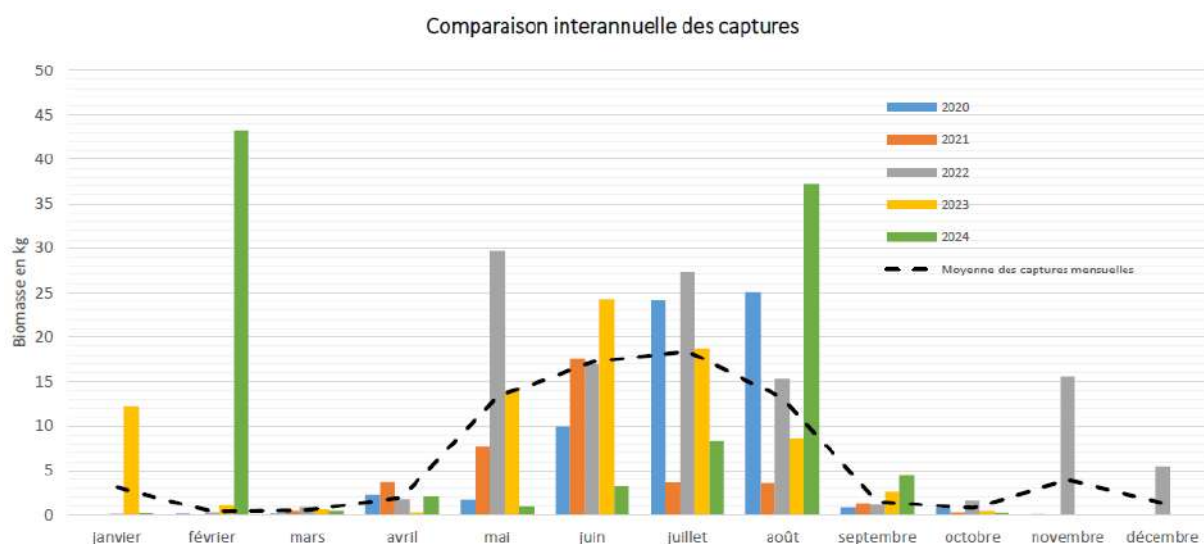


Figure 91 : Captures de civelles (kg) observées à la passe à anguilles de Saint-Savinien entre 2021 et 2024 (graphique FDAAPPMA17)

Pour plus d'informations, il faut contacter la FDAAPPMA17.

5. Bilan des suivis Aloses de 2025

Rédaction par Audrey POSTIC-PUIVIF et Alicia GIRARD – EPTB Charente

Les objectifs pour l'année 2025 étaient les suivants :

- Déterminer le front de migration des aloses et suivre l'activité de reproduction
- Observer et récupérer si possible des cadavres d'aloses (front de migration, analyses génétiques)
- Effectuer des prélèvements d'ADN environnemental (ADNe) pour caractériser la présence d'aloses (distinction entre grande alose et alose feinte) et compléter les informations sur le front de migration des deux espèces.
- Estimer le nombre de géniteurs d'aloses feintes sur la frayère de Taillebourg

Alicia GIRARD a effectué son stage de 5^{ème} année d'ingénieur Agro à l'EPTB Charente en travaillant sur l'estimation du nombre de géniteurs d'Aloses et en suivant le déroulement des actions de nuit sur l'ensemble des frayères d'aloses.

5.1 Suivi du front de migration

Il s'agit de localiser les limites amont de répartition des aloses feintes et des grandes aloses par la recherche, de l'aval vers l'amont, d'indices de présence lors d'observations visuelles d'individus en pied d'ouvrage, de l'identification de zones de reproduction actives ou encore de la présence de cadavres. Un suivi complémentaire par prélèvements d'ADNe a été mené pour les deux espèces d'aloses.

5.1.1 Suivi nocturne

Des prospections de nuit en coopération avec l'OFB (SD16 et SD17) sont réalisées afin de caractériser l'état global de la reproduction des aloses feintes et des grandes aloses sur l'ensemble des frayères du bassin versant. Cela permet de vérifier l'activité de migration et de reproduction mais aussi la fonctionnalité des zones de frai. Les prospections sont programmées en fonction du personnel disponible, des observations quantitatives sur le site de suivi, des observations sur le terrain par les techniciens et du retour des captures par les pêcheurs. Un binôme réalise un comptage de bulls à raison de 2*15 minutes par site pour 5 sites par nuit. Le chiffre obtenu donne un indice qualitatif de l'intensité de reproduction et de la fréquentation des différents sites. Cette année, 19 agents se sont mobilisés sur le terrain.

Le suivi linéaire des frayères d'aloses sur le bassin versant de la Charente a commencé la nuit du 24 avril 2025 et s'est terminé la nuit du 13 juin 2025, pour un total de 13 nuits de suivi assurées. Parmi les 54 frayères de la Charente, 29 sites ont été visités et une activité de reproduction a pu être observée sur 21 d'entre eux, répartis entre La Boutonne et Basseau (Figure 92).

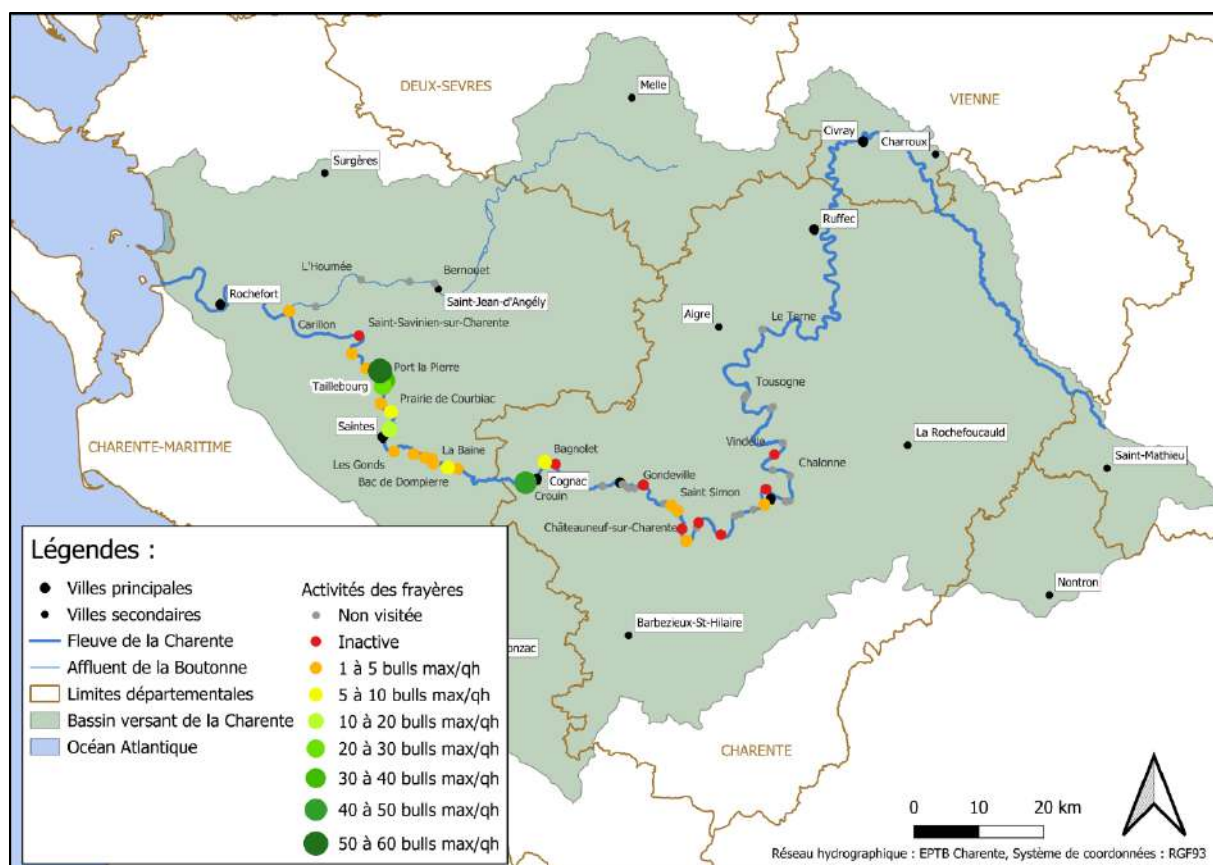


Figure 92 : Cartographie de l'activité des frayères du bassin de la Charente en 2025

En aval de Cognac, la reproduction est effective sur l'ensemble des sites, sauf à Saint-Savinien, déjà inactif en 2024. Une activité plus importante est observée sur la frayère de Taillebourg avec plus de 50 bulls entendus en un quart d'heure et sur la frayère de Crouin avec plus de 40 bulls en quinze minutes. Sur les 11 sites visités en amont de Crouin, 5 frayères sont actives avec la frayère de Basseau, qui est la plus en amont. Excepté la frayère de Châteauneuf et de St Simon, les autres frayères n'étaient pas actives en 2024. Même observations sur la Boutonne, où seulement la frayère de Carillon a démontré une activité de reproduction à la différence de 2024.

Si l'on s'intéresse à l'historique de l'activité sur les frayères de Crouin à Saint-Savinien, on remarque que l'activité a été plus intense sur la partie aval. Les sites en aval immédiat de Crouin ont été moins actifs et celui de Saint-Savinien n'a pas été actif au cours des suivis. Cependant, la frayère de Crouin montre l'activité la plus importante recensée depuis 2014. On constate tout de même que l'ensemble des frayères suivies, bien qu'actives, présentent de faibles valeurs d'activité par rapport à 2013.

Tableau 16 : Nombre maximal de bulls par quart d'heure et par frayère en aval de Crouin depuis 2013, avec un dégradé de couleur suivant le maximum connu par frayère (vert = maximum et rouge = minimum).

Site	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Saint-Savinien	6	134	47	12	32	9	23	22	7	26	51	0	0
Canal Moussard	6	14	7	10	1	3	2	0	4	7	4	0	3
Port d'Envaux	3	7	12	9	3	1	2	23	8	5	6	12	5
Taillebourg	84	202	94	37	69	61	25	104	52	33	43	31	58
Port à Clou	33	56	4	10	6	43	2	10	17	6	19	9	21
Port la Pierre	39	27	22	15	14	7	7	0	11	3	18	12	31
Saint-Thomas	51	32	5	25	4	4	11	29	9	3	7	8	4
Prairie Courbiac	3	14	2	39	9	3	5	6	23	7	26	0	8
Port la Rousselle	95	26	42	39	3	5	2	10	51	44	24	10	13
Les Gonds	5	4	4	3	7	4	4	0	3	6	1	0	2
Port Hublé	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1	0	5
Bac de Chaniers	18	23	7	4	4	18	6	4	3	6	6	0	2
La Baine	114	174	58	85	22	24	2	15	18	12	3	1	3
Moulin de la Baine	65	11	3	9	10	0	1	0	1	10	3	6	2
Pas des Charettes	24	31	2	16	14	5	12	2	17	54	8	0	9
Bac de Dompierre	8	0	3	NA	2	2	1	0	1	1	0	0	4
Crouin	122	129	32	34	27	24	16	4	7	4	9	0	44

Suite aux relevés bathymétriques de la Charente réalisés par la CMCS en 2021 et 2022, de nouvelles frayères ont été identifiées comme potentiellement favorables à la reproduction. La frayère de Port Hublé, prospectée depuis 3 ans, présente cette année son plus « fort » niveau d'activité avec un maximum de 5 bulls par quart d'heure. Les frayères récemment identifiées comme nouveaux sites potentiels, Triac et l'île Muguet, ont été visitées mais aucune activité n'y a été recensée.

5.1.2 Suivi diurne

Tout au long de la saison, plusieurs sorties sur le terrain ont été réalisées, avec deux journées de navigation sur la Charente le 19 et le 24 juin 2025. Deux équipes de la CMCS et les Services Départementaux de l'OFB de Charente et de Charente-Maritime ont pu y participer. A l'occasion de la première journée, un cadavre de grande alose a été récupéré au niveau de la microcentrale de Sireuil (16).

5.1.3 Suivi ADNe

Le suivi à partir de l'ADN environnemental (ADNe) est mis en œuvre sur la Charente depuis 2019. Cette technique est entrée en suivi de routine depuis 2021 afin d'établir le front de migration des grandes aloses, annuellement. Par rapport aux années précédentes, il est maintenant possible de distinguer les deux espèces d'aloses. Les fronts de migration des grandes aloses et des aloses feintes pourront être alors déterminés à l'aide du laboratoire TERANA. Cette méthode permet de mettre en évidence des indices de présence des espèces d'aloses et de façon fiable par échantillon prélevé. Elle vient compléter les suivis de prospections diurnes et nocturnes qui ne permettent pas à chaque fois de déterminer la présence des ALF/ALA sur certains sites.

Cette année, il s'est déroulé sur 7 jours du **11 au 20 juin 2025**, permettant les prélèvements **sur 14 stations entre Baignolet et Ambérac**. Deux réplicas ont été faits par station, soit un total de 28 prélèvements réalisés. Ceux-ci sont réalisés par filtration à l'aide d'une pompe péristaltique sur capsule de type WATTERA[®] 0,45 µm. Chaque site a fait l'objet de 2 prélèvements (1 sur la rive droite et 1 sur la rive gauche) soit un total de 28 capsules.

Après filtration, les capsules ont été remplies d'un tampon de conservateur de type Longmire[®]. Les échantillons ont ensuite été **expédiés au laboratoire le 26 juin 2025**.



Figure 93 : Capsule Wattera et prélèvement à Sireuil le 17/06/2025

Les points ont été sélectionnés de sorte à englober le front potentiel de migration de l'aloise feinte (Bagnolet ou plus en amont) selon les informations déjà connues de l'espèce sur la Charente. Les indices de présence étaient le passage d'aloses feintes et de grandes aloses par la passe à poissons de Crouin. Pour la grande alose, l'indice d'activité sur la frayère de Basseau était le seul indice de présence le plus en amont de l'espèce. Les points de prélèvements ont ensuite été placés en fonction de ces informations, des suivis passés, de la distance entre les barrages et de l'existence ou non de dispositifs de franchissement sur ces barrages. Au total, 7 points situés en aval ont été sélectionnés pour la détermination du front de migration des aloses feintes et 7 points en amont ont été sélectionnés pour la grande alose.

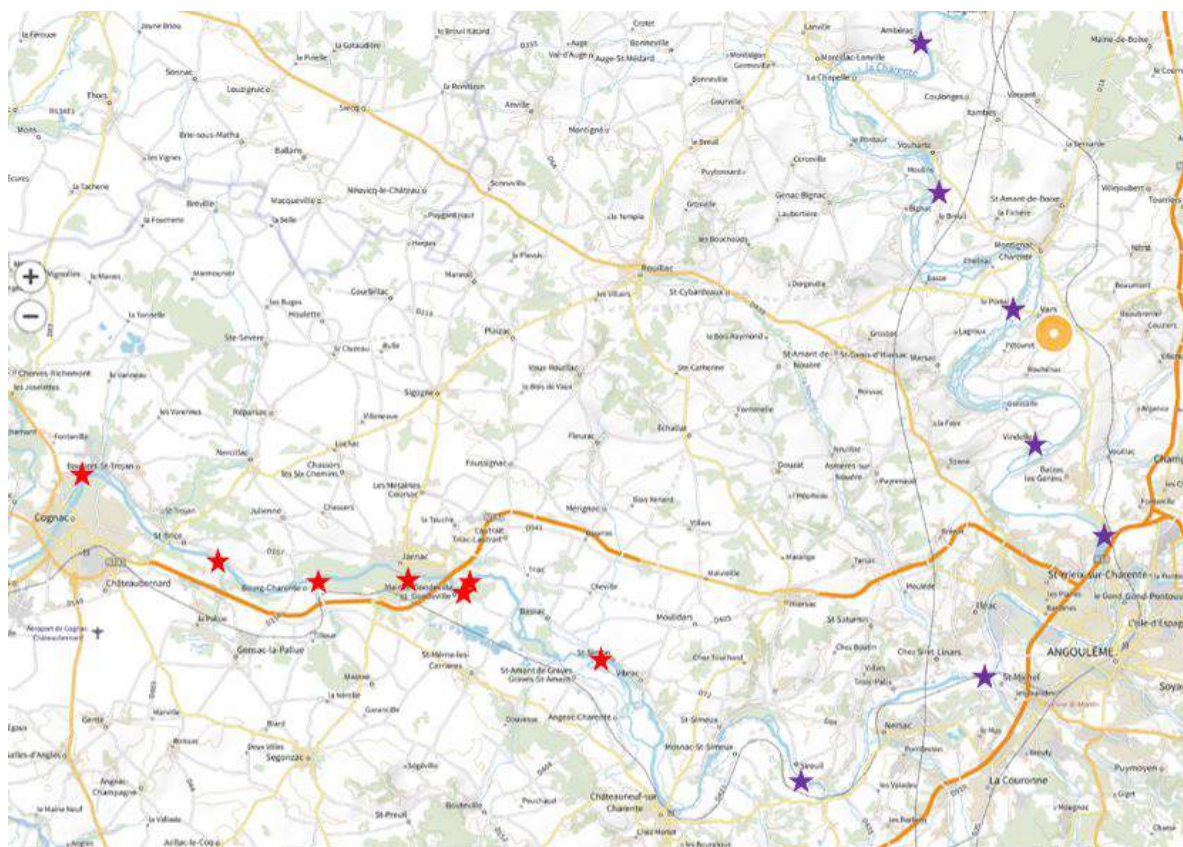


Figure 94 : Position des points de prélèvements ADNe 2025 (Rouge : cible alose feinte, violet : cible grande alose)

La méthode ADNe permet aussi de répondre sur la présence d'autres espèces migratrices telles que la lamproie marine et fluviatile (front de migration), le saumon atlantique, la truite de mer, le flet commun et le mulot porc (indice de présence).

Afin d'optimiser les analyses, et en tenant compte du budget alloué au suivi ADNe pour 2025, il est prévu d'effectuer la recherche sur les poissons migrants suivant, en gardant bien en tête que l'objectif principal vise les aloses (au 04/06/2025 le front des grandes aloses est à Sireuil et celui des aloses feintes, à Bagnolet) :

- lamproie marine et lamproie fluviatile sur les 14 prélèvements, sachant que la dernière information de présence de la saison 2025 est à Châteauneuf pour les LPM (nuit du 23 au 24 mai – OFB 16).

- mulets et flets sur 7 prélèvements. Sachant que les indices de présences de ces 2 espèces se situent autour de Cognac, les sites envisagés pour leur recherche sont ceux visés pour les ALF, à savoir Bagnolet, Gademoulin, Bourg-Charente, Jarnac, Gondeville et St Simon

- truites de mer et saumons sur 4 prélèvements. Il est proposé de choisir les 4 sites amont car dans le secteur d'Angoulême, les résultats sont biaisés avec la présence des piscicultures de salmonidés sur les affluents.

Tableau 17 : Tableau de synthèse des prélèvements (site, moyen, opérateur) avec les espèces recherchées en 2025

ID Terana	ID client	Espèces recherchées	Moyen de prélèvement - Commentaire	Date de prélèvement	Volume d'eau filtré	Autre variable	Heure tampon	Préleveur
EPTB-01	Gademoulin rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	11/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 20 °C Conduc : 519 µS/cm	11h21	APP
EPTB-02	Gademoulin rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	11/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 20 °C Conduc : 519 µS/cm	12h15	EB
EPTB-03	Bagnolet rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	11/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 20,8 °C Conduc : 520 µS/cm	15h22	AG
EPTB-04	Bagnolet rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	11/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 20,8 °C Conduc : 520 µS/cm	16h09	EB
EPTB-05	Jarnac rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	12/06/2025	31 minutes (vampire sampler)	Eau : 20,5 °C Conduc : 504 µS/cm	10h41	APP
EPTB-06	Jarnac rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	12/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 20,5 °C Conduc : 504 µS/cm	11h25	PV
EPTB-07	Bourg-Charente rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	12/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 20,3 °C Conduc : 522 µS/cm	13h44	EB
EPTB-08	Bourg-Charente rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	12/06/2025	31 minutes (vampire sampler)	Eau : 20,3 °C Conduc : 522 µS/cm	14h33	APP
EPTB-09	Chalonne rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF -	pneumatique	16/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,1 °C Conduc : 529 µS/cm	11h10	EB
EPTB-10	Chalonne rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF -	pneumatique	16/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,1 °C Conduc : 529 µS/cm	11h53	AG
EPTB-11	Basseau rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF -	pneumatique	16/06/2025	33 minutes (vampire sampler)	Eau : 19 °C Conduc : 479 µS/cm	14h12	EB
EPTB-12	Basseau rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF -	pneumatique	16/06/2025	33 minutes (vampire sampler)	Eau : 19 °C Conduc : 479 µS/cm	15h02	MG
EPTB-13	Sireuil rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF -	pneumatique / pb aspiration	17/06/2025	37 minutes (vampire sampler)	Eau : 19,2 °C Conduc : 502 µS/cm	11h00	APP
EPTB-14	Sireuil rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF -	pneumatique	17/06/2025	34 minutes (vampire sampler)	Eau : 19,2 °C Conduc : 502 µS/cm	11h56	EB
EPTB-15	St Simon	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	17/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 21,2 °C Conduc : 495 µS/cm	14h15	YD
EPTB-16	Vibrac	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	17/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 21,2 °C Conduc : 495 µS/cm	15h00	EB
EPTB-17	Ambérac rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	pneumatique	18/06/2025	35 minutes (vampire sampler)	Eau : 21,4 °C Conduc : 563 µS/cm	11h17	AG
EPTB-18	Ambérac rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	pneumatique	18/06/2025	35 minutes (vampire sampler)	Eau : 21,4 °C Conduc : 563 µS/cm	12h07	EB
EPTB-19	Tousogne rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	canoë / pb tampon	18/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,4 °C Conduc : 551 µS/cm	15h00	EB
EPTB-20	Tousogne rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	canoë / 1 bouchon bleu a sauté	18/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,4 °C Conduc : 551 µS/cm	15h46	AG
EPTB-21	Vars rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	pneumatique / pb tampon	19/06/2025	31 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,9 °C Conduc : 539 µS/cm	11h00	APP
EPTB-22	Vars rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	pneumatique	19/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,9 °C Conduc : 539 µS/cm	11h50	PV
EPTB-23	Vindelle rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	pneumatique	19/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 23,4 °C Conduc : 531 µS/cm	14h20	APP
EPTB-24	Vindelle rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - SAT - TRM	pneumatique	19/06/2025	31 minutes (vampire sampler)	Eau : 23,4 °C Conduc : 531 µS/cm	15h07	PV
EPTB-25	Gondeville rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	20/06/2025	31 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,3 °C Conduc : 499 µS/cm	10h31	APP
EPTB-26	Gondeville rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	pneumatique	20/06/2025	31 minutes (vampire sampler)	Eau : 22,3 °C Conduc : 499 µS/cm	11h16	EB
EPTB-27	Mérienne rive gauche (RG)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	canoë	20/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 17 °C Conduc : 400 µS/cm	13h15	EB
EPTB-28	Mérienne rive droite (RD)	ALA - ALF - LPM - LPF - MUP - FLE	canoë	20/06/2025	30 minutes (vampire sampler)	Eau : 17 °C Conduc : 400 µS/cm	14h03	EB

Les espèces recherchées sont les suivantes :

ALA : grande alose
ALF : alose feinte
LPM : lamproie marine
LPF : lamproie fluviatile
MUP : mulot porc
FLE : flet
SAT : saumon atlantique
TRM : truite de mer

Les extraits d'ADN ont été amplifiés par qPCR en utilisant des thermocycleurs QS5® (Thermofisher) selon les procédures définies par le laboratoire TERANA.

Ces conditions d'amplification dépendent des séquences des sondes et amorces et de l'ADN polymérase utilisée. Chaque extrait d'ADN a été amplifié en dupliquât.

Chaque série de qPCR, comportait au moins un échantillon positif de chaque espèce recherchée (excepté pour les espèces *Platichthys flesus* et *Lampetra fluviatilis* où les sondes et amorces ont été développées par Terana)), un échantillon témoin négatif d'amplification (vérification de l'absence de contamination croisée lors de l'amplification) et les témoins négatifs d'extraction de chacune des séries d'extraction (vérification de l'absence de contamination croisée lors de l'extraction).

Résultats 2025

Tout d'abord il est important de souligner que pour l'ensemble des espèces, les témoins d'amplification négatifs et positifs ont été conformes.

Tableau 18 : Présence – absence des espèces recherchées grâce à l'ADNe en 2025 (en gris : espèce non recherché sur le site / oui = présence et - = absence)

ID Terana	ID client	Date de prélèvement	ALA	ALF	ALS	LPM	LPF	MUP	FLE	SAT	TRM
EPTB-03	Bagnolet rive gauche (RG)	11/06/2025	-	-	oui	-	-	oui	-		
EPTB-04	Bagnolet rive droite (RD)	11/06/2025	oui	-	oui	-	-	oui	-		
EPTB-01	Gademoulin rive gauche (RG)	11/06/2025	-	-	oui	-	-	oui	-		
EPTB-02	Gademoulin rive droite (RD)	11/06/2025	oui	-	oui	-	-	oui	-		
EPTB-07	Bourg-Charente rive droite (RD)	12/06/2025	-	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-08	Bourg-Charente rive gauche (RG)	12/06/2025	oui	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-05	Jarnac rive droite (RD)	12/06/2025	oui	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-06	Jarnac rive gauche (RG)	12/06/2025	oui	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-25	Gondeville rive droite (RD)	20/06/2025	-	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-26	Gondeville rive gauche (RG)	20/06/2025	-	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-27	Mérienne rive gauche (RG)	20/06/2025	-	-	oui	oui	-	oui			
EPTB-28	Mérienne rive droite (RD)	20/06/2025	-	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-15	St Simon	17/06/2025	-	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-16	Vibrac	17/06/2025	oui	-	oui	-	-	-	-		
EPTB-13	Sireuil rive gauche (RG)	17/06/2025	-	-	oui	oui	-				
EPTB-14	Sireuil rive droite (RD)	17/06/2025	oui	-	oui	-	-				
EPTB-11	Basseau rive gauche (RG)	16/06/2025	-	-	-	oui	-				
EPTB-12	Basseau rive droite (RD)	16/06/2025	-	-	-	-	-				
EPTB-09	Chalonne rive droite (RD)	16/06/2025	-	-	-	oui	-				
EPTB-10	Chalonne rive gauche (RG)	16/06/2025	-	-	-	-	-				
EPTB-23	Vindelle rive gauche (RG)	19/06/2025	-	-	-	-	-			-	-
EPTB-24	Vindelle rive droite (RD)	19/06/2025	-	-	-	-	-			-	-
EPTB-21	Vars rive gauche (RG)	19/06/2025	-	-	-	-	-			-	-
EPTB-22	Vars rive droite (RD)	19/06/2025	-	-	-	-	-			-	-
EPTB-19	Tousogne rive gauche (RG)	18/06/2025	-	-	-	-	-			-	-
EPTB-20	Tousogne rive droite (RD)	18/06/2025	-	-	-	-	-			-	-
EPTB-17	Ambérac rive droite (RD)	18/06/2025	-	-	-	oui	-			-	-
EPTB-18	Ambérac rive gauche (RG)	18/06/2025	-	-	-	-	-			-	-

Des **résultats très intéressants ont été obtenus concernant la lamproie marine**. Sa présence a été confirmée sur 5 sites : bras de Mérienne, aval du barrage de Sireuil en rive gauche, aval barrage de Basseau en rive gauche, aval du barrage de Chalonne en rive droite et aval du barrage d'Ambérac en rive droite. Il faut cependant être prudent quant à l'interprétation de ces résultats. En effet la présence de l'espèce est avérée mais l'analyse ne nous permet pas de conclure s'il s'agit de géniteurs ou de juvéniles. De plus sur les 5 sites, 1 capsule sur 2 s'est révélée positive à chaque fois, ce qui confirme que la présence des lamproies est assez localisée et probablement en petite quantité. Ces observations confirment celles faites de 4 géniteurs en aval de la microcentrale de Châteauneuf-sur-Charente et des 16 individus observés à la station de comptage de Crouin. Cependant ces indices de présence montrent aussi l'état précaire de la population où seulement quelques individus peuvent être observés.

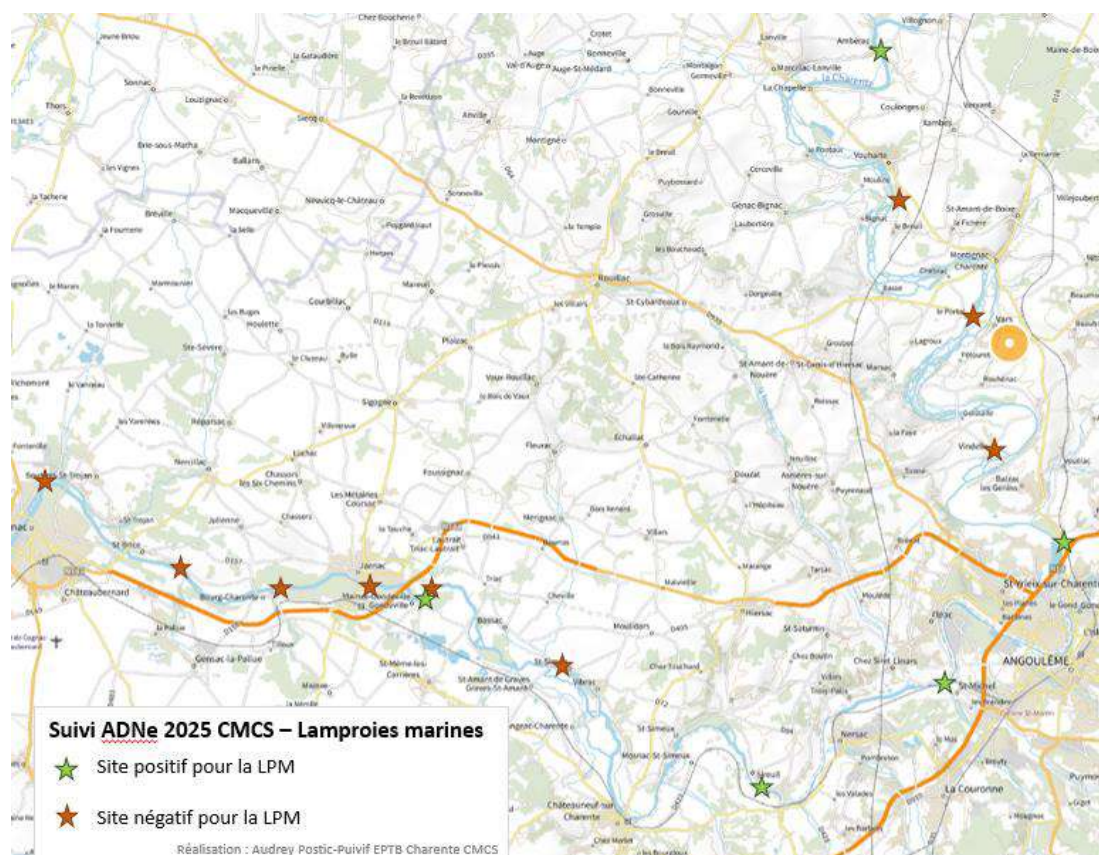


Figure 95 : Sites qualifiés de positifs pour la lamproie marine en 2025 grâce au suivi ADNe

Le point le plus haut où **des aloses** sont mises en évidence avec l'ADNe est l'aval du barrage de Sireuil. Cela est cohérent avec les observations d'une activité de reproduction au barrage de Basseau, situé au-dessus. Plus on progresse vers l'amont et moins d'individus sont susceptibles de laisser des traces biologiques qui puissent être captées à la filtration. Le laboratoire a réussi à différencier les aloses feintes et les grandes aloses sur la plupart des sites. Pour les sites où cela n'a pas été possible, il se trouve que les quantités d'ADN n'étaient pas suffisantes pour aboutir à des résultats fiables car le système qPCR utilisé pour la différenciation des différentes espèces d'Alose est moins sensible que celui utilisé pour la recherche de l'Alose spp. **Des grandes aloses ont été identifiées sur 7 sites : Bagnolet, Gademoulin, Bourg-Charente, Jarnac, Vibrac et Sireuil**, ce qui est tout à fait cohérent avec les aires de répartition connues. En revanche aucune alose n'a été identifiée. Cela pourrait signifier et confirmer que la majorité des individus restent en aval des sites de Bagnolet et de Crouin.

Une **approche de la quantification relative** a été proposée afin d'estimer la quantité d'ADNe de chaque échantillon, pour les aloses. La figure suivante présente les résultats obtenus sur les sites où des aloses ont été détectées.

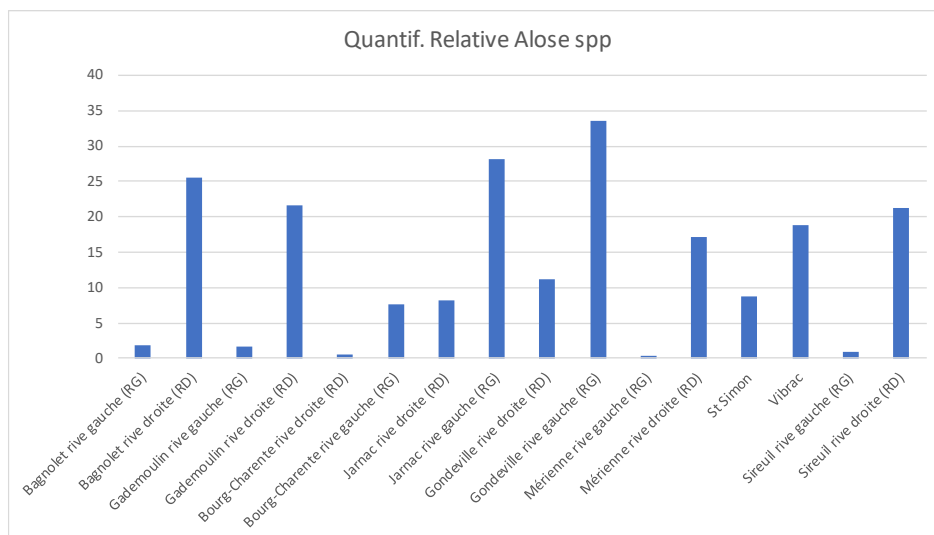


Figure 96 : représentation graphique de la quantification relative des aloses spp, par prélèvement.

Le laboratoire a indiqué que la quantité d'ADN détectée dans chaque échantillon était faible mais classiquement observée sur de tels prélèvements, en grand milieu.

Des **mulets** ont été mis en évidence sur les sites de **Bagnolet**, **Gardemoulin** et dans le bras de **Mérienne**. Ces informations sont intéressantes sur l'aire de répartition de cette espèce car jusqu'à présent, elle était observée à la station de comptage de Crouin, annuellement mais rarement en amont. En 2025 son front de migration s'établit donc dans le secteur de Jarnac.

Aucune lamproie fluviatile, ni truite de mer, ni saumon atlantique n'a été détecté sur les 14 sites prospectés au moment des prélèvements.

5.2 Estimation du nombre de géniteurs à Taillebourg

Depuis 2010, la frayère à aloses feintes de Taillebourg est suivie par la cellule afin d'estimer la population de géniteurs qui vient s'y reproduire chaque année. Le suivi se base sur l'enregistrement de l'activité de reproduction des aloses, caractérisée par le « bull », et à partir de cette information le nombre de géniteurs peut être estimé.

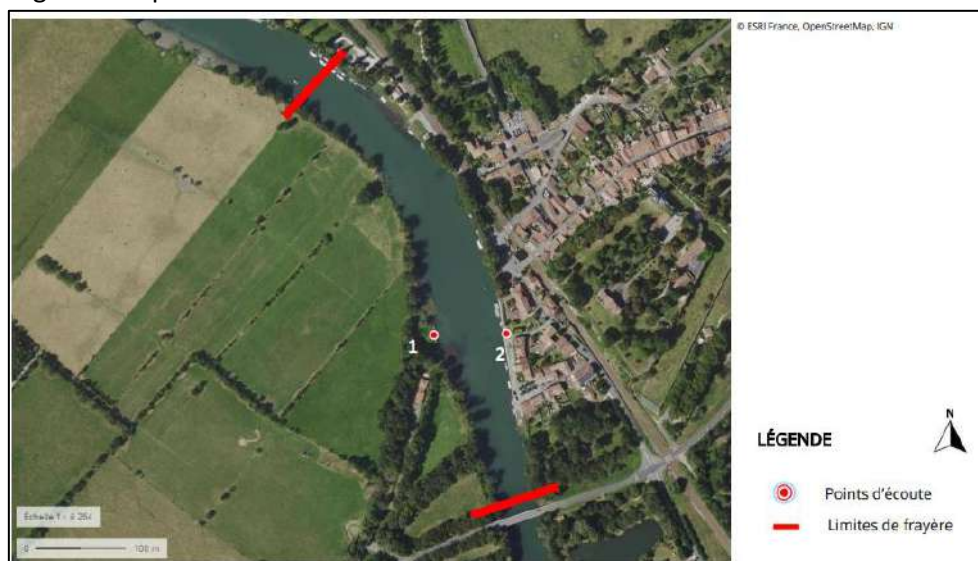


Figure 97 : Carte de la frayère de Taillebourg (le point 1 correspond à l'emplacement de l'enregistreur)

Analyse des données et estimation

Cette année, un nouveau dispositif d'enregistrement, le Song Meter Micro 2^{ème} génération (SMM 2), a été utilisé sur la totalité de la saison de reproduction. Plus autonome que l'OLYMPUS, il enregistre toutes les nuits de 23h00 à 6h00. En termes d'écoute des enregistrements, un quart d'heure sur deux est écouté par nuit en commençant par le créneau de 23h00/23h15 et au total, une nuit sur deux a été dépouillée. Sur les 78 nuits enregistrées, 39 nuits ont été écoutées du 11 avril au 27 juin 2025. Au total, 2863 bulls ont été entendus sur les enregistrements, dont 127 cas de bulls attaqués par le Silure glane. Cela représente un taux de prédation de 4,4% sur l'ensemble des bulls entendus, un taux supérieur aux années précédentes (1,2% en 2024 et 3,9% en 2023). La répartition des bulls est irrégulière, avec une succession de trois pics de bulls visibles le 2 mai, le 18 mai et le 28 mai 2025, et des baisses d'activités entre ces pics (Figure...). Cette irrégularité semble être corrélée à une évolution de la température qui augmente par vagues. La température de l'eau va de 15,8°C en début de saison jusqu'à un maximum de 26°C le 27 juin, en fin de saison. Une baisse de température est visible à partir du 19 avril, liée à l'augmentation brutale du débit, qui atteint son maximum à 197 m³/s, causée par la crue, avec des précipitations atteignant jusqu'à 23,7 mm/jour. Après cet événement, le débit diminue constamment (fortement puis faiblement) jusqu'à la fin de la reproduction pour atteindre 51 m³/s.

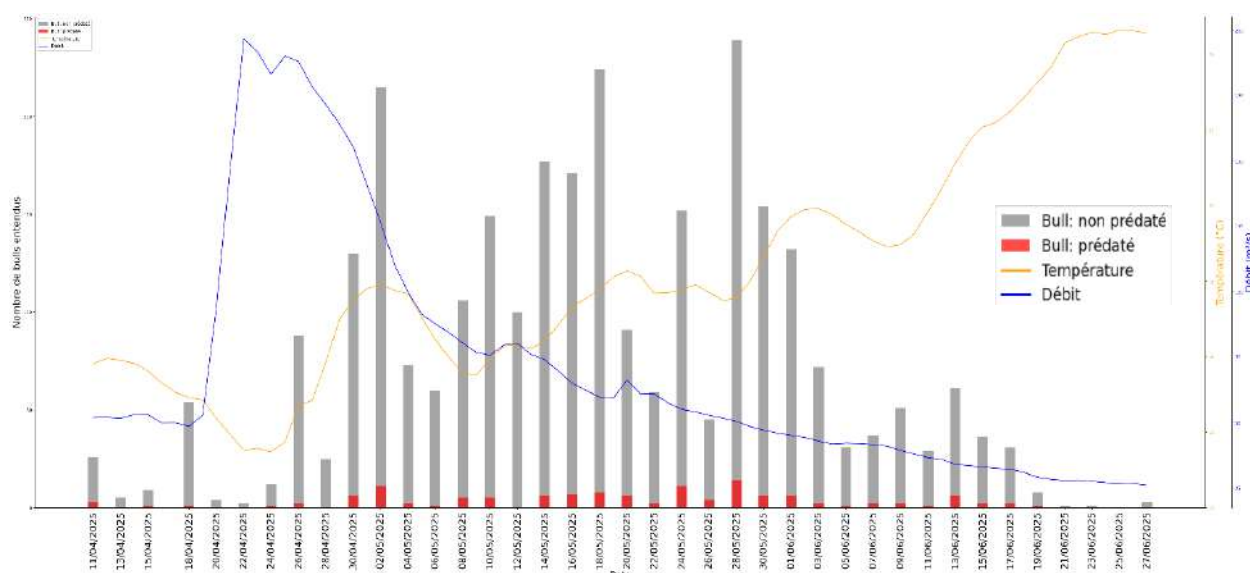


Figure 98 : Nombre de bulls (attaqués et non attaqués) entendus au cours des 39 nuits dépouillées à Taillebourg en fonction de la température de l'eau à Taillebourg et du débit (stations de Beillant et de la Lijardière).

Au cours des nuits échantillonnées, l'activité de reproduction augmente à partir de 23h00 et atteint son pic à 1h30 avec un total de 415 bulls entendus cumulés sur la saison (Figure 99). Plus globalement, l'activité est particulièrement élevée entre 00h30 et 2h45. L'activité décroît ensuite rapidement jusqu'à un arrêt quasi total à 6h00.

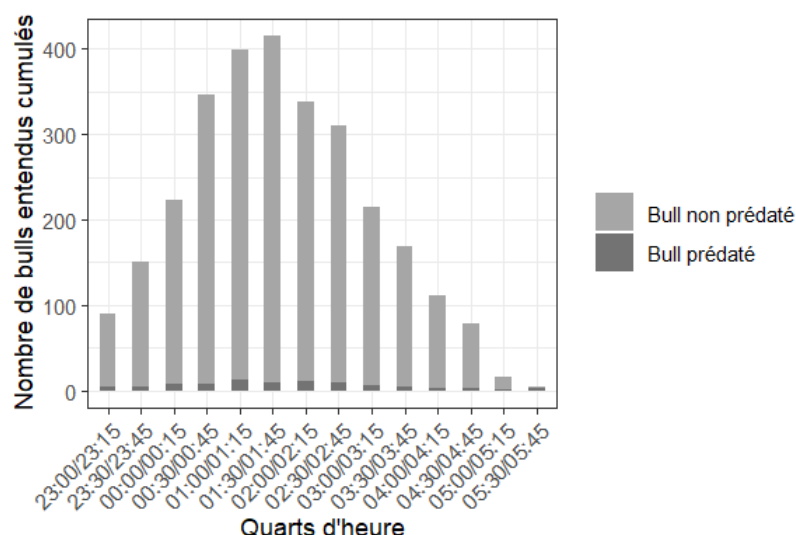


Figure 99 : Nombre cumulé de bulls entendus sur la frayère de Taillebourg par quart d'heure échantillonné.

Les données manquantes sur les nuits et les quarts d'heures non écoutés vont être prédites à l'aide d'un protocole analytique établi depuis 2014 et amélioré en 2017. Il utilise des méthodes de prédictions basées sur des méthodes de régressions linéaires et complexes. La prédiction du nombre de bulls sur les nuits manquantes est d'abord réalisée, suivie de la prédiction sur les quarts d'heures manquants, aboutissant sur l'obtention d'un coefficient multiplicateur à appliquer au nombre de bulls total sur les nuits (entendus + prédits). Enfin, une calibration est appliquée pour ajuster au mieux le nombre de bulls final à la réalité du terrain. L'objectif est d'obtenir les résultats les plus fiables et robustes possibles à partir du nombre de bulls entendus et de variables environnementales susceptibles d'influencer l'activité reproductrice des aloses feintes sur la frayère de Taillebourg.

Le choix des méthodes statistiques fait suite à un ensemble de procédures de validation menées en amont et vérifiées chaque année. Il s'agit d'un protocole standardisé et utilisé par la CMCS. Des améliorations ont été apportées afin de simplifier les démarches et d'assurer une plus grande fiabilité. Le logiciel statistique R a été utilisé pour effectuer toutes les analyses selon un niveau de significativité de 5 %.

L'estimation du nombre de géniteurs est réalisée après toutes ces étapes, à partir du nombre de bulls total et de plusieurs hypothèses d'études. En 2025, 21 107 bulls sont prédits ce qui permet d'obtenir une estimation de 4221 géniteurs d'aloses feintes sur la frayère de Taillebourg. Le nombre de géniteurs est légèrement supérieur par rapport aux trois dernières années, mais l'indice d'abondance reste faible par rapport aux effectifs de 2010/2011 (Figure 100).

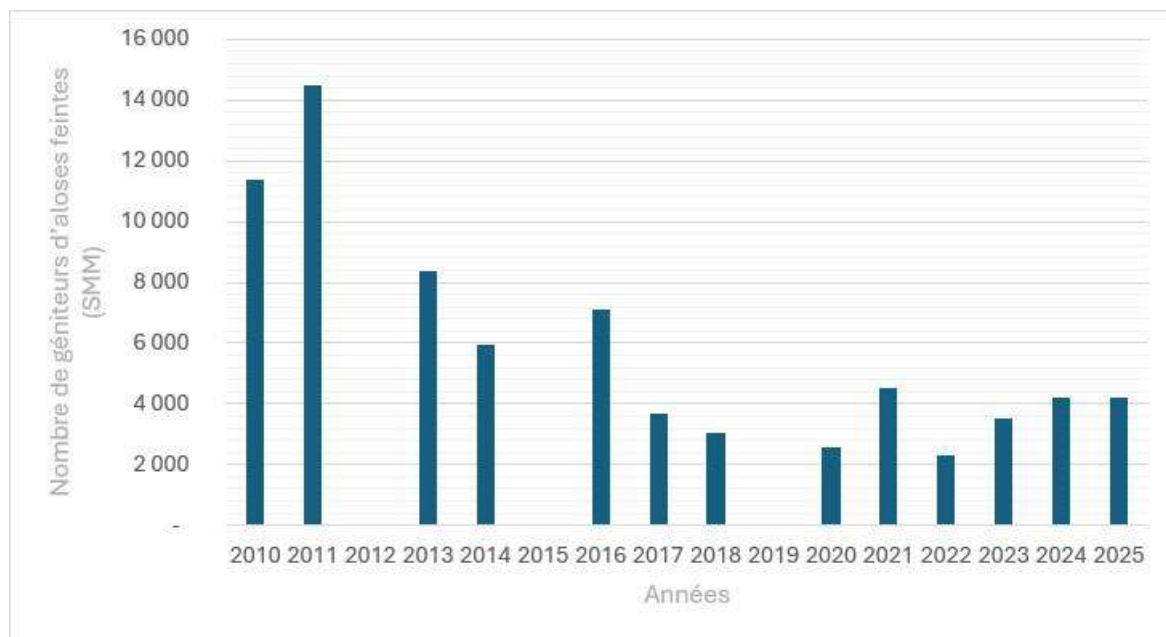


Figure 100 : Histogramme de l'évolution du nombre de géniteurs d'aloses feintes sur la frayère de Taillebourg depuis 2010. Les années 2012, 2015 et 2019 n'ont pas pu être suivies. NB : les effectifs ont été mis à niveau dans le cas de l'utilisation du SMM 2).

Optimisation de l'estimation du nombre de géniteurs

Suite aux réflexions sur l'optimisation des suivis menées les années précédentes, l'acquisition d'un enregistreur Song Meter Micro 2^{ème} génération de Wildlife Acoustics a été faite par l'EPTB Charente.



Figure 101 : Enregistreur OLYMPUS (à gauche) contenu dans le boîtier, avec parabole et enregistreur SMM (à droite) installé dans un arbre face à la frayère (photos ©Audrey Postic-Puivif).

Depuis 2010, les enregistrements des bulls se font à partir d'un enregistreur Olympus WS-852 rattaché à un microphone Olympus mis en place sur une parabole fixée à un piquet en bois. L'enregistreur est placé dans une boîte hermétique fixée au dispositif soutenant la parabole. Ce dispositif est placé au bord de l'eau le soir, mis en marche et relevé le matin. Il est placé 1 à 2 fois par semaine sur la frayère de Taillebourg, notamment, de fin mars à début juillet. Des tests en 2023 et 2024 à l'aide d'un enregistreur SMM ont été réalisés afin de comparer ce nouveau dispositif à l'OLYMPUS. Les résultats ont permis de démontrer que le SMM capte plus de bulls que l'OLYMPUS (entre 10 et 14% supplémentaires) et son autonomie rend l'acquisition de données plus facile à mettre en place. De ce fait, la cellule a décidé d'utiliser le dispositif SMM 2 pour la saison 2025.

L'acquisition du SMM 2 permet une autonomie et une régularisation des enregistrements. En effet, nécessitant une seule pose, il est laissé sur la frayère pendant l'entièreté de la saison de reproduction et enregistre toutes les nuits de 23h00 à 6h00. L'enregistreur est configuré à l'aide d'une application mobile (connexion Bluetooth) et différents réglages peuvent être réalisés. Dans notre cas, un taux d'échantillonnage de 48 000 Hz a été choisi avec un gain de 18 dB et les enregistrements sont divisés par morceaux de 60 minutes. L'autonomie de l'enregistreur dépend des piles et de la carte SD, régulièrement changées sur toute la durée du processus (toutes les 2 semaines environ).

Rythme d'écoute

De par sa nouveauté et contrairement à l'OLYMPUS, le SMM 2 enregistre toutes les nuits pendant la durée de sa pose. De ce fait, un ajustement du protocole est nécessaire pour déterminer un rythme d'écoute des enregistrements adéquat, que ce soit en termes de temps passé à écouter et de précision des prédictions qui suivront le dépouillement.

Il a donc été choisi de dépouiller une nuit sur deux dans l'objectif de pouvoir faire les estimations du nombre de bulls pour les rythmes d'une nuit sur 4 et d'une nuit sur 6 (Tableau 19). Le rythme d'une nuit écoutée sur 3 n'a pas pu être réalisé car il aurait fallu écouter l'ensemble des nuits enregistrées (78 nuits = 280 heures d'écoute environ).

Tableau 19 : Comparaison des différents rythmes de dépouillement des enregistrements selon différents critères.

	Nombre de nuits dépouillées	Temps total d'écoute (heure)	Composantes PLS	Nombre de géniteurs	Marge d'erreur relative
1 nuit sur 2	39	136.5	3	4 221	67 %
1 nuit sur 3	26	91	/	/	/
1 nuit sur 4	20	70	3	4 540	80 %
1 nuit sur 6	13	45.5	4	4 105	71 %

Utilisation du logarithme du nombre de bulls comme donnée de base aux prédictions

Un dernier changement dans la méthode d'estimation du nombre de géniteurs a été testé afin d'améliorer la précision des prédictions sur le nombre de bulls. En effet, on le remarque dans le tableau précédent, les marges d'erreur relative reliées au nombre de bulls prédits sont très élevées (>67%). Cela est en partie dû à la prédiction de valeurs négatives de nombre de bulls par le modèle, qui sont ensuite approximées par la valeur 0 (il n'est pas biologiquement possible d'avoir -6 bulls sur une nuit par exemple). L'utilisation du logarithme du nombre de bulls comme donnée de base pour la prédiction est donc préférable pour s'affranchir des valeurs négatives et éviter ainsi les approximations de valeur de bulls. Une simple conversion par l'exponentielle sur la prédiction finale permet d'obtenir le nombre de bulls sur la saison de reproduction. Grâce à cette modification, la marge d'erreur est divisée par deux.

Optimisation du dépouillement des bandes audio

Pour faciliter la reconnaissance des bulls sur les enregistrements audio, l'utilisation de la forme d'onde mais plus particulièrement du spectrogramme peut s'avérer très utile et fiable. En effet, lors de nuits relativement calmes (pas de vent, ni d'orages ou de pluie), les bulls apparaissent nettement sur le spectrogramme et sont faciles à repérer, ce qui permet de gagner du temps. Cependant, il faut noter que des bruits parasites tels que les bruits de voitures peuvent camoufler des sons de bulls. L'écoute reste donc nécessaire dans ces cas particuliers.

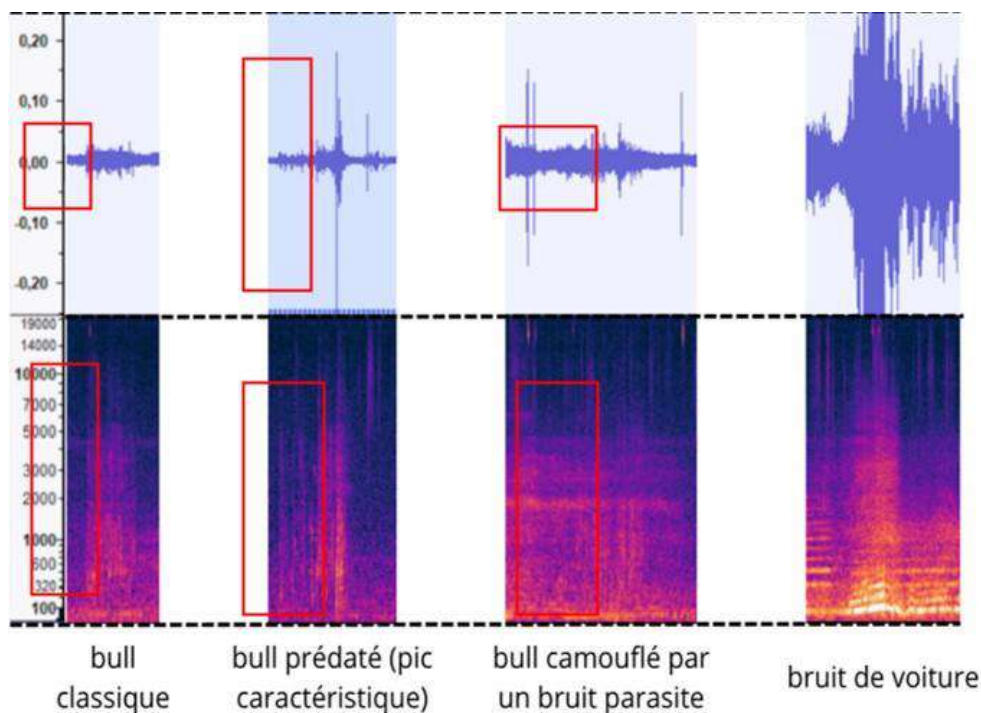


Figure 102 : Exemples de formes d'ondes (au-dessus) et de spectrogrammes (en-dessous) de bulls détectés (en Hz) sur Audacity©.

Suite du travail réalisé avec Polytech' Tours sur l'application Applibull

La collaboration avec l'école de Polytech' Tours continue pour avancer sur l'application Applibull. Pour rappel, cette application développée par l'EPTB a pour objectif d'aider au dépouillement des enregistrements grâce à une IA qui détecte les portions contenant potentiellement des bulls pour l'agent, qui vérifiera ces portions ensuite, sans avoir à écouter l'ensemble de l'enregistrement.

Pour le moment, l'IA n'est pas encore fonctionnelle, mais des améliorations ont été apportées sur le site pour le stabiliser cette année :

- Une meilleure définition des statuts administrateur/super-utilisateur/utilisateur
- La possibilité d'ajouter de nouvelles frayères et qu'elles se placent automatiquement sur la carte
- Une amélioration de la forme d'onde de l'enregistrement (qui reste tout de même peu utilisable pour l'agent)

Le projet est segmenté par la passation entre les élèves de l'école chaque année, ce qui rend plus laborieuse l'avancée du développement, surtout si la communication entre les passeurs et les repreneurs n'est pas claire. Cependant le projet continue d'avancer, le chemin vers le code source a été passé à l'EPTB cette année et un nouveau stagiaire est censé reprendre le projet en 2026.

5.3 Efficacité de la reproduction

L'objectif est de connaître l'impact de la température de l'eau sur la survie des larves d'aloses. L'indicateur mis en place dans le cadre des Tableaux de Bord a été créé en 2014 et il a changé en 2019 suite aux derniers travaux réalisés par l'INRAE sur le sujet (Jatteau *et al.*, 2018 et Lambert *et al.*, 2018). La température de l'eau est enregistrée sur les trois principales frayères de la Charente (Taillebourg, Crouin, Châteauneuf-sur-Charente). D'après Jatteau (2017), la **survie cumulée du stade embryon au stade larve, de 14 jours après éclosion, est optimale quand la température de l'eau est comprise entre 16,6 et 24,8 °C**. À ces températures, la survie dépasse 80 % du maximum observé.

Les températures journalières à Crouin durant la période de reproduction et de développement des œufs et de larves ont été présentées dans la Figure 103, du 1^{er} mai au 15 juillet 2025.

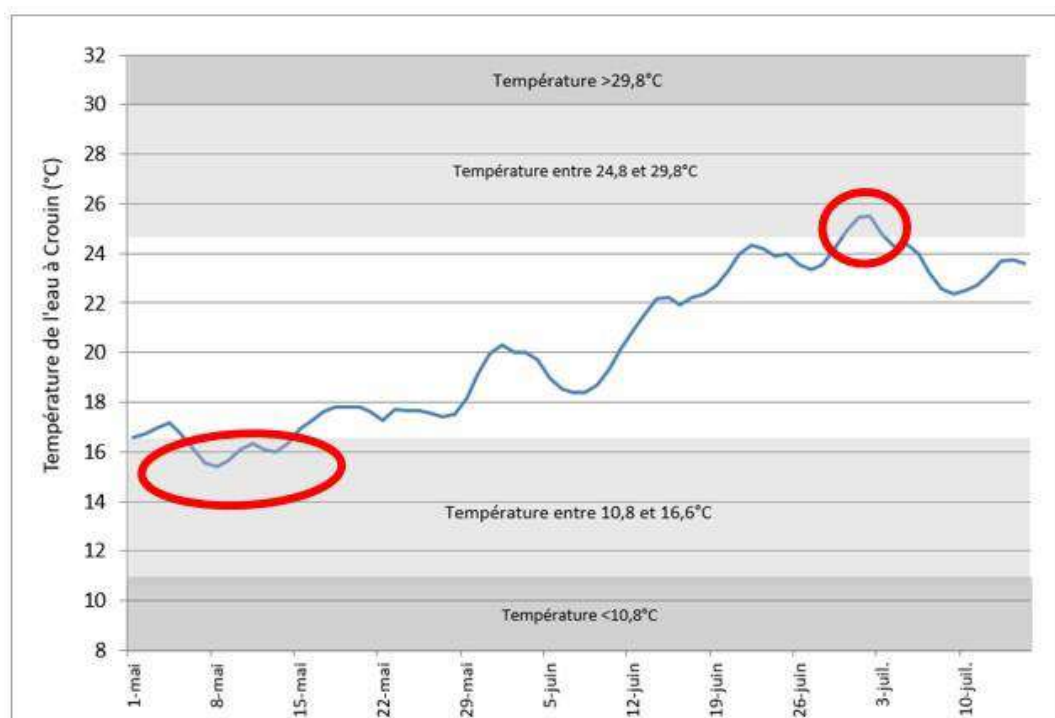


Figure 103: Températures moyennes journalières de l'eau à Crouin du 1^{er} mai au 15 juillet et seuils établis pour la survie des œufs et larves de grandes aloses (en rouge période en dehors des seuils)

On constate que la température de l'eau à Crouin a été comprise dans le créneau des températures correctes pour une bonne survie des œufs et des larves de grandes aloses la plupart du temps, sauf au début de la période (3-8 mai) et vers la fin (1-3 juillet).

La Figure 104 présente le pourcentage de jours sur cette période durant lesquels la température a été optimale pour la survie des œufs et des larves de grandes aloses, c'est-à-dire entre 16,6 et 24,8 °C.

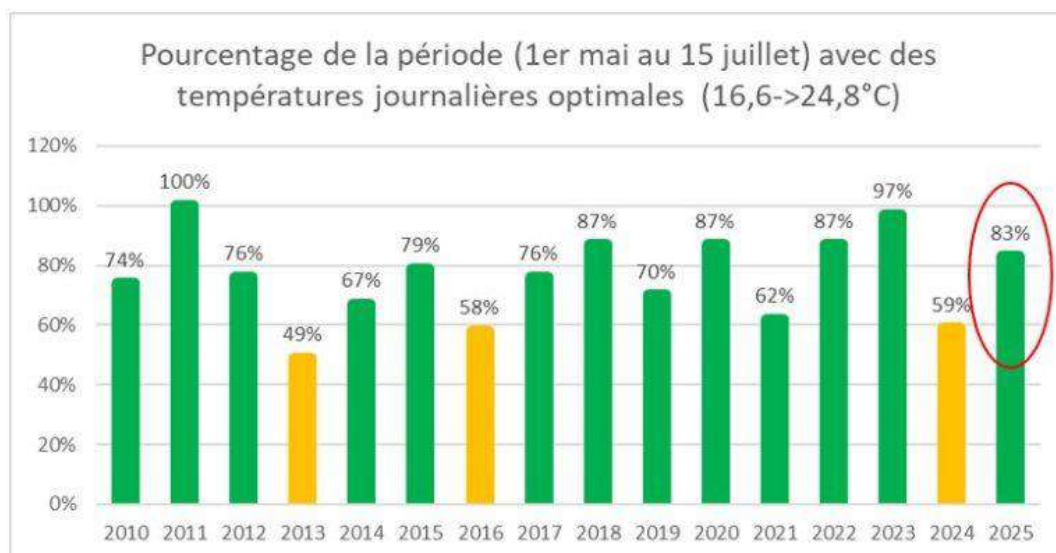


Figure 104: Pourcentage de jours durant lesquels la température de l'eau était comprise entre 16,6°C et 24,8 °C

L'année 2025, présentant un pourcentage de 83 %, est une bonne année (car supérieure à 70 % (seuil fixé arbitrairement par la CMCS et le Groupe de Travail Général Tableaux de Bord)).

5.4 Régime alimentaire des alosons

Les contenus stomacaux de 755 alosons ont été analysés depuis 2024. Ils proviennent des captures réalisées sur la partie fluviale (42 individus) et sur la partie estuarienne, pour le reste, des campagnes de pêches de 2023 et 2024.

L'inventaire des proies consommées a permis d'identifier un total de 22 taxons différents. Sur 755 estomacs, 719 étaient remplis, ce qui représente un taux de vacuité de 5 % sur l'ensemble de l'échantillon. La présence de débris végétaux et de plastiques a été constatée chez plusieurs individus.

5.4.1 Régime en milieu fluvial

Sur la partie fluviale, 6 sites ont été prospectés lors des campagnes de pêches. L'intégralité des individus capturés présentait un estomac rempli. Les proies se composent principalement d'insectes non déterminés, de diptères et d'hydracariens et d'éphéméroptères/plécoptères/trichoptères. La méthode utilisée pour déterminer les proies préférentielles du régime alimentaire des alosons est la méthode de Hureau, qui conserve uniquement les proies qui ont une fréquence d'occurrence (O) supérieure à 10 % (conservant uniquement les proies dites préférentielles ($O > 50\%$) et secondaires ($10\% \leq O < 50\%$)).

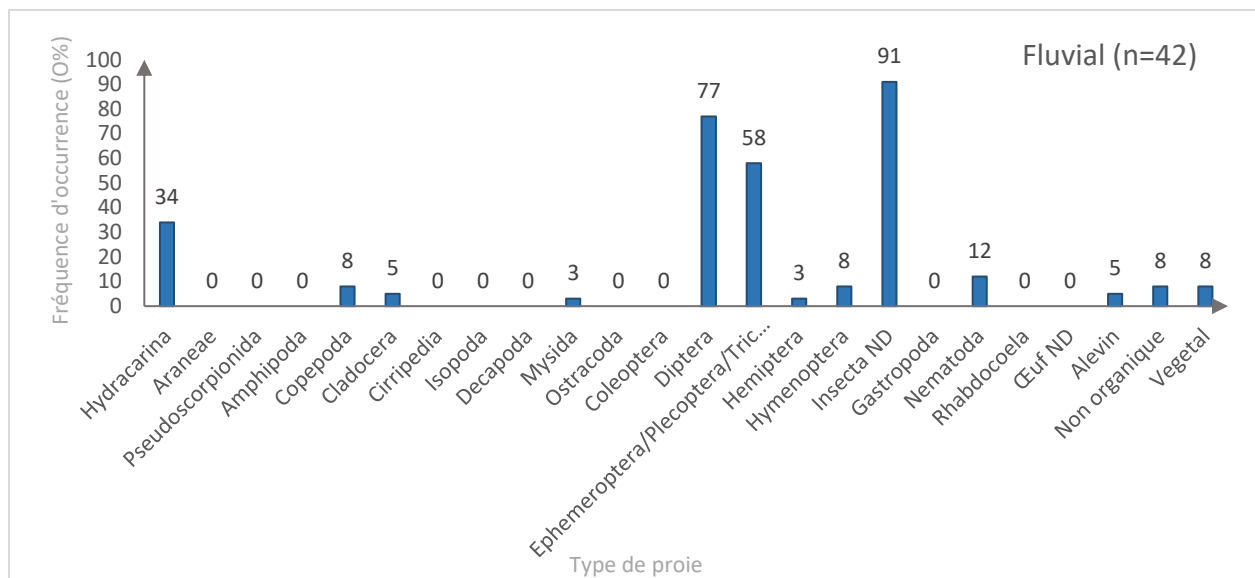


Figure 105 : Fréquences d'occurrences des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons capturés en partie fluviale.

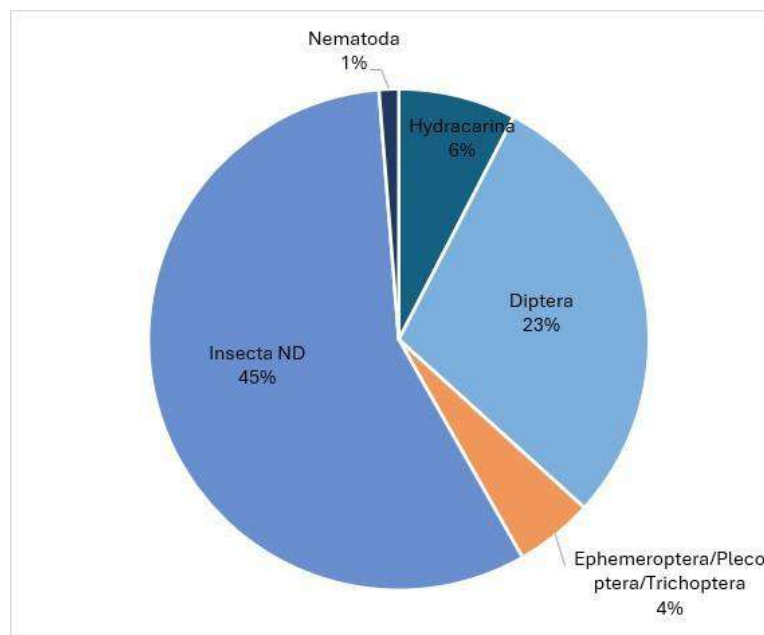


Figure 106 : Abondance relative des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons capturés en partie fluviale.

Cependant, l'échantillon se compose uniquement de 42 estomacs, avec une prédominance d'estomacs sur le site de Chez Landard, qui représente 79 % des estomacs prélevés. Sur ce site, les proies consommées par les alosons sont essentiellement des insectes non déterminés, des diptères, des hydracariens, des éphéméroptères/plécoptères/trichoptères, des hyménoptères et des nématodes.

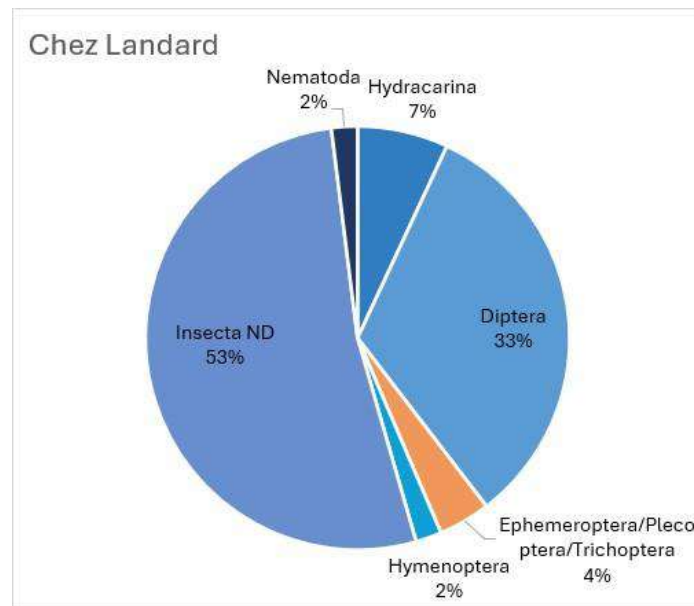


Figure 107 : Abondance relative des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons sur le site Chez Landard.

5.4.2 Régime en milieu estuarien

Sur la partie estuarienne, deux sites ont été prospectés chaque année. En 2023, Les Fosses et les Roseaux ont accueilli des sessions de pêche. Et en 2024, le site Les Roseaux a été remplacé par le site Sous les fils. Cependant, ce dernier site ne sera pas traité au vu du trop faible échantillon d'estomacs prélevés (n=3).

Au total, 677 estomacs ont pu être analysés sur l'échantillon en estuaire. Le bol alimentaire diffère du milieu fluvial, avec une prédominance de crustacés. Les copépodes sont les proies les plus présentes (48 %), suivis des mysidacés (34 %). Des isopodes, hémiptères, hyménoptères, nématodes et amphipodes sont également présents dans le régime alimentaire des alosons en estuaire.

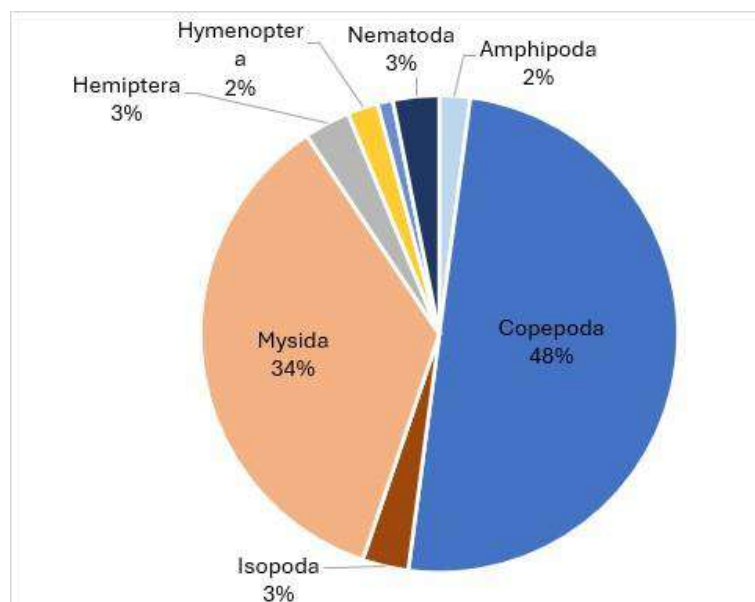


Figure 108 : Abondance relative des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons capturés en partie estuarienne.

Si l'on compare les sites Les Roseaux et Les Fosses, les abondances de mysidacés sont similaires et les copépodes sont plus abondants sur le site des Fosses. Quelques taxons diffèrent entre les deux sites : les hémiptères et les amphipodes sont des proies secondaires sur le site Les Roseaux mais considérés comme des proies accidentelles sur Les Fosses, et inversement, les cladocères sont des proies secondaires sur le site Les Fosses.

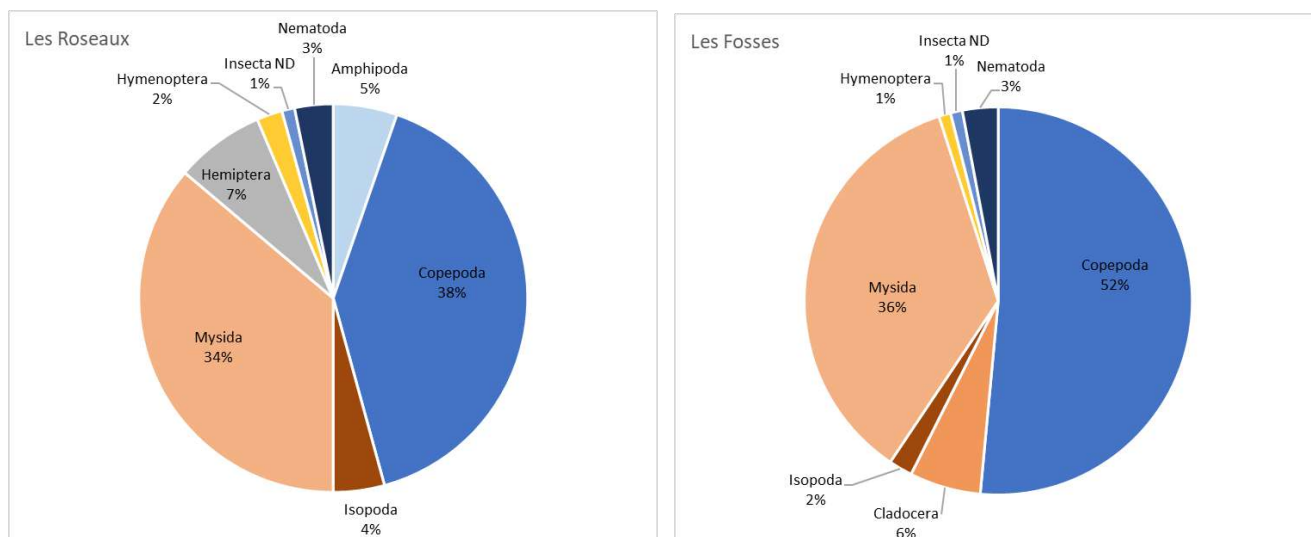


Figure 109 : Abondance relative des proies sur les sites Les Roseaux et Les Fosses

5.4.3 Bilan

Ces premières analyses de contenus stomacaux mettent en évidence une différence notable de régimes alimentaires entre le milieu fluvial et estuarien. D'un côté, le régime se compose essentiellement d'hexapodes, d'arachnides et de nématodes. Et de l'autre, ce sont des crustacés qui prédominent, associés à quelques hexapodes et nématodes. Une légère variabilité inter-sites est également visible, en particulier entre les sites estuarien.

Les analyses statistiques vont être poursuivies au cours de l'année 2026, avec la sortie d'un rapport spécifique sur le sujet courant juin 2026.

Enfin, ces résultats laissent la réflexion de savoir si le régime varie en fonction des préférences de l'espèce, ou bien en fonction des disponibilités de proies dans chaque milieu. De ce fait, des analyses d'eau vont être réalisées en 2027 pour venir compléter l'inventaire des espèces de proies présentes dans l'eau de la Charente selon le milieu.

5.5 Suivi du parcours de migration des aloses par radio télémétrie sur la Charente – synthèse des résultats 2025

Rédaction par François ALBERT et Maxime GUINEE - MIGADO

5.5.1 Contexte de l'étude

Un suivi des parcours de migration des aloses sur la Charente est réalisé depuis 2023 à l'aide de la radiotélémétrie. Cette technique consiste à équiper individuellement des poissons d'un émetteur radio afin de suivre leurs déplacements grâce à un réseau d'antennes installées sur les principaux ouvrages et secteurs de reproduction de la Charente.

Après une première année de marquage à Saint-Savinien-sur-Charente en 2023 et une campagne 2024 sans capture en raison de conditions hydrologiques défavorables (ALBERT et al, 2025), la saison 2025 avait pour objectif principal de capturer des aloses à la station de comptage de Crouin afin de renseigner leur migration vers les secteurs amont de Cognac. Ce suivi a fait l'objet d'un stage de MASTER 2 réalisé par Pauline VAN CUICK et accueillie par MIGADO.

Les opérations de capture, de manipulation et de marquage des aloses ont été réalisées dans le respect de la réglementation relative au bien-être animal et à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Le projet bénéficie d'une autorisation APAFIS délivrée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche après avis favorable du Comité d'éthique n°73. Ces opérations sont rendues possibles grâce à l'agrément d'expérimentation animale dont dispose l'Association MIGADO, qui intègre une structure dédiée au bien-être animal. Les manipulations sont réalisées par du personnel formé et habilité.

8.5.2. Le dispositif de suivi

Le réseau de suivi déployé en 2025 couvre environ 100 km de cours d'eau entre Saint-Savinien-sur-Charente et Châteauneuf-sur-Charente.

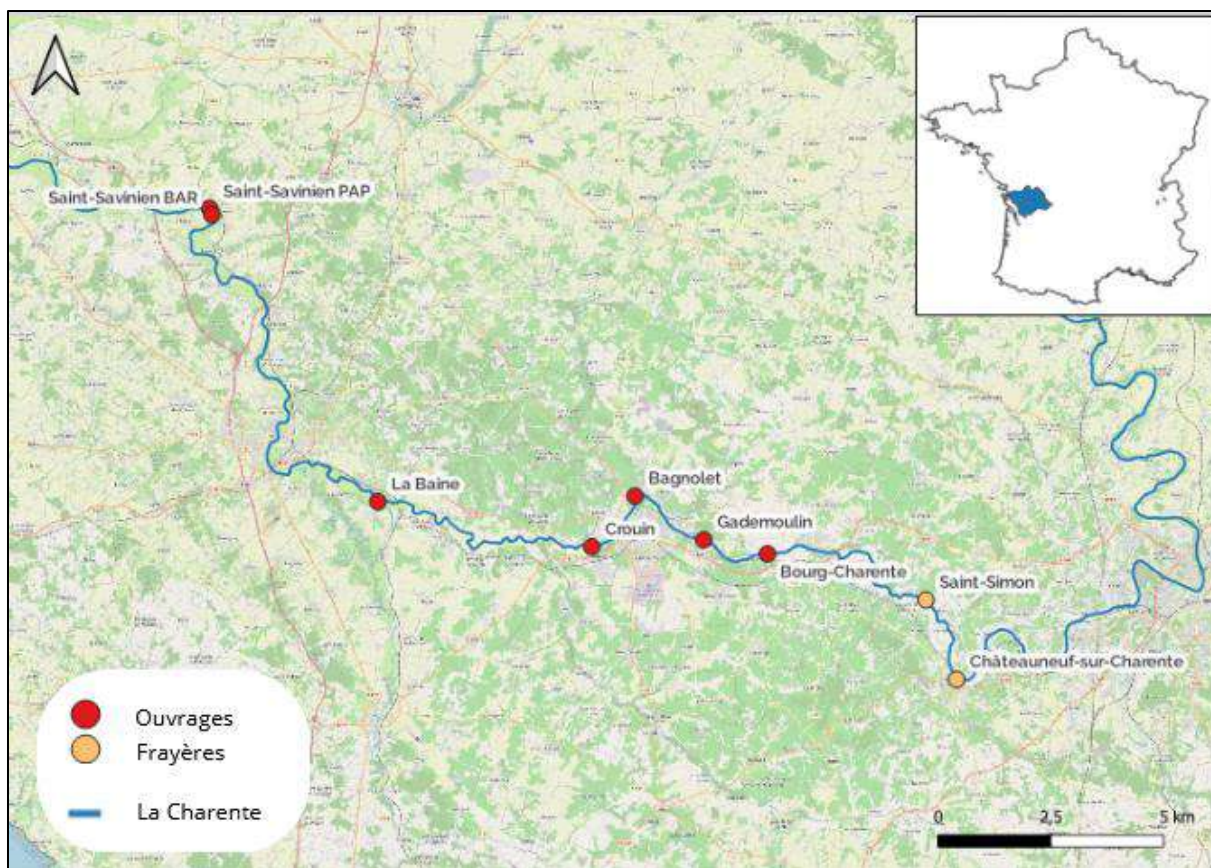


Figure 110 : Carte des sites équipés pour le suivi stationnaire sur la Charente (Réalisation –MIGADO)

Sites	Point kilométrique	Dispositif de franchissement	Récepteurs	Antennes boucles	Antennes immergées
Saint-Savinien	45	Passe à poissons multispécifique	5	3	2
		Passe à anguilles			
		Barrage			
La Baine	95	Rampe en enrochements	2	2	0
Crouin	100	Passe à poissons à bassins successifs et fentes verticales	5	1	4
Bagnolet	104	Passe à poissons à bassin successifs	4	1	3
Gademoulin	110	Passe à poissons à bassin successifs	4	1	3
Bourg-Charente	115	Rampe en enrochements	4	1	3
Saint-Simon	129	Aucun/Frayère	1	1	0
Châteauneuf-sur-Charente	135	Aucun/Frayère	1	1	0

Figure 110: Caractéristiques des sites équipés pour le suivi stationnaire

Le dispositif comprend des antennes aériennes et immergées positionnées sur les principaux ouvrages de franchissement (Saint-Savinien, La Baine, Crouin, Bagnolet, Gademoulin et Bourg-Charente) ainsi que sur plusieurs secteurs de reproduction (St-Simon et Châteauneuf-sur-Charente). L'objectif est de détecter les déplacements des poissons marqués et d'identifier leur comportement de migration ainsi que leurs franchissements d'ouvrages. Des suivis mobiles au cours de la saison ont été réalisés au moins une fois par semaine.

Captures et marquages réalisés en 2025

Les captures ont été réalisées à la station de comptage de Crouin entre le 14 avril et le 6 juin 2025. Au total, 24 opérations de piégeage ont été menées, représentant un effort cumulé de 92 heures. Le temps de piégeage moyen est de 3h et 52 min par session. Les piégeages n'ont pas pu avoir lieu entre le 17 avril et le 05 mai, soit pendant presque 3 semaines, car les débits n'ont pas permis la mise en route du piège et surtout un fort échappement était possible en dehors de la passe.



Figure 111 : Barrage de Crouin franchissable et passe-à-poissons sous l'eau le 24 avril 2025 (Photos François ALBERT – MIGADO)

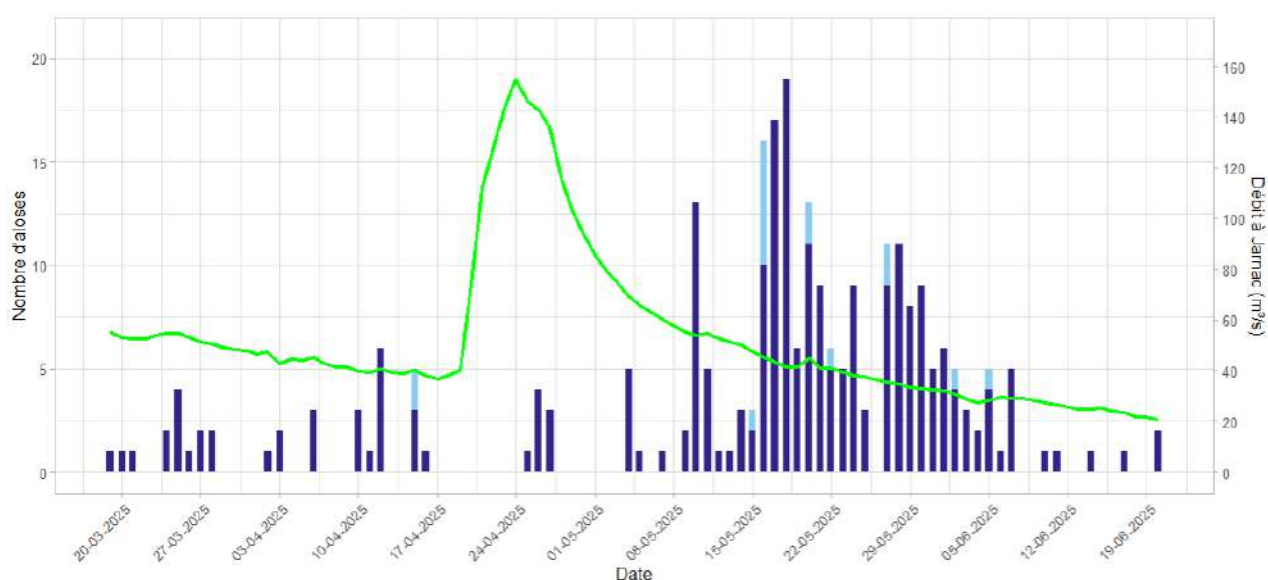


Figure 112: Nombre d'aloses passées et capturées à la station de comptage de Crouin en 2025 et courbes des débits à Jarnac

Au total, 16 aloses ont été capturées puis équipées d'un émetteur radio. Les individus marqués se répartissent de la façon suivante :

- 4 grandes aloses (*Alosa alosa*) ;
- 10 aloses feintes (*Alosa fallax*) ;
- 2 individus indéterminés présentant des caractéristiques des 2 espèces (hybrides)

Les captures de grandes aloses se sont déroulées en tout début de saison avant la crue le 15 avril, puis en fin de saison le 20 mai et 5 juin. Pour les aloses feintes, la majorité des captures a été réalisée entre la mi-mai et le début du mois de juin, période correspondant au pic de migration, probablement des feintes, observé à la station de comptage.

Les manipulations ont été réalisées avec un temps moyen entre la capture et la remise à l'eau de 11 minutes. Après marquage, les individus ont été maintenus en bassin de réveil avant leur remise en liberté.

Parcours de migration observés

Les suivis réalisés en 2025 ont permis de renseigner pour la première fois les déplacements de grandes aloses à partir de Crouin vers les secteurs amont.

Grandes aloses

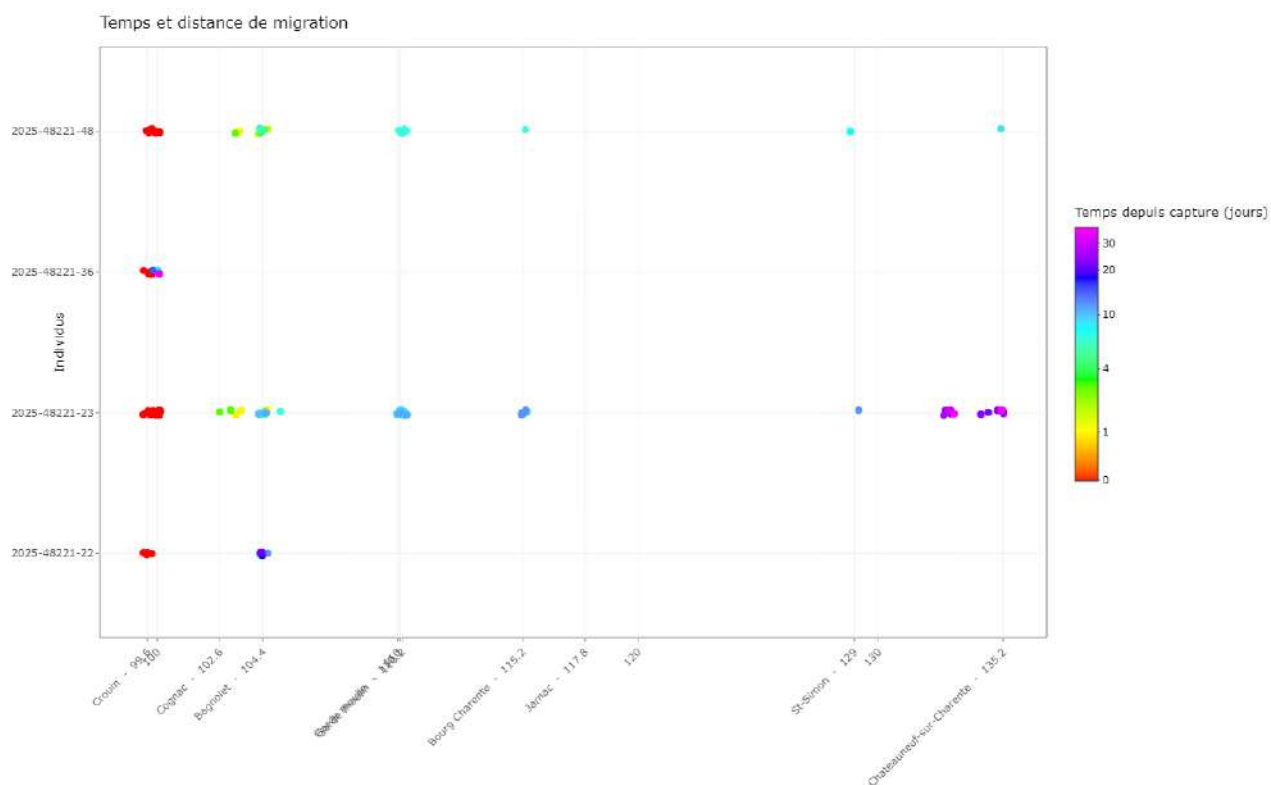


Figure 113 : Parcours de migration des grandes aloses marquées en 2025

Parmi les 4 grandes aloses suivies, 2 individus ont atteint le secteur de Châteauneuf-sur-Charente. Ils ont été détectés successivement à Cognac, Bagnolet, Bourg-Charente, Saint-Simon puis Châteauneuf-sur-Charente. Il constitue le parcours de migration le plus long observé au cours de la campagne avec un franchissement possibles des barrages pendant la crue.

Aloses feintes

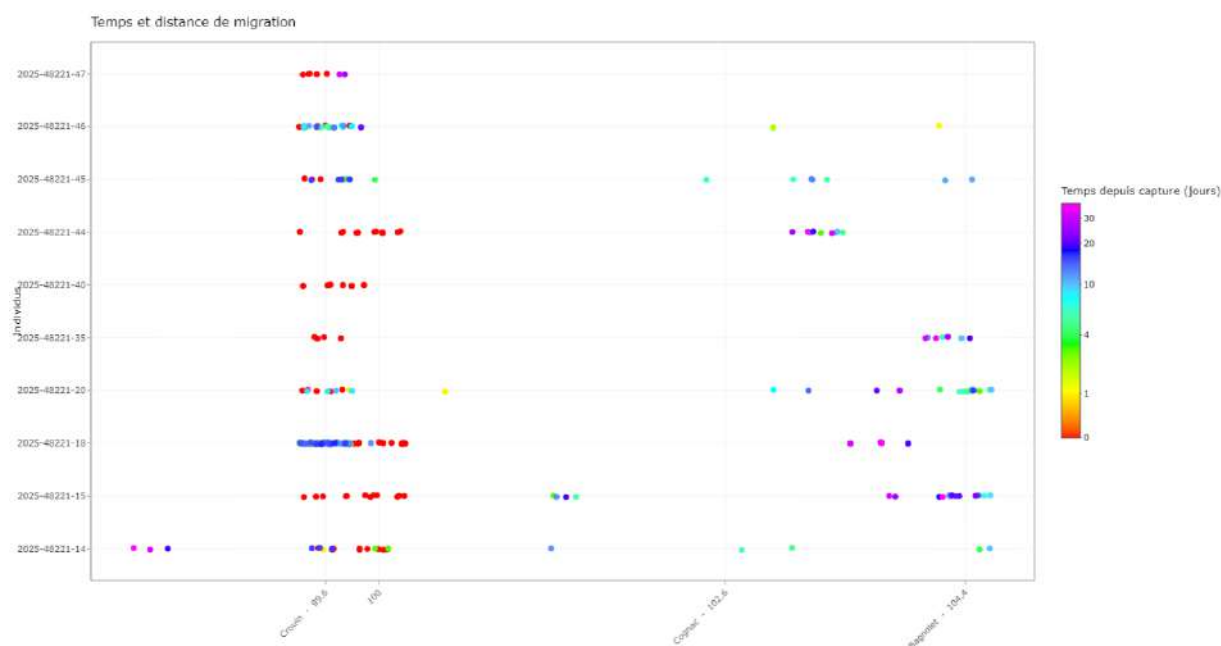


Figure 114 : Parcours de migration des aloses feintes marquées en 2025

Les aloses feintes présentent des déplacements plus limités et se concentrent principalement entre les ouvrages de Crouin et Bagnolet. Plusieurs individus effectuent des allers-retours répétés entre l'aval de Crouin et l'aval de Bagnolet.

Comportement et franchissement des ouvrages

Sur les 10 aloses feintes marquées cette année, 7 ont pu faire des parcours qui peuvent être regroupés en deux types de migration : les aloses qui ont migré jusqu'à Bagnolet mais qui ne sont jamais redescendues jusqu'à Crouin (2 aloses) et les aloses qui ont fait des allers-retours entre Crouin (aval ou amont) et l'aval de Bagnolet (5 aloses). Deux cas de figure existent pour les parcours des 3 aloses restantes : soit le signal de l'individu a été perdu rapidement et n'a jamais été retrouvé, soit la marque a été retrouvée immobile. Le point commun entre tous les parcours est qu'aucune alose feinte n'a franchi le barrage de Bagnolet malgré des incursions répétées pour certaines en pied de passe sans jamais la franchir.

Sur les 4 grandes aloses marquées, 2 ont fait un parcours sur une dizaine de kilomètres en amont de Crouin, en franchissant plusieurs ouvrages. Les deux autres grandes aloses marquées ont migré jusqu'en aval du barrage de Bagnolet et une n'a pas quitté la zone jusqu'à la fin des prospections. Elle est restée en aval du barrage et comme les feintes elle a fait des incursions au pied du barrage sans jamais le franchir. Ces observations confirment celles de 2023, Bagnolet constitue un point de ralentissement de la migration, voire de blocage suivant les conditions de débits et de gestion, pour une partie des individus suivis.

Cependant, 3 franchissements ont été mis en évidence à Bagnolet pendant la période de crue avec un barrage effacé. En début de saison, une caméra time lapse a été installée sur le site de Bagnolet, permettant d'obtenir, toutes les 30 minutes, des photographies de l'ouvrage.

La photo suivante a été prise le 19 avril à 8h30 pendant que les grandes aloses tentaient de franchir le barrage. Sur cette photographie, la vanne wagon est en sousverse et les clapets sont abaissés. Cela

engendre des chutes d'eau avec du remous. La passe à poisson est située à droite de l'image et ne semble pas attractive. Ce jour-là, le débit de l'eau à Jarnac était de $40,4 \text{ m}^3/\text{s}$.



Figure 115 : Photo de l'ouvrage de Bagnolet le 19 avril à 8h30 (photo caméra Timelapse)

Le 22 avril, soit une semaine après leur marquage, les deux aloses finissent par passer le barrage de Bagnolet. La photo ci-dessous montre l'ouvrage lors du franchissement. Comme nous l'avons évoqué, une crue est survenue fin avril qui a totalement effacé le barrage de Bagnolet. Le jour du passage des aloses, les débits à Jarnac ont atteint la valeur de $129 \text{ m}^3/\text{s}$.



Figure 116 : Photo de l'ouvrage de Bagnolet le 22 avril (photo caméra Timelapse)

Une fois le barrage de Bagnolet franchi, les deux aloses ont réalisé des parcours différents. L'une a effectué des allers-retours entre les ouvrages. Elle est montée une première fois jusqu'à Gademoulin (pk 110) avant de dévaler puis a migré jusqu'à Bourg-Charente (pk 115) avant de dévaler de nouveau jusqu'en aval de Bagnolet. Les photos suivantes montrent les barrages de Gademoulin et Bourg-Charente, totalement effacés par les crues, fin avril.



Figure 117 : Photos des ouvrages de Gademoulin à gauche et Bourg-Charente à droite

Le 26 avril, son comportement change. Elle effectuera 31 km en 34 heures et 7 minutes, en franchissant 8 barrages sur son passage. Elle sera détectée à Châteauneuf-sur-Charente (pk 135) le 27 avril à 18h37. A partir de cette date, elle se présentera plusieurs fois, de nuit, à l'antenne aérienne de la frayère de Châteauneuf. En journée, elle sera détectée plusieurs fois en aval de Châteauneuf, dans une même zone, en suivi mobile. Elle sera repérée pour la dernière fois au même endroit le 23 mai.

Concernant la deuxième grande alose suivie, après avoir franchi Bagnolet le 22 avril, elle effectuera 31 km en 33 heures et 26 minutes, en franchissant 7 ouvrages sur son passage. Elle sera détectée pour la première fois à Châteauneuf-sur-Charente le 23 avril à 19h36 puis toute la nuit, de 22h à 6h44 du matin. Après cela, elle ne sera plus jamais détectée.

Conclusion

La campagne 2025 a permis d'obtenir les premières données de suivi de grandes aloses capturées à la station de comptage de Crouin et d'observer leurs déplacements vers les secteurs amont de la Charente. Malgré des conditions hydrologiques ayant limité les possibilités de piégeage pendant près de trois semaines, 16 individus ont pu être marqués et suivis. Les résultats confirment l'intérêt de ce dispositif pour améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des aloses et le franchissement des ouvrages. Ils confirment que l'ouvrage de Bagnolet constitue un point de ralentissement important de la migration, les franchissements observés ayant principalement eu lieu lors des périodes de fort débit avec un barrage totalement effacé.

6. Suivi des lamproies

Rédaction par Eric BUARD – CAPENA

6.1 Les lamproies marines

6.1.1 Suivi de l'activité de reproduction

Lors des recherches réalisées en 2025, **4 lamproies marines ont été observées sur le radier de Châteauneuf-sur-Charente par l'OFB-SD16 le 24 mai**. Cette observation a été faite de nuit lors des prospections d'écoute de bulls d'aloses par une équipe du SD16 participant aux suivis de la CMCS.

Sinon, aucune présence de lamproies ou de nids n'a pu être relevé sur les secteurs connus de frayères situées sur l'axe Charente ou ses principaux affluents (Boutonne, Coran, Né, Antenne).

Huit sorties pédestres ont été effectuées par la CMCS entre la mi-avril et la fin juin, complétées par 3 journées de navigation en collaboration avec les services départementaux 16 et 17 de l'OFB, les 19, 20 et 24 juin. Ces prospections, coordonnées sur les deux départements, permettant de couvrir un large territoire, visaient prioritairement les aloses. Néanmoins, des lamproies marines auraient pu être observées à cette occasion, ce qui n'a pas été le cas.

Tableau 20 : Sites prospectés en 2025 pour la recherche des lamproies marines

Cours d'eau	Sites visités	Nombre de passages par cours d'eau (date)
Charente	Bassac- Vibrac – Saintonge – Juac – Saint-Simon – Gondeville - Chateauneuf – Malvy - Crouin – Bagnolet – Gademoulin – Bourg-Charente – Jarnac – Sireuil - Fleurac	3 sur Crouin, 1 à 2 sur les autres sites (12/05, 23/05, 24/06)
Boutonne	L'Houmée – Voissay – St Jean d'Angély (Bernouet et Fossemagne) – St Julien de l'Escap	1 (23/05)
Né	Aval du Pérat – Les trois Pelles	1 (24/06)
Antenne	Le Buisson – Javrezac – Les Angeliers	1 (24/06)
Seugne	Bras de Courcoury – Courpignac aval – Gué Marraud	2 (15/05 et 18/06)
Rutellière	Taillebourg	1 (26/06)
Bramerit	Aval (Renaudins)	1 (14/05)
Coran	STEP (Saint-Sauvant) et proche pisciculture (Saint-Césaire)	2 (12/05 et 18/06)
TOTAL	30	13

6.1.2 Suivi du front de migration

Compte tenu de la présence de lamproies marines observées à Châteauneuf-sur-Charente mais surtout de la détection d'ADN à Ambérac, **le front de migration est établi à Ambérac pour cette année 2025**.

Toutefois, cette information est à prendre avec précaution dans la mesure où il est possible que ce soit de l'ADN de jeunes individus (ammocètes) et non d'adultes. (Figure 118).

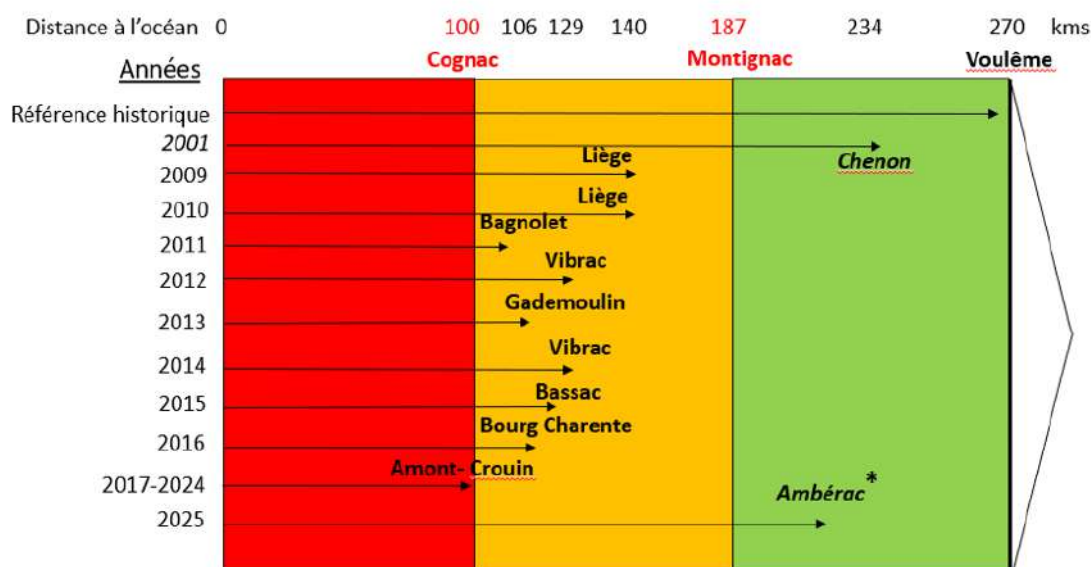


Figure 118 : Évolution du front de migration de la Lamproie marine sur l'axe Charente

6.2 Les lamproies fluviatiles

Les lamproies fluviatiles peuvent occuper des secteurs de radiers semblables à ceux des lamproies marines avec toutefois une plus faible granulométrie présente en fonction de la courantologie observée localement. Les zones prospectées peuvent donc l'être pour les deux espèces et se situent principalement en aval du bassin au niveau des premiers obstacles bloquant sur les affluents. Les observations sont plus précoces pour les lamproies fluviatiles, de mars à mai, que pour les lamproies marines, entre mai et juillet.

Mis à part les 9 individus ayant franchi la passe à poissons du barrage de Crouin (station de comptage), **aucun indice de présence de Lamproie fluviatile n'a été relevé en 2025** sur le bassin de la Charente.

7. Suivi des pressions par les prédateurs

Rédaction par Yann DAVITOGLU – EPTB Charente

7.1. Suites de l'expérimentation d'effarouchement du Silure glane sur des sites de regroupement d'aloses

Une expérimentation d'effarouchement du Silure par pêche à la ligne a eu lieu en mai 2023 sur 3 sites de regroupement d'aloses situés sur l'axe Charente : la frayère à aloses feintes de La Baine en Charente-Maritime, et les zones localisées en aval des barrages de Crouin et de Bagnolet en Charente. Coordinée par l'EPTB Charente avec l'appui de CAPENA, les opérations de terrain ont été réalisées

par un groupe de pêcheurs amateurs bénévoles, issus majoritairement des AAPPMA de Saintes et Cognac. Un suivi inédit à l'aide d'une caméra acoustique a permis de récolter un grand nombre d'informations, dont la majeure partie ont été analysées et formalisées en 2024. Les premiers résultats de ce travail ont été présentés le 03 mai 2024 aux partenaires, les 09 juillet et 10 décembre lors des comités de pilotage de la CMCS et le 05 décembre au COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre. Suite à des demandes spécifiques de certains acteurs du territoire des traitements statistiques complémentaires ont été réalisés en 2025.

Ces travaux ont permis de montrer que plus le nombre de silures présent en surface est important et plus l'activité de reproduction des aloses feintes semble diminuer (Figure 119). Près de 70 % des bulls comptabilisés sur la frayère de La Baine en 2023 se sont manifestés en l'absence totale de silures dans la zone d'interaction avec les géniteurs en reproduction.

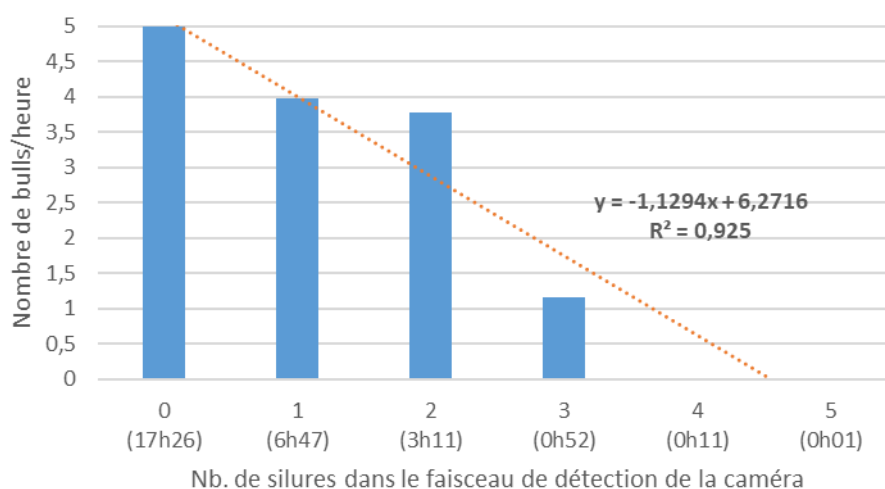


Figure 119 : Caractérisation de l'activité de reproduction des aloses feintes en fonction du niveau de présence des silures en surface, sur la frayère de La Baine

Une des craintes évoquées par certains partenaires lors de la mise en place de cette expérimentation était que la méthode d'effarouchement retenue (pêche à la ligne) puisse avoir un effet négatif sur l'activité de reproduction des aloses feintes. Sur la période de suivi, le nombre de bulls comptabilisé sur la frayère de La Baine pendant les pêches s'est révélé 1,35 fois supérieur à celui comptabilisé en dehors de ces créneaux (Figure 120). L'effarouchement ne semble donc pas impacter négativement la reproduction des aloses feintes. De l'impression de certains pêcheurs amateurs bénévoles ayant participé aux opérations en 2023, cette méthode pourrait même agir comme un déclencheur pour les géniteurs présents sur site.

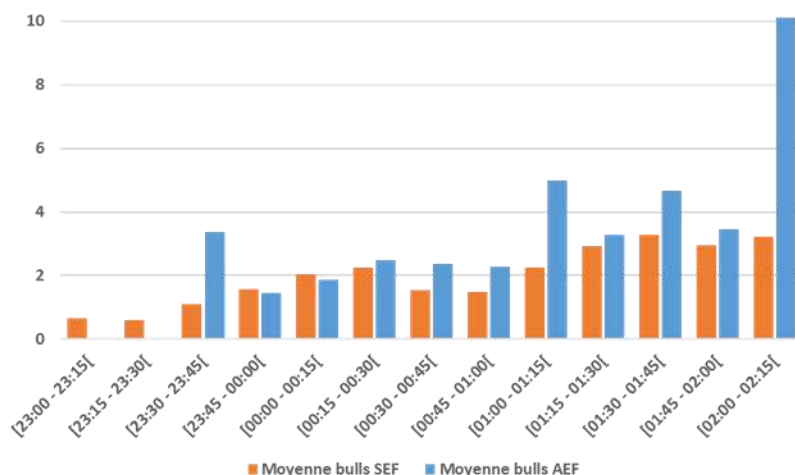


Figure 120 : Nombre moyen de bulls par quart d'heure pendant (AEF) et en dehors (SEF) des pêches d'effarouchement sur la frayère de La Baine

Enfin, l'efficacité de l'effarouchement comme méthode de limitation de l'impact du Silure sur la reproduction des aloses a été démontrée avec un taux de bulls attaqués de 2,9 % pendant les pêches contre 7,2 % en dehors (Figure 121). Cette valeur de 2,9 % est la plus faible observée depuis 2017 sur la frayère de La Baine.

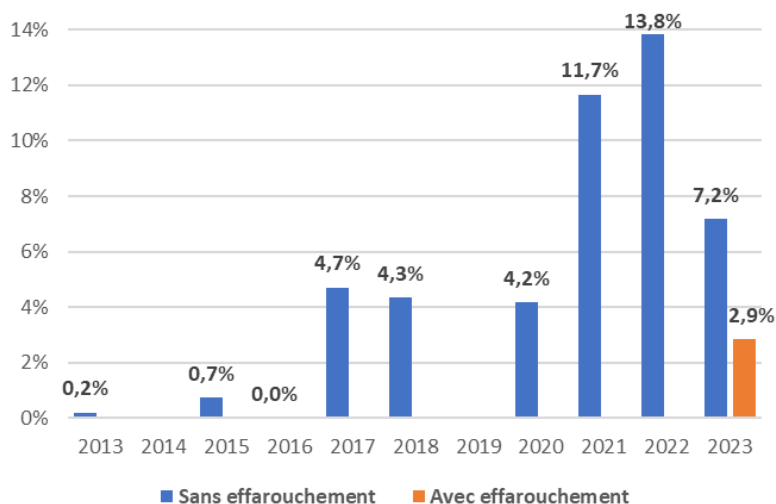


Figure 121 : Evolution interannuelle des taux de bulls d'aloses attaqués sur la frayère de La Baine depuis 2013

Ces calculs complémentaires ont permis de finaliser le rapport d'expérimentation qui a été diffusé à l'ensemble des partenaires en novembre. Il est disponible sur demande auprès de la CMCS :

DAVITOGLU Y., POSTIC-PUIVIF A., COLLEU M-A., SZCZEPANIAK R., JACOB L., BUARD E., ALBERT F. Novembre 2025. Expérimentation d'effarouchement du Silure glane, *Silurus glanis*, sur des sites de regroupement d'aloses, *Alosa sp.*, sur la Charente en 2023. 82 pp.

Afin de poursuivre la dynamique initiée avec le groupe de pêcheurs amateurs bénévoles et de valoriser les nombreux échanges ayant eu lieu lors, et en marge, des pêches d'effarouchement, la création de groupes de réflexion pour la préservation des populations d'aloses du bassin de la Charente a été

proposée. L'idée était de constituer un laboratoire d'idées afin de proposer une liste d'actions hiérarchisée et priorisée pouvant servir de base de discussion dans le cadre de futures programmations visant ces espèces (programmes de la CMCS et de ses partenaires). Ces instances consultatives ont été animées par la CMCS et se sont réunies une première fois les 29 novembre et 04 décembre 2024, regroupant 17 participants représentant 9 structures sur les 34 associées. En parallèle, une consultation électronique a permis aux personnes/structures n'ayant pu assister aux réunions d'apporter leur contribution à la réflexion.



Figure 122 : Groupe de réflexion du 04 décembre 2024 (à gauche) et production du groupe du 29 novembre (à droite) © EPTB Charente

Au total, 65 actions ont été proposées et réparties au sein de 5 objectifs stratégiques :

- Conserver les espèces d'aloses – 9 actions ;
- Préserver les habitats des aloses – 13 actions ;
- Garantir une exploitation halieutique durable des stocks d'aloses – 16 actions ;
- Réduire les perturbations occasionnées par le Silure et les autres espèces piscivores – 21 actions ;
- Améliorer la prise en compte des enjeux relatifs aux aloses – 6 actions.

Ces objectifs stratégiques n'ont pas fait l'objet d'une hiérarchisation considérant qu'ils jouent tous un rôle prépondérant dans la conservation des populations d'aloses et qu'il est nécessaire d'agir sur l'ensemble des leviers disponibles pour obtenir des résultats sur le long terme. Une seconde session de réunions, les 6 et 12 février 2025, associée à une consultation électronique, a donc permis à 19 contributeurs issus de 12 structures sur les 34 consultées (Figure 123), de classer les objectifs opérationnels par ordre d'importance et de prioriser chacune des actions.



Figure 123 : Répartition des types de structures consultées (à gauche) et composition du panel ayant participé aux groupes de réflexion (à droite)

La synthèse de ce travail permet de distinguer les objectifs opérationnels représentant un enjeu fort pour le panel de répondants de ceux jugés moins importants (Tableau 21).

Tableau 21 : Résultat de la hiérarchisation des objectifs opérationnels par objectif stratégique

Objectif cible (OC)	Objectif opérationnel (OO)	Score	Nb. structures ayant répondu
Conserver les espèces d'aloses	1 - Evaluer l'état de conservation des populations d'aloses	1,54	12
	2 - Evaluer l'impact de l'environnement sur les aloses	1,58	12
	3 - Soutenir les populations d'aloses	2,88	12
Préserver les habitats des aloses	1 - Préserver les frayères des aloses	1,46	12
	2 - Préserver les corridors de déplacement des aloses	1,63	12
	3 - Préserver les zones de croissance des aloses	2,92	12
Garantir une exploitation halieutique durable des stocks d'aloses	1 - Réduire la pression de pêche sur les aloses	1,61	11
	2 - Evaluer le niveau d'exploitation des stocks d'aloses	1,70	11
	3 - Coordonner la gestion halieutique à une échelle cohérente	2,68	11
Réduire les perturbations occasionnées par le Silure et les autres espèces piscivores	1 - Acquérir des connaissances nouvelles sur la population de Silure du bassin de la Charente	1,40	12
	2 - Limiter l'impact du Silure sur les aloses	1,83	12
	3 - Caractériser les pratiques de pêche du Silure sur le bassin de la Charente	3,52	12
	4 - Caractériser les perturbations occasionnées par d'autres espèces piscivores sur les aloses	3,94	12
	5 - Etudier la faisabilité de développement d'une filière de valorisation économique durable du Silure	4,31	12
Améliorer la prise en compte des enjeux relatifs aux aloses	1 - Garantir la prise en compte des enjeux relatifs aux aloses dans les politiques publiques	1,44	12
	2 - Communiquer/sensibiliser les publics à la préservation des aloses	1,56	12

La priorisation des actions donne des résultats assez cohérents avec environ 60 % d'actions en priorité élevée, 30 % d'actions en priorité modérée et 15 % d'actions en priorité faible. Les actions les plus plébiscitées concernent l'acquisition de nouvelles connaissances (succès de reproduction, impact de la qualité de l'eau, fonctionnalité des frayères...), l'amélioration de la continuité écologique avec notamment la reprise du dispositif de franchissement de l'ouvrage de Bagnolet, la réglementation de la pêche de l'aloise feinte ou encore la limitation de l'impact du Silure. Parmi les actions jugées les moins prioritaires, on retrouve le soutien des populations par des empoissonnements ou encore la restriction physique de l'accès des silures aux zones à enjeux pour les aloses.

7.2. Mise en place d'une gestion coordonnée du Silure en faveur des poissons migrateurs dans le bassin Adour-Garonne

Le 17 septembre 2024, a eu lieu une restitution des résultats du protocole cadre 2020-2023 de limitation de l'impact du Silure sur les poissons migrateurs dans le bassin Garonne-Dordogne. Lors de cette réunion, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine a souligné la volonté de poursuivre le travail accompli dans le cadre d'un second protocole étendu aux bassins de la Charente et de l'Adour. Les

échanges se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année pour aboutir à l'élaboration d'un document partagé.

Le protocole cadre 2025-2027 pour la coordination d'actions destinées à limiter l'impact du Silure sur les populations de poissons migrateurs dans le bassin Adour-Garonne a été signé par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine et 13 cosignataires, acteurs de la gestion des poissons migrateurs, le 26 mai 2025. L'EPTB Charente et CAPENA font partie des signataires de ce protocole.

Sa déclinaison locale ayant été confiée aux EPTB référents sur chaque bassin versant, l'EPTB Charente a créé un Groupe Silure qui s'est réuni pour la première fois le 22 septembre 2025. Le mandat confié à cette instance de concertation était de contribuer à l'élaboration d'une note d'enjeux et d'un programme d'actions Charente devant être validés par le comité de pilotage du protocole cadre.

Lors de cette réunion, la proposition de composition du Groupe Silure Charente a fait l'objet d'un avis favorable de la part des participants. 40 structures, représentant l'état et ses établissements publics, la pêche de loisir et professionnelle, les collectivités territoriales, les associations de protection de la nature et de l'environnement et les acteurs de la gestion/préservation des poissons migrateurs, seront concertées au sein de cette instance (Figure 124), qui sera réunie au minimum une fois par an.

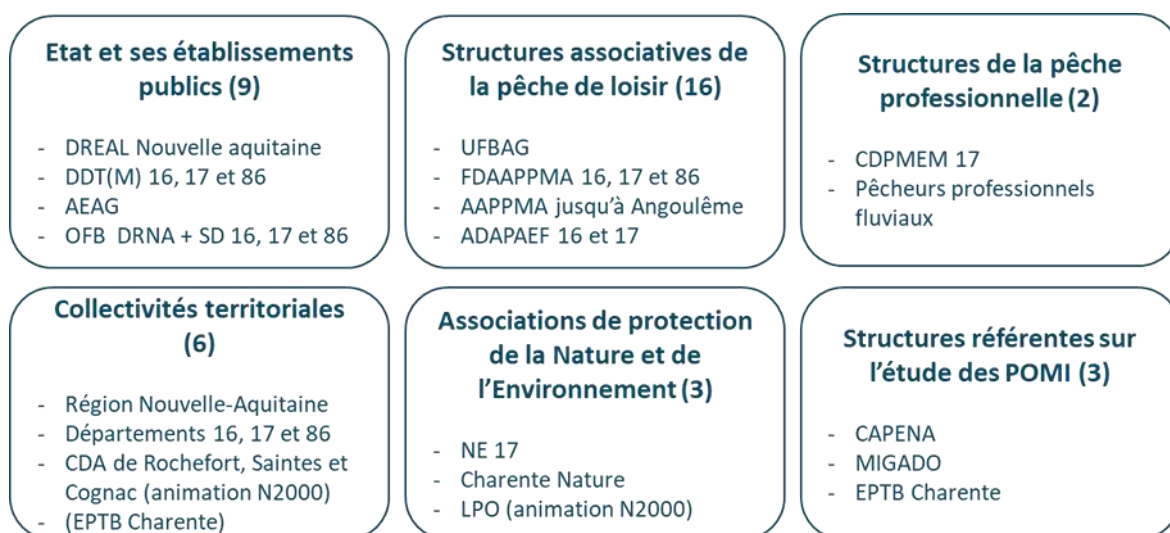


Figure 124 : Composition du Groupe Silure Charente

Les enjeux du territoire relatifs aux espèces et stades de poissons migrateurs ont été ensuite discutés au sein du groupe en se basant sur des critères de potentialité et de responsabilité du territoire vis-à-vis de la préservation de ces espèces, d'état et tendance des populations sur le bassin de la Charente, d'importance de l'impact du Silure et de possibilité de gestion. Il ressort des échanges que les espèces visées dans le cadre de ce premier programme d'actions sur le bassin de la Charente sont les 2 espèces d'aloses (Grande alose et Alose feinte atlantique) et la Lamproie marine, au stade géniteur. Par voie de conséquence, les silures ciblés par les futures actions correspondent aux individus de taille supérieure à 120 cm considérés comme étant capables de prédater des géniteurs de poissons migrateurs dans la littérature scientifique.

Afin de protéger les aloses et lamproies marines de l'impact du Silure, les territoires ciblés en priorité seront situés au sein des linéaires colonisés régulièrement par ces espèces dans la période récente, et correspondent notamment aux zones de regroupement naturelles (frayères) et artificielles (frayères forcées et secteurs situés en aval d'ouvrages retardant ou bloquant les migrations).

Afin de constituer le programme Charente, des propositions d'actions ont été évoquées sur la base du travail réalisé par les groupes de réflexion aloses sur le volet « Réduction des perturbations

occasionnées par le Silure et les autres espèces piscivores » (voir 7.1). Parmi ces actions, la CMCS a détaillé celles sur lesquelles elle serait susceptible de se positionner en tant que maître d'ouvrage. Afin de permettre aux membres du groupe Silure d'en faire de même, il a été convenu de les interroger au moyen d'un appel à manifestation d'intérêt, qui leur a été transmis le 1^{er} octobre 2025. Sur les 40 structures, 10 ont répondu à cette sollicitation.

Ces retours ont permis de finaliser l'élaboration de la note d'enjeux et du programme d'actions Charente qui a été transmis au préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine le 18 décembre et sera soumis à validation du comité de pilotage début 2026. Le programme d'actions proposé est constitué de 11 actions réparties en 4 thématiques (Tableau 22). Il résulte d'une approche pragmatique et ambitieuse tenant compte des spécificités du bassin de la Charente et accordant une priorité aux actions opérationnelles et de sensibilisation du public.

Tableau 22 : Planification des actions du programme Silure Charente

Thématique	Action	1 ^{er} cycle du protocole cadre (2025-2027)		Second cycle du protocole cadre (2028-2031)		
		2026	2027	2028	2029	2030
Limitation de l'impact du Silure	Action 1-1 : Etude de faisabilité pour la mise en place de pêches de prélèvements de silures sur des zones à enjeux pour les géniteurs d'aloses et de Lamproie marine					
	Action 1-2 : Prélèvements de silures sur des zones à enjeux pour les géniteurs d'aloses et de Lamproie marine					
	Action 1-3 : Effarouchement de silures sur des zones à enjeux pour les géniteurs d'aloses					
Transfert de lamproies marines	Action 2-1 : Etude de faisabilité pour le transfert de géniteurs de Lamproie marine sur des secteurs de faible présence ou d'absence de silures					
	Action 2-2 : Transferts de géniteurs de Lamproie marine sur des secteurs de faible présence ou d'absence de silures					
Amélioration des connaissances	Action 3-1 : Evaluation du taux de bulls attaqués par le Silure sur les frayères à aloses du bassin de la Charente					
	Action 3-2 : Analyse du comportement des silures sur des zones de regroupement de poissons migrateurs lors des opérations d'effarouchement					
	Action 3-3 : Analyse des pratiques de pêche du Silure par les pêcheurs de loisir					
	Action 3-4 : Appui à la recherche scientifique					
	Action 3-5 : Evaluation de la prédation du Silure sur les lamproies marines par marquage spécifique					
Communication Sensibilisation	Action 4-1 : Communication/sensibilisation du public à la nécessité de limiter l'impact du Silure sur les poissons migrateurs					

LA COMMUNICATION

Rédaction par **Éric BUARD - CAPENA**

Le succès et la visibilité d'un programme d'actions passe par une bonne communication à l'échelle globale des bassins. Pour cela, des outils de communication sont réalisés pour diffuser l'information et sensibiliser les acteurs concernés comme le grand public. Des animations et des participations à des événements particuliers sont effectuées au cours de l'année.

1. Les outils de communication

Le bulletin d'information

Un bulletin d'information annuel est réalisé afin de communiquer sur l'actualité liée à la gestion des poissons migrateurs amphihalins et d'apporter un transfert de connaissances pour une gestion multi-partenaire. Ce bulletin s'adresse aux partenaires techniques, administratifs, financiers et à l'ensemble des communes des bassins Charente et Seudre.

Le bulletin n°23 a été réalisé en novembre avec l'agence de communication WAM (Figure 125). Il a été publié en décembre 2025 et il est composé de 6 pages.

Les sujets décrits sont les suivants :

- 2025 : une année de transition
- La Télémétrie sur les aloses de la Charente
- Front de migration, reproduction des aloses et ADN
- La caractérisation biométrique et le régime alimentaire des alosons
- Une caméra acoustique pour observer les poissons
- Suivi des anguilles argentées en marais et front de colonisation en fluvial
- Une journée technique pour échanger sur les POMI



Figure 125 : Bulletin d'informations n°23

La Newsletter

La Newsletter de la CMCS, mise en place en 2016, continue à être envoyée dans le cadre du programme 2021-2025. Cette lettre d'information numérique présente les actualités de la CMCS et parfois de partenaires selon trois thématiques : les suivis biologiques, la continuité écologique et les animations. Depuis 2024, les Newsletters sont réalisées sur MailPoet une application de WordPress. Sur l'année 2025, 5 newsletters ont été diffusées (janvier, avril, juin, septembre, décembre), à environ 700 contacts.



Figure 126: Extrait de la Newsletter de septembre 2025 (uniquement le haut de la page)

Le nombre de contact a diminué entre 2016 et 2017 car un tri a été réalisé (plusieurs mails n'aboutissaient plus). Début 2020, un ajout supplémentaire de contacts a été réalisé pour atteindre 760 personnes ou structures en décembre 2020 (Figure 127). Il est actualisé régulièrement en fonction des retours de certains destinataires.

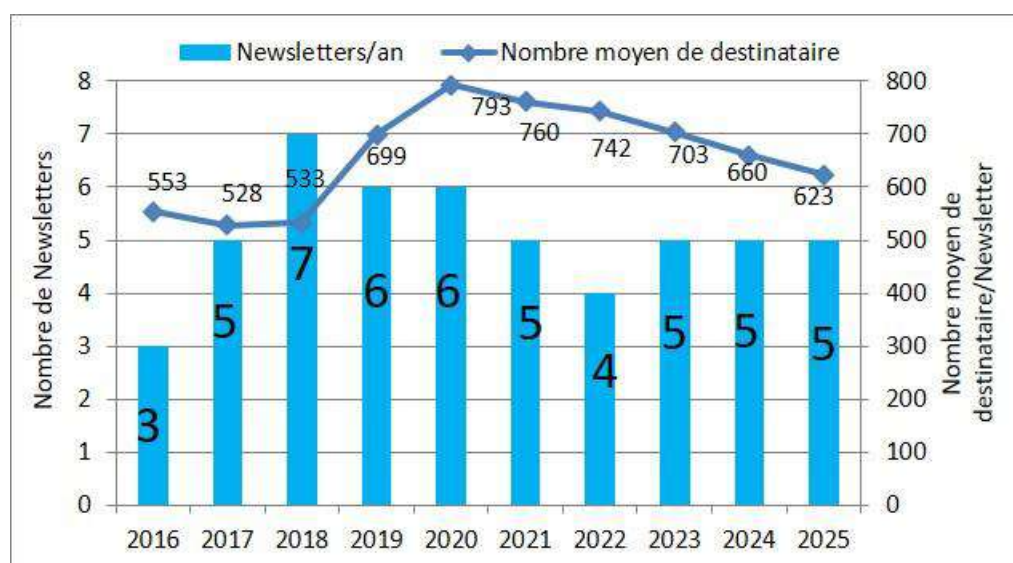


Figure 127: Nombre de Newsletters envoyées par an et nombre de contacts moyens depuis 2016

Sur MailPoet, le bilan des consultations des lettres par les internautes est disponible (Tableau 23).

Tableau 23: Newsletters envoyées en 2025

Envoi Newsletter en 2025				
date d'envoi	Nombre de contacts	% de Newsletter "ouverte"	% de Newsletter avec lien web "ouvert"	Sujets
janvier	630	40,2%	11,9%	Bulletin d'information n°22 de la Cellule Migrateurs
avril	623	29,4%	4,5%	Passages à Crouin, Radiopistage des aloses, suivi anguilles argentées en marais
juin	612	28,4%	7,5%	Reproduction des aloses, Animations sur les poissons migrateurs, Bilan Tableaux de Bord 2024
septembre	628	28,7%	4,5%	Front de colonisation des jeunes anguilles, RCE à Saint Simeux et sur le Coran
décembre	624	29,6%	6,4%	Journée Technique CMCS, Suivi anguilles argentées en marais Seudre, Rapport Effarouchement silures

Le pourcentage de Newsletter ouverte signifie que la lettre a été ouverte par le contact mais pas forcément lue. Le pourcentage de Newsletter avec un lien ouvert signifie que l'internaute a cliqué sur un des liens internet, la lettre a donc été à priori lue et le lien a été consulté.

D'après MailPoet, un pourcentage de consultations au-dessus de 30 % est considéré comme « excellent » (couleur verte dans le tableau) et « bon » pour un résultat compris entre 10 et 30% (couleur orange). Pour les liens cliqués, c'est « excellent » au-dessus de 3% et « bon » entre 1 et 3%.

L'exposition itinérante

Voici les différents lieux de pose de l'exposition itinérante des poissons migrateurs de la CMCS, en 2025.

- Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) - Saujon – 1^{er} février
- Fête de la Pêche à Taillebourg – 1^{er} juin
- Anniversaire 120 ans AAPPMA La Loutre rochefortaise – Rochefort – 7 juin
- Commission de Suivi de la CMCS – Cognac - 14 octobre
- COPIL Natura 2000 Estuaire de la Charente et Marais de Rochefort – 8 décembre



Figure 128 : Affiche La Loutre Rochefortaise et photo JMZH le 1^{er} février à Saujon

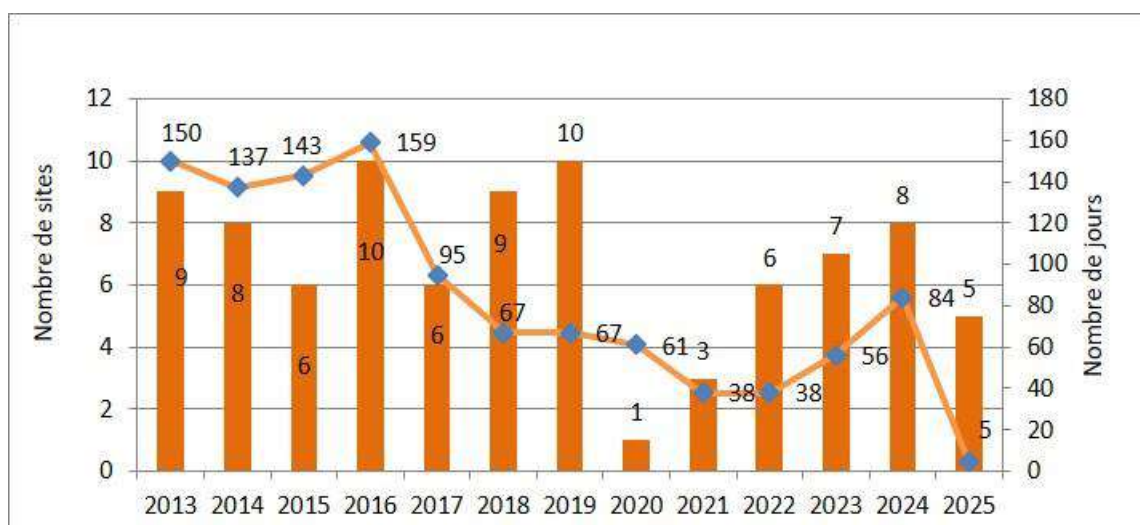


Figure 129: Nombre de sites et nombres de jours par an de diffusion de l'exposition poissons migrateurs

Pour diffuser l'information de la disponibilité de l'exposition, la Cellule contacte chaque année les médiathèques, offices de tourisme, mairies, associations et de nombreuses structures susceptibles de la recevoir. Les contacts se font par envoi de mails et appels téléphoniques. La CMCS gère aussi l'élaboration des conventions à établir avec les emprunteurs.

Site web et réseaux sociaux

Les sites web et les réseaux sociaux des partenaires (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA) ont été actualisés avec les principaux événements marquants de la CMCS, les résultats de suivis, de comptages...

En 2023, le Facebook de la CMCS a été créé : « Actualités Cellule Migrateurs Charente Seudre ». Il compte plus de 150 abonnés (followers). La CMCS met à jour régulièrement la page avec les suivis du moment et les animations. En 2025, 15 « posts » ont été publiés.

2. Les autres moyens de communication

Articles dans la presse locale (papier et numérique)

En 2025, la CMCS a participé à la rédaction de plusieurs articles :

- Le suivi des anguilles argentées en marais salé de la Seudre – Le Littoral – 17 janvier
- Sortie du Bulletin d'informations n°21 de la CMCS – Lettre des Rivières du CPIE Lathus – février
- Article EPTB Charente – Gazette Rivières n°63 du CPIE Lathus - décembre



Figure 130: Article sur les anguilles en marais – Le Littoral – janvier 2025

Rencontres et animations de sensibilisations

En 2025, 12 animations de sensibilisation ont été réalisées :

- Animation poissons migrateurs dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides - Saujon – 1 février
- Présentation des poissons migrateurs à des étudiants de Licence Pro de l'Université de La Rochelle – 7 février
- Présentation des anguilles en marais à des propriétaires de marais vendéens et visite de fossés à poissons – Saint-Just Luzac – 28 avril
- Animation maquette RCE à Saintes pour les Bac Pro GMNF du Lycée de l'Oisellerie (La Couronne) puis à Saint-Savinien à la passe à bassins – 20 mai
- Nuit pédagogique aloses à Taillebourg pour les Bac Pro GMNF Lycée Saint-Antoine (Bois)- – 13 lycéens + 4 accompagnateurs – 26 mai
- Fête de la Pêche à Taillebourg – 1^{er} juin
- Anniversaire 120 ans AAPPMA La Loutre rochefortaise – Rochefort – 30/40 personnes - 7 juin
- Présentation des poissons migrateurs et du RCE au département de la Charente – Cognac - 4 novembre
- Présentation des suivis aloses aux Journées Migrateurs de Migrateurs Rhone Méditerranée (MRM) – Lyon – 18-19 novembre
- Présentation du suivi anguilles en marais et des suivis aloses aux Rencontres de Loire organisées par LOGRAMi – Tours – 26-27 novembre
- Présentation des poissons migrateurs a un groupe Filière Mer du Crédit Agricole (20 personnes) – CAPENA Oléron - 3 décembre
- COPIL Natura 2000 Estuaire de la Charente et Marais de Rochefort – 8 décembre



Figure 131 : Présentation à Rochefort et en marais de la Seudre

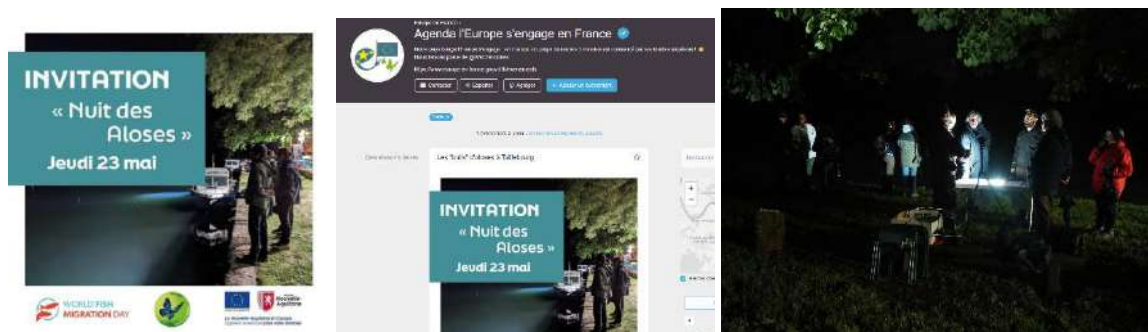


Figure 132 : « Nuit aloses » à Taillebourg le 23 mai (dans le cadre de la Journée Mondiale des Poissons Migrateurs et le Mois de l'Europe)

Autres

En 2025, l'EPTB Charente a réalisé des vidéos pour le Rétablissement de la Continuité Ecologique (1 124 vues au 06/02/26). Une vidéo de pêche de l'aloise a été réalisée sur l'été 2025 avec les pêcheurs de « The Koople Fishing » qui diffusent sur Youtube (854 vues au 06/02/26).

La CMCS a aussi participé à la création d'un petit jeu sur la migration des poissons migrateurs, réalisé par l'Aire Marine Educative (AME) d'Echillais avec la participation de la CARO (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan).

3. Les réunions de la CMCS et du COGEPOMI

Comité de pilotage de la CMCS

La CMCS a organisé un comité de pilotage le 12/09/2025. Celui-ci a été décalé afin de pouvoir présenter le nouveau programme de la CMCS envisagé pour la période 2026-2031.

Assemblée de la CMCS

Plusieurs réunions d'Assemblée et comité des financeurs se sont tenues en 2025 afin de construire les orientations du prochain programme 2026-2031 de la CMCS. Des échanges ont aussi été organisés avec MIGADO, qui a décidé de quitter le partenariat fin 2025, afin d'envisager les modalités d'intervention pour assurer une complémentarité d'actions.

Réunion avec les financeurs de la CMCS

La CMCS réunit au moins une fois par an les financeurs de la CMCS (AEAG, Région NA, Europe) ainsi que les cosignataires de la convention de partenariat 2020-2027 sur les financements de la CMCS (AEAG, Etat, OFB, RNA, EPTB Charente, MIGADO, CAPENA). Cette année, deux réunions ont été organisées les 19 mai et 8 juillet.

COGEPOMI

La CMCS a participé aux travaux du COGEPOMI dont la réunion du 04/07/2025 ainsi qu'au comité Technique Lamproie du 16/10/2025 et au Groupe Technique Anguilles du 04/12/2025. Le bilan du PLAGEPOMI actuel a démarré au deuxième semestre avec la fourniture des études et documents produits en lien avec les mesures du plan. Un bilan financier a aussi été initié. La première réunion du comité de rédaction s'est tenue le 03/09/2025.

Journée technique de la CMCS

Pour clore le programme d'actions 2021-2025 de la CMCS, une journée technique a été réalisée le 14 octobre à Saintes dans une salle du Département de la Charente-Maritime. Autrefois appelé Commission de suivi, l'objectif de cette journée était de présenter le bilan des 5 années du dernier programme de la CMCS. Des invités ont pu présenter des suivis réalisés sur d'autres territoires ou approfondir des sujets en lien avec le bassin de la Charente :

- Mickael Cherberio de l'INRAE sur la modélisation de la dynamique migratoire des aloses
- Laurent Carry de MIGADO sur les suivis lamproies marines sur les bassins Garonne et Dordogne
- Amaya Gauvin de LOGRAMI sur le suivi anguilles sur le BV Loire
- Fabrice Meunier de l'EPTB Charente sur la définition du débit biologique de la Charente

Journée technique
Cellule Migrateurs Charente-Seudre
14 octobre 2025 - Saintes

Déroulé de la journée

9h : Accueil
9h30 : Introduction des élus/directeurs CMCS
9h50-11h30 : Bilan des actions Aloses sur la Charente (CMCS)
+ Intervention : présentation de Mickael CHERBERIO (INRAE) sur la modélisation de la dynamique migratoire de la grande alose
+ Pause
11h30-12h30 : Bilan des actions Lamproies sur la Charente
+ Intervention : présentation de Laurent CARRY (MIGADO) sur les suivis lamproies sur la Garonne et la Dordogne
+ Intervention : présentation de Fabrice MEUNIER (EPTB Charente) sur les suivis lamproies sur la Charente
12h30-14h30 : Bilan des actions Anguilles sur la Charente et la Seudre (CMCS)
+ Intervention : présentation de Amaya GAUVIN (LOGRAMI) sur les suivis anguilles en morose et la colonisation fluviale
+ Pause
15h40-17h30 : Thématique « Habitats et Rétablissement de la Continuité Écologique » (CMCS)
+ Intervention : présentation de Fabrice MEUNIER (EPTB Charente) sur la définition du Débit Biologique de la Charente
Bilan de la Communication et du Tableau de Bord
17h30 : Clôture



Figure 133 : Journée Technique de la CMCS le 14 octobre à Saintes

LES TABLEAUX DE BORD

Rédaction par Éric BUARD – CAPENA

Le tableau de bord des poissons migrateurs Charente Seudre a été réalisé en 2012 pour aider à l'évaluation des états des populations des poissons migrateurs (<https://www.migrateurs-charenteseudre.fr/>). Cet outil permet ensuite aux décideurs de suivre, comprendre et juger son évolution afin d'orienter les politiques ou les actions.

Le tableau de bord ordonne et condense l'information pour permettre, aussi, aux acteurs de suivre de manière synthétique et visuelle la réalisation ou l'évolution des populations. La mise en place d'un tel outil sur les bassins Charente et Seudre permet, à partir d'indicateurs et de descripteurs, d'informer les partenaires, de définir des priorités de restauration et de conservation et d'évaluer les impacts des mesures de gestion mises en œuvre sur le bassin.

1. Choix des états et tendance des populations pour 2025

Depuis 2012, des mises à jour et des optimisations ont été apportées pour améliorer la présentation et la diffusion des informations. Sur les 7 espèces de poissons migrateurs présents sur les bassins de la Charente et de la Seudre, des tableaux de bord ont été réalisés pour l'anguille (sur la Charente et sur la Seudre), les aloses (grande et feinte) et les lamproies marines. Pour les aloses, en 2018, les deux aloses ont été séparées et un tableau de bord par espèce a été créé. Pour les autres poissons (lamproie fluviatile, truite de mer et saumon atlantique), les faibles quantités de données disponibles ne permettent pas de réaliser un diagnostic de l'état des populations.

Chaque début d'année, un groupe de travail se réunit pour proposer et définir les états et les tendances évolutives des populations de poissons migrateurs d'une année sur l'autre. Le groupe de travail est composé d'acteurs locaux connaisseurs des poissons migrateurs (SD16 et SD17 de l'OFB, FD16 et FD17, CD17, INRAe, DREAL Nouvelle-Aquitaine...). Pour présenter les résultats de l'année 2025, la réunion s'est déroulée le 19 mars 2026. Le bilan 2025 est présenté ci-dessous. Les explications du choix des états et tendances sont disponibles sur le site Internet des Tableaux de Bord.



Figure 134: État et tendances des populations en 2025

2. Les indicateurs

Il est précisé que l'état des indicateurs est réalisé, depuis 2018, en comparant avec le maximum observé sur les données anciennes disponibles et que la tendance évolutive sera la comparaison avec la moyenne des anciennes années. Ce choix a été fait suite aux travaux du groupe DATAPOMI des Associations Migrateurs. Au cours de l'année 2025, certains descripteurs ont été confortés et améliorés. Les figures représentent les tableaux de bord des poissons ciblés avec les **états et tendances des indicateurs mis à jour avec les résultats de 2025**. Vous trouverez plus d'informations sur le site.

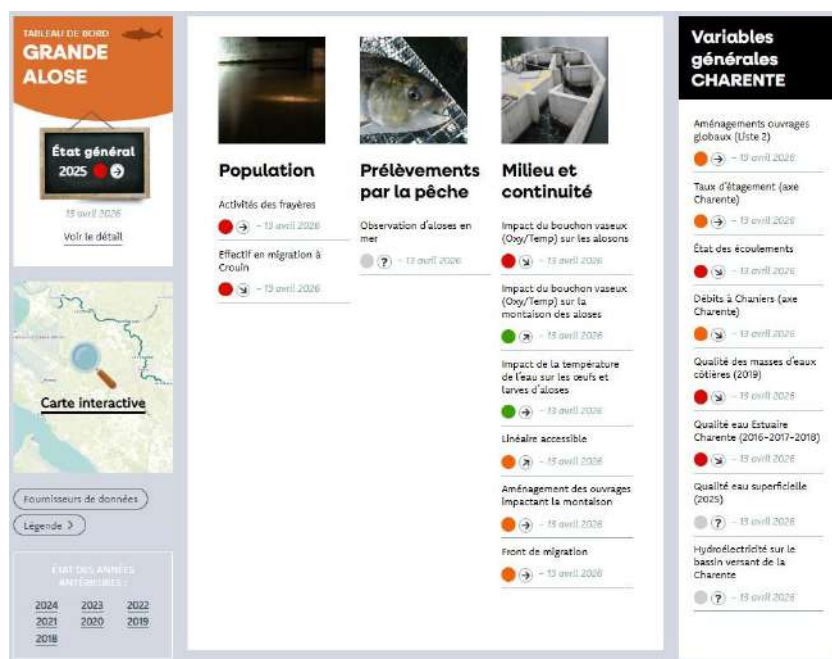


Figure 135: Tableau de Bord 2025 de la Grande Alose

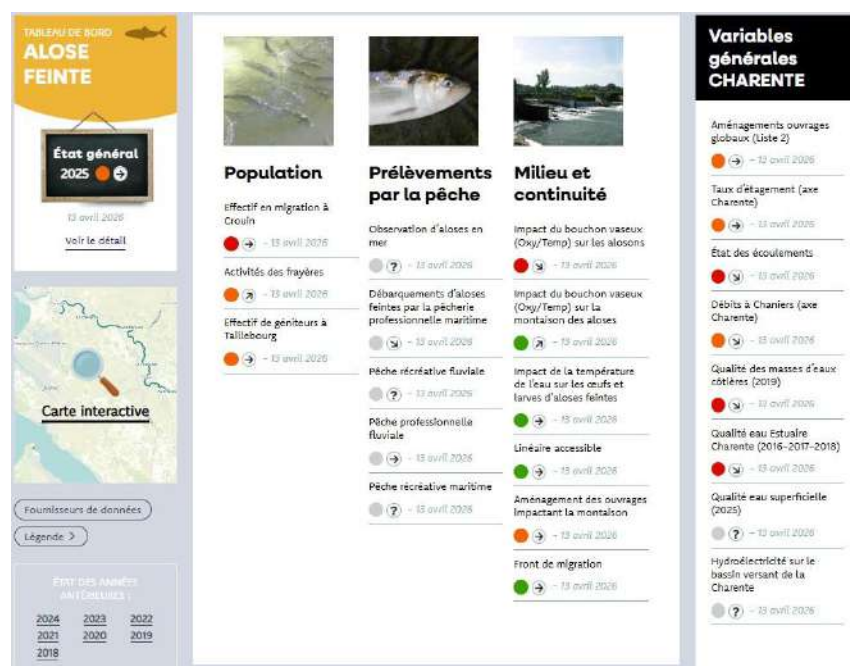


Figure 136: Tableau de Bord 2025 de l'aloise feinte

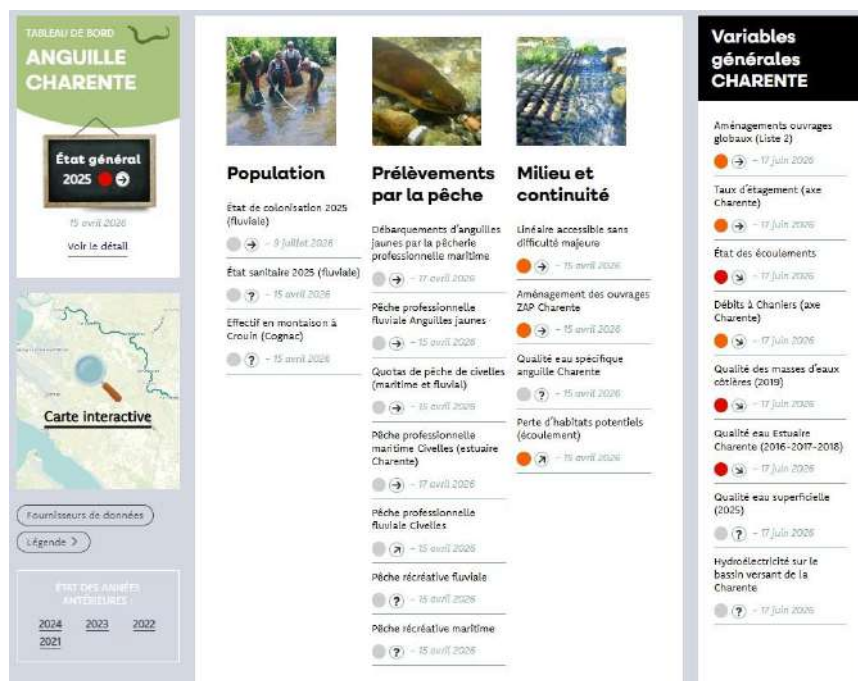


Figure 137: Tableau de Bord 2025 des Anguilles sur la Charente

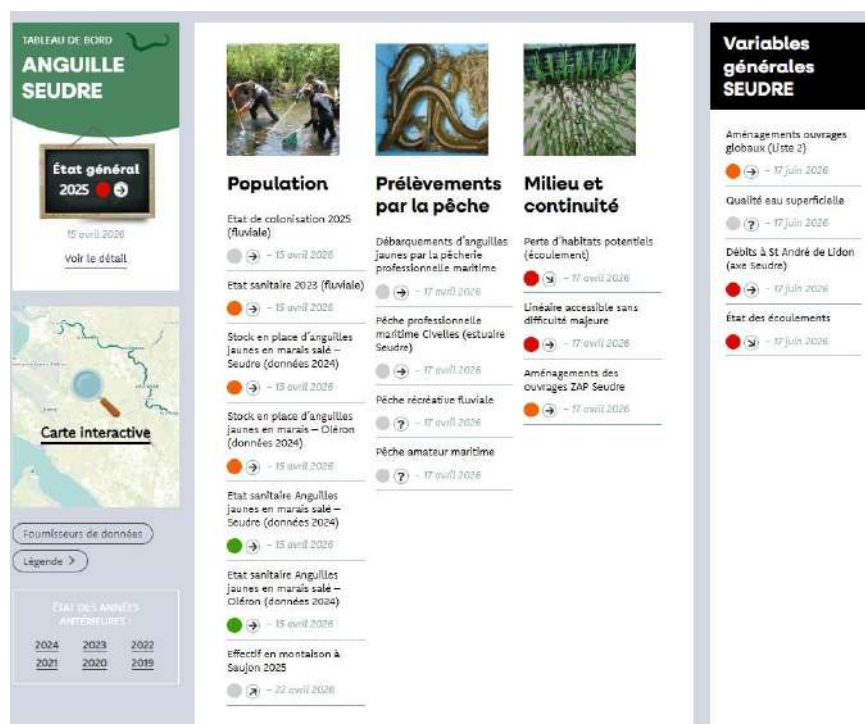


Figure 138: Tableau de Bord 2025 des Anguilles sur la Seudre

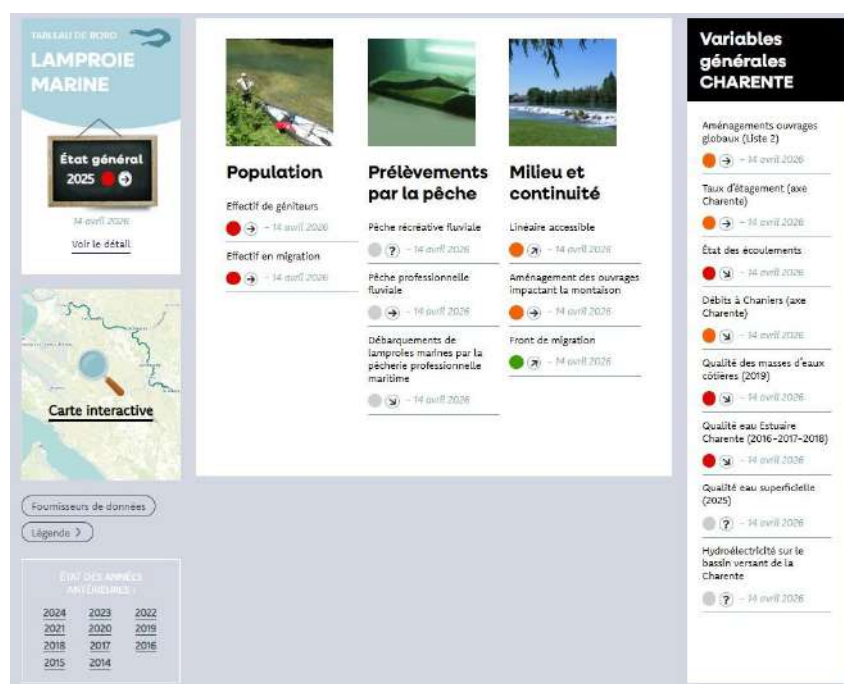


Figure 139: Tableau de Bord 2025 des lamproies marines

4. Le site internet des tableaux de bord

L'animation du site internet dédié a été reconduite cette année 2025 avec l'analyse des consultations du site par les internautes (bilan annuel des pages vues, temps de visite, etc.). En début d'année 2024, le site a été remodelé et les analyses des consultations ont donc changées. Les années 2024 et 2025 ne sont donc pas comparables aux années antérieures. Nous avons choisi de ne présenter que les résultats des consultations des pages en dehors de la page d'accueil du site ainsi que de détailler la consultation des 8 pages les plus consultées. En effet, en 2025, plus de 10 748 vues ont été faites mais 81,2% d'entre elles (8 732) ne concernent que la page d'accueil.

Au total, **1 287 utilisateurs actifs** ont réalisé **10 748 vues sur l'année 2025**. Les 8 pages le plus consultées, en dehors de la page d'accueil, sont répertoriées dans le tableau suivant.

Tableau 24 : Consultation du site web Tableaux de Bord par les internautes (Données Google Analytics)

	Pages les plus consultées	Nombre de vues	Nombre utilisateurs actifs	Nombre de vues par utilisateur actif	Durée moyenne de consultation par utilisateur actif (min:sec)
1	Station de comptage	428	193	2,22	01:09
2	TDB Grande alose	114	42	2,71	00:25
3	Présentation - les bassins Charente et Seudre	106	81	1,31	00:38
4	Cartes	103	54	1,91	00:16
5	TDB Anguille Charente	81	36	2,25	00:23
6	TDB Alose feinte	73	36	2,03	00:15
7	Présentation - les espèces locales de poissons migrateurs	73	52	1,4	01:37
8	TDB Anguille Seudre	70	30	2,33	00:17

Comme les années précédentes, la page de la Station de Comptage est la plus consultée.

CONCLUSION

L'année 2025 est considérée comme **moyenne sur le plan hydrologique** avec un débit assez bas en moyenne, surtout en été que ce soit sur la Charente ou la Seudre. De nombreux jours sous les seuils de DOE ont été observés sur les deux bassins avec 34 jours sous le DOE à Chaniers sur la Charente et 32 à Saint-André-de-Lidon sur la Seudre. De même, les **écoulements ont été classés comme mauvais** sur les deux bassins avec respectivement 49 % des cours d'eau suivis en écoulement continu sur la Charente et 10 % sur la Seudre.

Le suivi du front de migration des **Aloses** a été poursuivi avec des observations de terrain et un front pour **l'Alose feinte établi au-dessus de Crouin, à l'aval de Bagnolet (Cognac) et à Basseau pour la grande Alose** (160 km de la mer). La recherche du front de migration des deux espèces d'aloses sur l'amont du bassin a été réalisée avec un **suivi ADNe**. Pour cette année 2025, 14 stations de prélèvements ont été choisies entre Bagnolet et Ambérac et les résultats du laboratoire Terana révèlent la présence de Grandes aloses à Jarnac et Sireuil. Des détections d'aloses indéterminées ont été faite entre Bagnolet et Sireuil. Les effectifs passés à la station de comptage de Crouin sont mauvais pour la Grande alose avec seulement 58 individus décomptés. Le suivi par comptage de **bulls donne un résultat mauvais pour la Grande alose** avec des **reproductions observées sur 5 frayères en amont de Cognac**. Concernant les Aloses feintes, le suivi de la frayère de **Taillebourg** donne un résultat plutôt moyen avec **4 221 géniteurs estimés**, la situant dans la moyenne des 6 dernières années. Le nombre d'Aloses feintes ayant franchi la passe de Crouin est de 92 individus.

La **campagne de télémétrie sur les aloses de 2025** a permis d'obtenir les premières **données de suivi de grandes aloses capturées à la station de comptage de Crouin** et d'observer leurs déplacements vers les secteurs amont de la Charente. Malgré des conditions hydrologiques ayant limité les possibilités de piégeage pendant près de trois semaines, **16 individus (4 grandes aloses et 12 aloses feintes) ont pu être marqués et suivis**. Les résultats confirment l'intérêt de ce dispositif pour améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des aloses et le franchissement des ouvrages. Ils confirment notamment que **l'ouvrage de Bagnolet constitue un point de ralentissement important de la migration**, les franchissements observés ayant principalement eu lieu lors des périodes de fort débit avec des barrages totalement effacés.

En ce qui concerne le **suivi de la colonisation des jeunes anguilles**, par pêche électrique, sur la Charente, les densités observées sur certaines stations ainsi que la légère progression de la D50 témoignent **d'un recrutement intéressant et d'une dynamique positive**. Les densités calculées sur plusieurs stations figurent parmi les plus élevées depuis le début des suivis.

Sur la Seudre, la répartition spatiale des densités montre que les ouvrages hydrauliques continuent d'exercer une influence sur la progression des jeunes anguilles vers l'amont avec des ouvrages plus ou moins franchissable suivant les conditions.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus en 2025 tendent vers une dynamique positive des anguilles en phase de colonisation.

Le suivi des **captures des pêcheurs professionnels maritimes de civelles, pour la saison 2024/2025**, présente une baisse des captures par unité d'effort sur la Charente (4,6 kg/marée) en comparaison avec 2023/2024 mais une hausse sur la Seudre (3,1 kg/marée).

Le suivi des **lamproies marines** a été réalisé avec des déplacements sur les frayères potentielles. Des individus adultes ont été observés uniquement sur la frayère de Châteauneuf-sur-Charente, de nuit.

Le suivi ADNe a montré une présence de lamproie marine à Ambérac, qui devient donc le front de migration. A la station de comptage de Crouin, seulement 15 individus ont été enregistrés.

Le suivi des **anguilles argentées par piégeages** dans le marais salé de la Seudre a permis d'apporter des informations sur la taille moyenne des argentées (34 cm) qui étaient à 99% des mâles. Les sorties se sont déroulées surtout entre novembre 2024 et janvier 2025. En septembre 2025, un marquage a été réalisée sur un échantillon de plus de 250 anguilles jaunes et argentées remises à l'eau pour être suivies par télémétrie sur plusieurs années à l'aide d'antennes placées sur l'ouvrage d'entrée/sortie d'eau d'un fossé à poissons.

Concernant l'aspect communication et sensibilisation, un **bulletin d'informations** (n°22) est sorti en décembre 2025, 5 **Newsletters** ont été diffusées et **l'exposition itinérante** a été placée sur 5 sites différents. Des **animations grand public** et des **articles de presse** ont aussi été réalisés.

L'animation du **site internet dédié aux Tableaux de Bord** a été reconduite cette année. Le site a été remodelé avec **une refonte importante** réalisée avec l'agence de communication qui suit le site web, La Petite Boîte. **Des cartes interactives ont été créées et ajoutées** avec la représentation des indicateurs. Six nouvelles cartes ont été réalisées (Grande alose, Alose feinte, Anguille (Charente et Seudre), Lamproie marine, Salmonidés (saumon et truite de mer) et « autres espèces »).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Schéma du fonctionnement de la Cellule Migrateurs Charente Seudre.....	5
Figure 2 : Densité d'obstacles à l'écoulement par sous-unité de la DCE en 2020 © ONB	6
Figure 3 : Image panoramique captée par la caméra timelapse sur le site de Bagnolet © EPTB Charente	11
Figure 4 : Les débits à Chaniers (Beillant) sur la Charente (échelle logarithmique)	12
Figure 5 : Nombre de jours sous le DOE et le DCR à Beillant (Chaniers).....	13
Figure 6 : Les débits à Saint-André-de-Lidon sur la Seudre.....	14
Figure 7 : Nombre de jours sous le DOE et le DCR à Saint-André-de-Lidon.....	14
Figure 8 : Carte bilan de l'état du linéaire hydrographique réalisé par l'ARB NA (d'après les données des Fédérations de Pêche)	15
Figure 9 : Pourcentages du linéaire suivi toujours en écoulement continu sur le bassin de la Charente	16
Figure 10: Pourcentages du linéaire suivi toujours en écoulement continu sur le bassin de la Seudre.....	17
Figure 11 : Températures de l'eau de la Charente à Crouin (Cognac)	17
Figure 12 : Températures de l'eau de la Charente à Crouin par saison (Cognac)	18
Figure 13 : Température et oxygène de l'eau de la Charente à Tonnay-Charente en 2025 entre janvier et septembre	19
Figure 14 : Impacts de la faible teneur en oxygène dissous dans l'eau sur la faune aquatique, d'après Taverny <i>et al.</i> (2009).....	19
Figure 15 : Etats de l'indicateur en fonction de la température et de l'oxygène	19
Figure 16 : Pourcentage de jours avec le couple Oxygène/température optimal sur la période de dévalaison des alosons	20
Figure 17 : Pourcentage de jours avec le couple Oxygène/température optimal sur la période de dévalaison des alosons.....	20
Figure 18 : Vitre de comptage (06/03/2025) et barrage de Crouin (26/06/2025).....	21
Figure 19 : températures de l'eau à Crouin et débits à Jarnac en 2025 (Dartiguelongue, 2026)	22
Figure 20 : bilan des passages de poissons à Crouin depuis 2010 (Dartiguelongue, 2026)	23
Figure 21: Histogramme de taille des aloses à Crouin en 2025 et cumulé depuis 2014.....	24
Figure 22: Anguille argentée en dévalaison filmée à Crouin le 11/01/2025.....	24
Figure 23: Groupe de muges filmés à Crouin le 12/03/2025	25
Figure 24 : Images filmées à Crouin en 2025	26
Figure 25: Civelles et navire de pêche.....	27
Figure 26 : Quotas nationaux de pêche de civelles (maritime et fluvial).....	28
Figure 27 : Quota de pêche de civelles pour les marins pêcheurs sur l'UGA GDC.....	28
Figure 28: Captures et quotas des pêcheurs professionnels maritimes charentais	29
Figure 29 : Atteinte des quotas (pourcentage)	29
Figure 30: Captures par unité d'effort (CPUE) de civelles (kg) par marée par les pêcheurs professionnels maritimes du CDPMEM17 sur la saison 2024/2025	30
Figure 31: CPUE sur la Charente, coefficient de marée et débit.....	31
Figure 32 : CPUE sur la Seudre et débit.....	31
Figure 33 : CPUE sur Brouage, pluviométrie, ouverture et fermeture de vannes et dragages à Beaugeay	32

Figure 34 : Captures totales des pêcheurs professionnels maritimes du CDPMEM17 (Charente, Seudre, Brouage et Gironde) de 2006/2007 à 2024/2025.....	32
Figure 35 : Bilan des captures et des marées des pêcheurs professionnels maritimes de Poitou-Charentes de 2006/2007 à 2024/2025 sur la Charente.....	33
Figure 36: Bilan des captures et des marées des pêcheurs professionnels maritimes de Poitou-Charentes de 2006/2007 à 2024/2025 sur la Seudre.....	33
Figure 37: Pourcentage d'anguilles marquées retrouvées lors des pêches électriques spécifiques réalisées 6 mois, 1 an et 3 ans après les déversements.....	35
Figure 38 : Débarquements d'anguilles jaunes (en kg) dans les criées de La Cotinière et de La Rochelle	36
Figure 39 : Débarquements d'aloses (en effectif) dans les criées de La Cotinière et de La Rochelle ...	36
Figure 40 : Débarquements de lamproies marines (en effectif) dans les criées de La Cotinière et La Rochelle	37
Figure 41 : Quota de pêche de civelles pour les pêcheurs professionnels fluviaux sur l'UGA (GDC) ...	38
Figure 42 : Quota de pêche de civelles pour les pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente	38
Figure 43 : Atteinte des quotas de pêche de civelles pour les pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente	38
Figure 44 : Nombre de licences attribués aux pêcheurs professionnels fluviaux sur la Charente (d'après données CD17)	39
Figure 45 : Captures d'anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)	40
Figure 46 : Captures moyennes d'anguilles jaunes par déclaration pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)	41
Figure 47: Captures d'aloses feintes par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)	41
Figure 48 : Captures moyennes d'aloses jaunes par déclaration pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)	41
Figure 49: Captures de silures par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17).....	42
Figure 50: Captures moyennes de silures par déclaration par les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur la Charente (d'après données ADAPAEF17)	42
Figure 51: Distribution des tailles des anguilles capturées sur les stations du bassin Charente	45
Figure 52 : Evolution interannuelle des densités des anguilles de moins de 100 mm sur le bassin Charente.....	46
Figure 53 : Evolution interannuelle des densités des anguilles de moins de 150 mm sur le bassin Charente.....	46
Figure 54 : Régression logistique des présences/absences des anguilles de moins de 100 mm et estimation de la D50 sur le bassin Charente.....	47
Figure 55 : Régression logistique des présences/absences des anguilles de moins de 150 mm et estimation de la D50 sur le bassin Charente.....	47
Figure 56 : Evolution de la D50 des anguilles de moins de 10 cm sur le bassin Charente (2009-2025)	48
Figure 57 : Evolution de la D50 des anguilles de moins de 15 cm sur le bassin Charente (2009-2025)	48
Figure 58 : Distribution des tailles des anguilles capturées sur les stations de la Seudre	49
Figure 59 : Evolution interannuelle des densités des anguilles de moins de 100 mm sur le bassin Seudre	50
Figure 60 : Régression logistique des présences/absences des anguilles de moins de 100 mm et estimation de la D50 sur le bassin Seudre	51
Figure 61: Anguilles argentées (mâle (<45 cm) pêchée en fossé à poissons	52

Figure 62: Plan du marais de la Seudre avec les fossés à poissons pêchés en juin 2024 (point rouge) et ceux prévus pour le suivi des anguilles argentées 2024-2025 (cercle orange).....	53
Figure 63: Nombre moyen d'anguilles en fossés à poissons en juin 2024.....	54
Figure 64: Densités estimées d'anguilles en fossés à poissons en juin 2024.....	54
Figure 65: Nombre moyen d'anguilles par verveux sur le 7 fossés suivis en juin et septembre	55
Figure 66 : Répartition des classes de taille des anguilles pêchées dans les 6 fossés en juin et 7 fossés en septembre 2024	55
Figure 67 : Répartition des anguilles jaunes et des argentées (et en voie d'argenture (EVA) en juin (à gauche) et en septembre (à droite)	56
Figure 68 : Répartition des anguilles jaunes et des argentées (d'après calcul de Durif) en juin (à gauche) et en septembre (à droite)	56
Figure 69: Chaussette de piégeage, avec empêches, placée sur la sortie d'un ouvrage (photo coté chenal et schéma de l'entreprise Roudier dessous)	57
Figure 70: Méthode de piégeage en sortie de fossé à poissons, sur l'ouvrage.	58
Figure 71: Période de piégeage des 7 fossés à poissons 2024-2025 (en jaune, les périodes de vives eaux (coefficient de marée >70, en vert, les piégeages).....	58
Figure 72: Nombre d'anguilles argentées et jaunes par piégeages et par mois sur l'ensemble des fossés à poissons (2024-2025)	59
Figure 73: Nombre d'anguilles argentées et jaunes par piégeages et par semaine sur l'ensemble des fossés à poissons (2024-2025)(les X indiquant les absences de suivi car les coefficients de marée étaient trop bas : <70).....	59
Figure 74: Sortie des anguilles de jour et de nuit en octobre 2024. A gauche, pour les argentées et à droite pour les jaunes.....	60
Figure 75: Sortie des anguilles de jour et de nuit en octobre 2024. A gauche, pour les argentées et à droite pour les jaunes.....	60
Figure 76: Taille des anguilles capturées (jaunes et argentées) sur l'ensemble des fossés sur la période de piégeage.....	61
Figure 77: Taille des anguilles argentées uniquement.....	61
Figure 78: Nombre d'anguilles argentées observées par fossé	62
Figure 79: Nombre d'anguilles argentées observées par fossé et par piégeage	62
Figure 80: Nombre d'anguilles argentées observées par fossé et par piégeage, estimées d'après les pêches de juin 2024 et d'après mes estimations de la bibliographie avec 30% d'argentées	63
Figure 81: Photos de la mise en face du système de détection par télémétrie sur le site du F30	64
Figure 82: Schéma de la disposition du système de télémétrie.....	65
Figure 83: Récupération des anguilles et matériel de marquage	65
Figure 84: Classes de taille des anguilles pêchées (à gauche) et des anguilles marquées (à droite)....	66
Figure 85: Photos de la passe piège anguilles de Saujon (brosse extérieure sous grille et piège)	67
Figure 86 : Poids total des civelles relevé à la passe (graphique CMCS d'après données FD17)	67
Figure 87 : Poids moyen des civelles par relevé (graphique CMCS d'après données FD17).....	68
Figure 88: Montaison des civelles à la passe de Saujon par saison (d'après données FD17)	68
Figure 89 : Photos du complexe hydraulique de Saint-Savinien avec zoom sur le bras principal et les passes à poissons (photos MIGADO).....	69
Figure 90 : Schéma de la passe à poissons et de la passe à anguilles sur le bras principal avec photo de l'intérieure de la station de comptage des anguilles (schéma CD17-CMCS)	69
Figure 91 : Captures de civelles (kg) observées à la passe à anguilles de Saint-Savinien entre 2021 et 2024 (graphique FDAAPPMA17)	70
Figure 92 : Cartographie de l'activité des frayères du bassin de la Charente en 2025	72
Figure 93 : Capsule Wattera et prélèvement à Sireuil le 17/06/2025	74

Figure 94 : Position des points de prélèvements ADNe 2025 (Rouge : cible alose feinte, violet : cible grande alose)	74
Figure 95 : Sites qualifiés de positifs pour la lamproie marine en 2025 grâce au suivi ADNe	77
Figure 96 : représentation graphique de la quantification relative des aloses spp, par prélèvement.	78
Figure 97 : Carte de la frayère de Taillebourg (le point 1 correspond à l'emplacement de l'enregistreur).....	78
Figure 98 : Nombre de bulls (attaqués et non attaqués) entendus au cours des 39 nuits dépouillées à Taillebourg en fonction de la température de l'eau à Taillebourg et du débit (stations de Beillant et de la Lijardière).....	79
Figure 99 : Nombre cumulé de bulls entendus sur la frayère de Taillebourg par quart d'heure échantillonné.....	80
Figure 100 : Histogramme de l'évolution du nombre de géniteurs d'aloses feintes sur la frayère de Taillebourg depuis 2010. Les années 2012, 2015 et 2019 n'ont pas pu être suivies. NB : les effectifs ont été mis à niveau dans le cas de l'utilisation du SMM 2).	81
Figure 101 : Enregistreur OLYMPUS (à gauche) contenu dans le boîtier, avec parabole et enregistreur SMM (à droite) installé dans un arbre face à la frayère (photos ©Audrey Postic-Puivif).	81
Figure 102 : Exemples de formes d'ondes (au-dessus) et de spectrogrammes (en-dessous) de bulls détectés (en Hz) sur Audacity©.	83
Figure 103: Températures moyennes journalière de l'eau à Crouin du 1 ^{er} mai au 15 juillet et seuils établis pour la survie des œufs et larves de grandes aloses (en rouge période en dehors des seuils)	84
Figure 104: Pourcentage de jours durant lesquels la température de l'eau était comprise entre 16,6°C et 24,8 °C	85
Figure 105 : Fréquences d'occurrences des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons capturés en partie fluviale.....	86
Figure 106 : Abondance relative des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons capturés en partie fluviale.....	86
Figure 107 : Abondance relative des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons sur le site Chez Landard.....	87
Figure 108 : Abondance relative des proies retrouvées dans les contenus stomacaux des alosons capturés en partie estuarienne.	87
Figure 109 : Abondance relative des proies sur les sites Les Roseaux et Les Fosses	88
Figure 110 : Carte des sites équipés pour le suivi stationnaire sur la Charente (Réalisation –MIGADO)	90
Figure 111 : Barrage de Crouin franchissable et passe-à-poissons sous l'eau le 24 avril 2025 (Photos François ALBERT – MIGADO)	91
Figure 112: Nombre d'aloses passées et capturées à la station de comptage de Crouin en 2025 et courbes des débits à Jarnac.....	91
Figure 113 : Parcours de migration des grandes aloses marquées en 2025	92
Figure 114 : Parcours de migration des aloses feintes marquées en 2025.....	93
Figure 115 : Photo de l'ouvrage de Bagnolet le 19 avril à 8h30 (photo caméra Timelapse)	94
Figure 116 : Photo de l'ouvrage de Bagnolet le 22 avril (photo caméra Timelapse)	94
Figure 117 : Photos des ouvrages de Gademoulin à gauche et Bourg-Charente à droite	95
Figure 118 : Évolution du front de migration de la Lamproie marine sur l'axe Charente.....	97
Figure 119 : Caractérisation de l'activité de reproduction des aloses feintes en fonction du niveau de présence des silures en surface, sur la frayère de La Baine	98
Figure 120 : Nombre moyen de bulls par quart d'heure pendant (AEF) et en dehors (SEF) des pêches d'effarouchement sur la frayère de La Baine	99

Figure 121 : Evolution interannuelle des taux de bulls d'aloses attaqués sur la frayère de La Baine depuis 2013	99
Figure 122 : Groupe de réflexion du 04 décembre 2024 (à gauche) et production du groupe du 29 novembre (à droite) © EPTB Charente	100
Figure 123 : Répartition des types de structures consultées (à gauche) et composition du panel ayant participé aux groupes de réflexion (à droite).....	101
Figure 124 : Composition du Groupe Silure Charente	102
Figure 125 : Bulletin d'informations n°23	104
Figure 126: Extrait de la Newsletter de septembre 2025 (uniquement le haut de la page).....	105
Figure 127: Nombre de Newsletters envoyées par an et nombre de contacts moyens depuis 2016	105
Figure 128 : Affiche La Loutre Rochefortaise et photo JMZH le 1 ^{er} février à Saujon	107
Figure 129: Nombre de sites et nombres de jours par an de diffusion de l'exposition poissons migrateurs	107
Figure 130: Article sur les anguilles en marais – Le Littoral – janvier 2025	108
Figure 131 : Présentation à Rochefort et en marais de la Seudre	109
Figure 132 : « Nuit aloses » à Taillebourg le 23 mai (dans le cadre de la Journée Mondiale des Poissons Migrateurs et le Mois de l'Europe).....	109
Figure 133 : Journée Technique de la CMCS le 14 octobre à Saintes.....	110
Figure 134: État et tendances des populations en 2025	111
Figure 135: Tableau de Bord 2025 de la Grande Alose	112
Figure 136: Tableau de Bord 2025 de l'alose feinte.....	112
Figure 137: Tableau de Bord 2025 des Anguilles sur la Charente.....	113
Figure 138: Tableau de Bord 2025 des Anguilles sur la Seudre	113
Figure 139: Tableau de Bord 2025 des lamproies marines	114

Tableaux :

Tableau 1 : Linéaire accessible pour l'Anguille européenne sur les axes Charente et Seudre	8
Tableau 2 : Linéaire accessible pour les aloses sur l'axe Charente	9
Tableau 3 : Linéaire accessible pour les lamproies marines sur l'axe Charente	10
Tableau 4: Seuils choisis pour l'indicateur « Débits »	13
Tableau 5: Débits moyens par saison et comparaison avec la moyenne des 5 dernières années	13
Tableau 6: Débits moyens par saison à St André de Lidon	15
Tableau 7: Seuils choisis pour l'indicateur « Etat des écoulements ».....	16
Tableau 8 : Nombre de marées, captures et CPUE sur les 3 fleuves de l'UGA GDC pêchés par les navires du CDPMEM17 en 2024/2025	30
Tableau 9 : Déversements de civelles en Charente-Maritime dans le cadre du repeuplement Anguilles et suivis des anguilles marquées (données fournies par le CRPMEM NA).....	34
Tableau 10 : Planning des interventions réalisées en 2025	43
Tableau 11 : Nombre d'anguilles capturées par station et par classe de taille sur le bassin Charente en 2025.....	44
Tableau 12 : Densités observées par station et par classe de taille sur le bassin Charente en 2025 ...	45
Tableau 13 : Nombre d'anguilles capturées par station et par classe de taille sur le bassin Seudre en 2025.....	49
Tableau 14 : Densités observées par station et par classe de taille sur le bassin Seudre en 2025.....	50
Tableau 15: Tableau bilan des passages à Saujon depuis 2010 (analyse CMCS d'après données FD17)	67

Tableau 16 : Nombre maximal de bulls par quart d’heure et par frayère en aval de Crouin depuis 2013, avec un dégradé de couleur suivant le maximum connu par frayère (vert = maximum et rouge = minimum).	73
Tableau 17 : Tableau de synthèse des prélèvements (site, moyen, opérateur) avec les espèces recherchées en 2025	75
Tableau 18 : Présence – absence des espèces recherchées grâce à l’ADNe en 2025 (en gris : espèce non recherché sur le site / oui = présence et - = absence)	76
Tableau 19 : Comparaison des différents rythmes de dépouillement des enregistrements selon différents critères.	82
Tableau 20 : Sites prospectés en 2025 pour la recherche des lamproies marines	96
Tableau 21 : Résultat de la hiérarchisation des objectifs opérationnels par objectif stratégique	101
Tableau 22 : Planification des actions du programme Silure Charente	103
Tableau 23: Newsletters envoyées en 2025	106
Tableau 24 : Consultation du site web Tableaux de Bord par les internautes (Données Google Analytics)	114

BIBLIOGRAPHIE

ABDALLAH Y., DUFOUIL A., CHARRIER F., BERGE J., POSTIC-PUIVIF A., COLLEU M.A., ALBERT F., BUARD E., 2021. Etude des potentialités piscicoles sur les bassins Charente-Seudre - Etats et possibilités de migration des poissons migrateurs amphihalins des bassins Charente et Seudre. EPTB Charente, SCIMABIO Interface, FISH-PASS. 281 p. + annexes

ALBERT F., GUINEE M., BUARD E., POSTIC-PUIVIF A., SZCZEPANIAK R., Avril 2024. Suivi des parcours de migration des aloses par radio télémétrie sur la Charente. Protocole, plan d'installation, marquage. Rapport intermédiaire, première année suivie 2023. 62p.

ALBERT F., GUINEE M., PARAGOT L., BUARD E., POSTIC-PUIVIF A., Janvier 2025. Suivi des parcours de migration des aloses par radio télémétrie sur la Charente. Protocole, plan d'installation, marquage. Rapport intermédiaire, deuxième année suivi 2024. 75p.

ALBERT F., GOURCEROL HA., BUARD E., GUINEE M., POSTIC-PUIVIF A., SZCZEPANIAK R., Février 2024. Réseau de suivi des anguilles en phase de colonisation sur la Charente et la Seudre : Résultats des inventaires de l'année 2023, les distances de migrations et évolutions interannuelles. 35 pp.

CELLULE MIGRATEURS CHARENTE SEUDRE, 2016. Rapport technique des actions 2015 du programme d'actions 2021-2015 pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs amphihalins sur les bassins Charente et Seudre.

CELLULE MIGRATEURS CHARENTE SEUDRE, décembre 2020. Programme d'actions 2021-2025 : Pour la Sauvegarde et la Restauration des Poissons Migrateurs Amphihalins sur les Bassins Charente et Seudre, Migrations et Fonctionnalités Hydro-Ecologique.

CLOREC, L., 2023. Amélioration d'un tableau de bord pour l'évaluation de l'état des populations de poissons migrateurs de la Charente et de la Seudre (2021-2022). (Rapport de stage). CAPENA.

Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre et Leyre, novembre 2021. « PLAGEPOMI : Plan de Gestion des Poissons Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – Période 2022-2027. »

DARTIGUELONGUE J., 2024. Contrôle du fonctionnement de la passe à poissons installée à Crouin (16) sur la Charente. Suivi de l'activité ichtyologique en 2023, Rapport S.C.E.A. pour C.M.C.S. 124 p. + figures et annexes.

DAVITOGLU Y., POSTIC-PUIVIF A., COLLEU M-A., SZCZEPANIAK R., JACOB L., BUARD E., ALBERT F. 2024. Expérimentation d'effarouchement du Silure glane, *Silurus glanis*, sur des sites de regroupement d'aloses, *Alosa sp.*, sur la Charente en 2023. *A paraître*.

DRAGOTTA A., 2019. Caractérisation des populations d'aloses (*Alosa alosa* et *Alosa fallax*) sur le bassin versant de la Charente. Rapport de stage de Master 1 à l'EPTB Charente. 72 p avec annexes.

JATTEAU, P., BONs, S., LE BARTH, R., LAMBERT, P., 2018. Suivi des alosons dans les parties aval de la Garonne et de la Dordogne - Année 2017 - Synthèse 2013-2017. (Rapport d'études). IRSTEA - EABX.

LAMBERT P., Jatteau P., Paumier A., Carry L., Drouineau H., 2018. Allis shad adopts an efficient spawning tactic to optimise offspring survival. Environ Biol Fish 101 : 315–326.

PASQUET Nicolas, 2023. Rapport de stage de fin d'études 2022-2023 : Application d'aide au dépouillement des bulles d'aloses. Rapport de fin d'étude Polytech'Tours encadré par POSTIC-PUIVIF A. ; EPTB Charente Cellule Migrateurs Charente Seudre. 34 p.

PERRIER C., 2017. Vers une diversification des techniques de suivis des anguilles européennes en phase de colonisation : bassins Charente et Seudre. Rapport de stage Master 2 encadré par ALBERT F. ; Cellule Migrateurs Charente Seudre, Groupement des Fédérations de pêche du Poitou-Charentes. 74p.

Plan de Gestion Anguilles de la France. Application du règlement R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ONEMA. 120 p.

POSTIC-PUIVIF A., COLLEU M-A., JACOB L., DAVITOGLU Y., BUARD E., ALBERT F., 2024. Etat des connaissances sur le Silure glane, *Silurus glanis* – Focus sur le bassin versant de la Charente - CMCS (p. 25)

POSTIC-PUIVIF Audrey, SZCZEPANIAK Robin, JACOB Léanne, BEKKAÏ Alison, BUARD Éric, ALBERT François. Bilan des suivis aloses menés sur la Charente en 2023. 40 pp. *A paraître*

SCHAAL A., 2014. Colonisation de l'anguille : recherche et mise en place d'une méthode de suivi par piégeage sur le bassin Charente. Rapport de Master 2 encadré par ALBERT F. ; Cellule Migrateurs Charente Seudre, Groupement des Fédérations de pêche du Poitou-Charentes. 43 p.

SZCZEPANIAK R., POSTIC-PUIVIF A., ALBERT F., BUARD E., COLLEU MA. Octobre 2023. Le suivi de la passe multispécifique du complexe hydraulique de Saint-Savinien-sur-Charente. Campagne de piégeages 2023 - Rapport final – 31 pp

SZCZEPANIAK R., POSTIC-PUIVIF A., JACOB L., ALBERT F., BUARD E. Février 2024. Le suivi de la dévalaison des juvéniles d'aloses sur la Charente. Campagne 2023 - Rapport final – 48 pp

TAVERNY Catherine, ELIE Pierre, BOET Phillipe, 2009. La vie piscicole dans les masses d'eau de transition : proposition d'une grille qualité pour la température, l'oxygène dissous, la salinité et la transparence. Irstea. pp.51